

Demers, Benj.

LA FAMILLE DEMERS D'ETCHEMIN, P.Q.

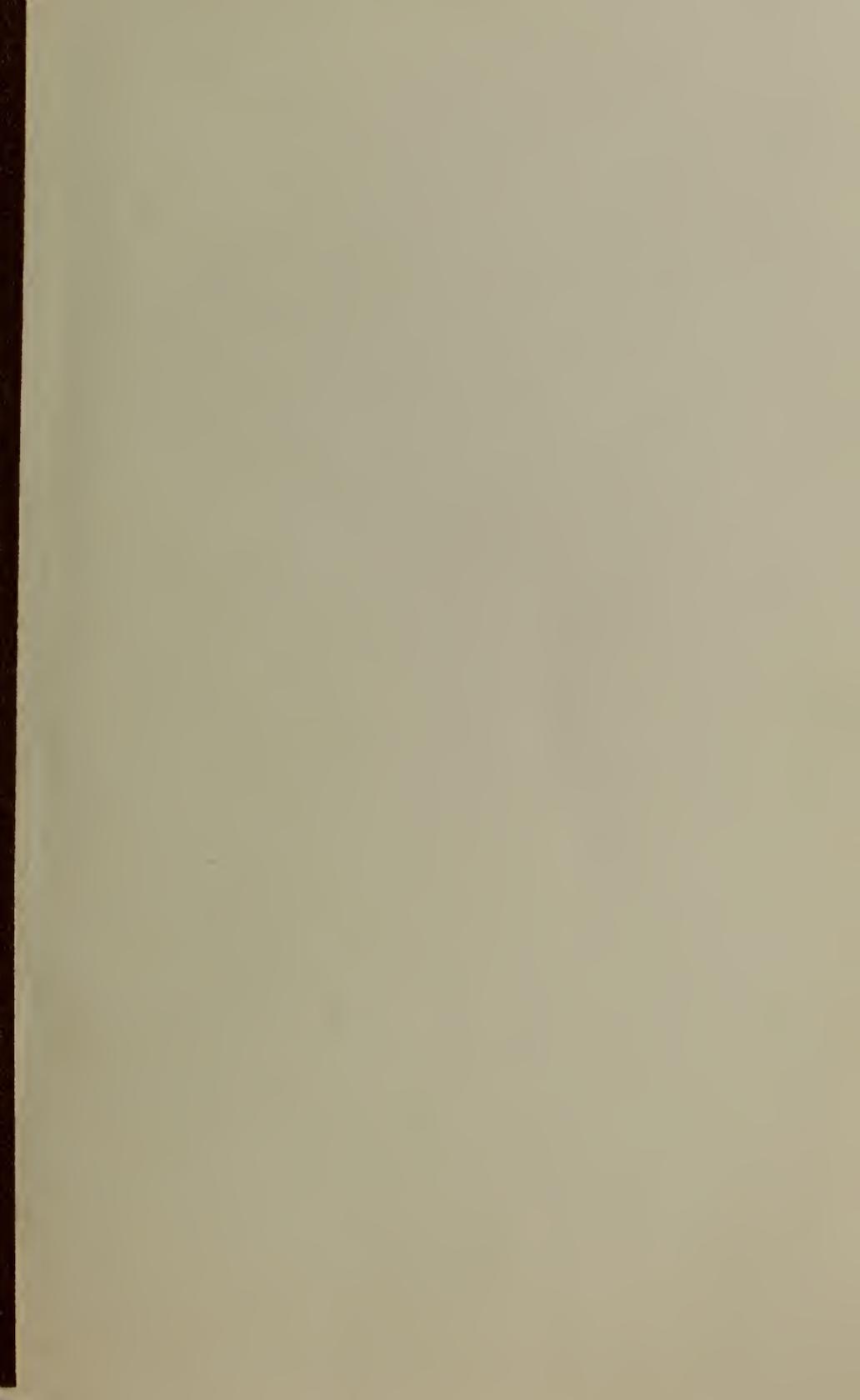
U d' / of Ottawa



39003003389292

CS
90
.D4D4
1905





LA FAMILLE DEMERS

D'ETCHEMIN P. Q.

PAR

L'ABBÉ BENJ. DEMERS

UN DE SES MEMBRES

COLLECTION

MORISSET LIBRARY / BIBLIOTHÈQUE MORISSET
UNIVERSITY OF OTTAWA / UNIVERSITÉ D'OTTAWA

OTTAWA, ONTARIO, K1N 9A5

La famille est une patrie dans la patrie

R. P. Felix S. J.

LEVIS

IMPRIMÉ A *La Nouvelle Imprimerie*

1905

COLLECTION
MORISSET LIBRARY / BIBLIOTHÈQUE MORISSET
UNIVERSITY OF OTTAWA / UNIVERSITÉ D'OTTAWA
OTTAWA, ONTARIO K1N 9A5

EDITION DE CENT EXEMPLAIRES

C5
90
. D4 D4
1905

PRÉFACE

On a dit qu'il devrait y avoir dans chaque famille canadienne-française un livre qui s'appellerait le " LIVRE D'OR DE LA FAMILLE ". En lisant ce livre, chacun pourrait voir passer devant ses yeux, comme dans un miroir, sa PROPRE FAMILLE avec les souvenirs du PASSÉ, les joies et les douleurs du PRÉSENT et les espérances de L'AVENIR.

Ce livre se diviserait naturellement en trois parties :

1°. *Le PASSÉ, c'est à dire la généalogie des ancêtres, la date de leur naissance, de leur mariage et de leur décès, l'histoire résumée de leurs migrations, de leurs travaux, de leurs joies et de leurs souffrances, la mention des exemples de vertu qu'ils ont donnés et même, dans certains cas, des défauts ou des vices que leurs descendants doivent éviter.*

2°. *Le PRÉSENT, c'est-à dire le ménage actuel aux destinées duquel la Providence peut nous avoir appelé à présider et à pourvoir.*

3°. *L'AVENIR, c'est à dire les enseignements que les parents devraient laisser à leurs enfants pour les guider sur le chemin de la vie, et leur faire conserver les traditions de la famille.*

Nous voulons, dans le présent volume, nous occuper de la première partie de ce LIVRE D'OR, et faire connaître de notre mieux, le plus brièvement possible et sans exagération aucune, la généalogie et l'histoire des membres de notre famille d'Etchemin (St-Romuald), laissant à d'autres le soin de

retracer l'histoire des familles Demers de St Nicolas, de Lévis, de Montréal ou d'ailleurs.

Les descendants de notre famille sont invités à entreprendre les DEUX AUTRES parties de ce livre d'or en jetant leurs regards sur LE PRÉSENT et en préparant L'AVENIR de leurs enfants par de bonnes recommandations soigneusement écrites en même temps que par l'exemple de toutes les vertus chrétiennes.

* * *

Montaigne a dit quelque part : " Quel contentement me serait-ce d'ouïr quelqu'un qui me réciterait les mœurs, le visage, la contenance, les plus communes pensées et la fortune de mes ancêtres ". Nous sommes dans le cas de cet écrivain et, comme lui, nous aimerions à entendre le récit des faits et gestes de nos ancêtres. Hélas ! ces ancêtres ne sont plus. Après avoir servi fidèlement leur Dieu et leur pays, après avoir été, par les actes de leur vie, l'honneur de notre famille, ils reposent maintenant, dans le silence de la mort, au pied de la croix que nos mains pieuses ont plantée sur le bord de leur tombe, et ils ne peuvent parler. Aucun d'entre eux n'a retracé, par la plume, ce que ces ancêtres ont été et ce qu'ils ont fait. Beaucoup d'entre eux savaient lire et signer leur nom. Mais en général nos ancêtres d'Etchemin étaient avant tout AGRICULTEURS et ensuite, au besoin, ils savaient être maçons, menuisiers, charpentiers, forgerons, pêcheurs et navigateurs ; ils savaient mieux manier la hache, la bêche, la truelle ou l'aviron que la plume.

Cependant ils ont fait leur marque à Etchemin depuis 1662, comme citoyens et comme catholiques, et à ce double titre, leurs actes—qui ne sont autres que ceux du progrès de la colonisation sur un point de la Seigneurie de Lauzon,—méritent d'être connus et appréciés.

* * *

Pour atteindre cette fin, nous avons ouvert les registres des paroisses de N.-D. de Québec, de St-Joseph de la Pointe Levy, de St Nicolas, de St Jean Chrysostôme et de St-Romuald. Nous avons consulté le DICTIONNAIRE GÉNÉALOGIQUE de Mgr Tanquay, et l'histoire si intéressante de la SEIGNEURIE DE LAUZON par M. J. Edmond Roy, qui nous a aussi aidé beaucoup par ses renseignements ; nous avons étudié les papiers de la famille ainsi que les traditions transmises dans la famille. Et à l'aide de ces documents, nous avons composé les notes qui suivent sur la famille DEMEBS d'ETCHEMIN. Evidemment il ne s'agit point ici d'une œuvre de poésie ou d'imagination ; c'est plutôt une nomenclature, assez souvent aride, de noms et de dates, à travers laquelle nous avons glissé les faits que nous avons cru devoir intéresser.

Cependant en parcourant ces notes, quoique bien incomplètes, les descendants de cette famille pourront trouver ample matière à réflexion, s'exciter mutuellement à marcher sur les traces de leurs ancêtres et travailler, comme eux, à être honnêtes, francs, économes, charitables, fidèles observateurs des lois de Dieu et du pays et les zélés collaborateurs des ministres de l'Eglise Catholique dans les œuvres paroissiales.

Peut être même qu'ils éprouveront dans leur âme les sentiments qui sont exprimés dans les vers suivants du poète H. Violeau.

- “ La patrie est le toit, le foyer, le berceau,
- “ Le clocher d'une église, un verger, un ruisseau,
- “ Une fleur, un ramier qu'on écoute à l'aurore,
- “ Mais ne l'oublions pas, elle est bien plus encore,
- “ Elle est le souvenir, le souvenir pieux
- “ Qui transmet aux enfants la gloire des aïeux.





CHAPITRE PREMIER

JEAN DU MET OU DEMERS I.

La famille Du Met ou Demers.—Vient de la Normandie.—Les deux frères, André et Jean, et leur cousin Etienne.—Jean Du Met (Demers) s'établit à Etchemin en 1662.—Ses travaux.—Ses moyens de vivre.—Désobéissance à Mgr de Laval au sujet d'un enfant à baptiser.—Ses enfants et leur établissement à St-Nicolas.—Son décès à Québec en 1708.—

La famille connue aujourd'hui sous le nom de famille *Demers*, dans les districts de Montréal et de Québec, s'appelait la famille *Du Met*, dans les commencements de la colonie. On trouve différentes variations dans la manière d'écrire ce nom, entre autres les suivantes : *Du Met*, *Dumets*, *Dumest*, *Dumetz*, *Dumais*. On a écrit ensuite : *De Mer*, *Demerse* et enfin *Demers*. La famille a commencé à s'appeler la famille Demers même avant 1700, à Montréal et à St Nicolas (1).

Alors, plusieurs ont été baptisés sous le nom de *Dumet* et mariés sous le nom de *Demers*. Pourquoi ce changement et qui l'a causé ? C'est ce que nous ne pouvons dire. Nous nous contentons de constater le fait, sans pouvoir l'expliquer.

La famille *Dumet* ou *Demers* est originaire de Dieppe, en

(1) Voir app. C.

Normandie, une ancienne province de France. Le port de Dieppe qui a été supplanté depuis longtemps par le port du Havre, était autrefois très fréquenté et c'est dans ce port que se sont embarqués, pour traverser l'océan, grand nombre de Normands qui sont venus chercher fortune en Canada. C'est de là que sont partis nos ancêtres, les deux frères Du Met—André et Jean,—et leur cousin, Etienne Du Met, qui tous habitaient la ville de Dieppe.

Le cousin Etienne était charpentier, et appartenait à la paroisse de St Jean de Dieppe (1). Il prit une terre de quatre arpents dans la seigneurie de Lauzon, le 26 avril 1653, fit baptiser quelques enfants à Sillery et à Québec, puis il alla définitivement résider dans les environs de Montréal, où l'on voit qu'il fit baptiser des enfants à Laprairie et à Varennes.

Les deux frères—André et Jean Du Met—appartenaient à la paroisse de St Jacques de Dieppe. Ils durent arriver à Québec avant 1650 et ils se rendirent à Montréal, quelque temps après.

André se fixa dans les environs de Montréal ; il s'y maria en 1654 (2) avec Marie Chedville et en eut douze enfants qui furent, avec les enfants du cousin Etienne, les chefs des nombreuses familles de Demers répandues dans le district de Montréal (3). L'acte de sépulture de André Du Met ne se trouve pas cependant dans les paroisses de Montréal ; on le trouve dans les registres de la Pointe aux Trembles de Québec à la date du 23 novembre 1710. Comment se fait il qu'il soit venu mourir dans ces parages ? Nous croyons qu'il

(1) Voir Dict. de Mgr Tanguay, vol. I. Cependant, vu que l'on ne trouve pas de paroisse *St-Jean* à Dieppe, il faut peut-être lire : paroisse *St-Jacques*.

(2) Voir Dict. Gen. de Mgr Tanguay, vol. I.

(3) Dans le "Directory" de la ville de Montréal, aujourd'hui (en 1905), on compte 84 familles Demers résidant à Montréal, à part les autres familles Demers qui résident dans les campagnes environnant Montréal.

était descendu à St-Nicolas ou Etchemin pour y visiter ses neveux ou demeurer avec eux. Le missionnaire qui desservait la côte de Lauzon aura inscrit son décès dans les registres de la Pointe aux Trembles de Québec, comme cela s'est fait souvent à cette époque.

Son frère—Jean Du Met—né vers 1630, se maria, lui aussi à Montréal, le 9 novembre 1654. Son mariage a été célébré par le père Claude Pijart, jésuite, faisant les fonctions de curé, et l'acte de mariage est écrit en latin comme on peut le voir en appendice. (A)

Il était fils de Jean Du Met et de Barbe Maugis de la paroisse de St Jacques de Dieppe, en France.

Son épouse était Jeanne Védie ou Voidy (1), une bretonne celle là, fille de Michel Védie ou Voidy et de Catherine Dorbelle, de la paroisse de St-Germain, évêché d'Angers, en France.

La cérémonie du mariage eut lieu en présence de témoins illustres tels que : Paul de Chomedez, sieur de Maisonneuve, gouverneur de Montréal, Lambert Closse, chirurgien major, Gilbert Barbier et autres.

Jean Du Met (Demers) et son épouse laissèrent Montréal vers 1662, pour venir s'établir dans la seigneurie de Lauzon, en face de Sillery.

Ils prirent pied à terre à Etchemin entre les deux rivières Etchemin et Chaudière, à environ dix arpents de la rivière Etchemin. Avec le temps, Jean Du Met acquit plusieurs propriétés à Etchemin et surtout à St Nicolas.

L'histoire de la Seigneurie de Lauzon (1—app. XLI 111) mentionne les acquisitions suivantes faites par Jean Du Met dans les premières années : 1668—11 oct.—Concession

(1) Nous avons vu de nos yeux à Montréal, l'original de l'acte de mariage de Jeanne Védie avec Jean Du Met. C'est bien *Védie* qu'il faut lire et non pas *Redié* comme Mgr Tanguay l'a écrit. Elle est nommée *Jeanne Voidy* dans l'acte de baptême de son fils Jean, le 6 juillet 1661, et aussi dans son acte de sépulture à Québec, le 3 décembre 1708.

Lauzon à Jean Dumets, d'un côté à Leduc, (1) de l'autre à Lambert (2).—1668—29 juillet—Vente Jean Adam à Jean Dumets (Becquet).

1678—1er juin—La Martinière à Jean Dumetz (Gilles Rageot).

L'endroit de la Seigneurie de Lauzon choisi par Jean Du Met s'appelait " Etchemin " de même que la rivière qui coule près de là et va se jeter dans le St-Laurent, à environ quatre milles en haut et au sud de Québec. Ce nom lui est venu de la tribu sauvage des " Etchemins " (3) qui habitait le haut de la rivière et qui, souvent, en été, faisait des incursions vers le St-Laurent.

Etchemin est certainement l'un des beaux sites du comté de Lévis. Aujourd'hui on peut le contempler dans son épanouissement, avec sa belle église, son couvent, son collège, son hôtel de-ville, ses rues bordées de maisons bâties en grand nombre sur la propriété de Jean Du Met. Le terrain qui est d'alluvion, s'élève comme un amphithéâtre. Au bas, près du fleuve, sur une profondeur de cinq arpents, ce terrain est bas et presque au niveau du fleuve ; c'est là que l'on trouve le plus grand nombre de maisons. Sur le premier plateau, ou la *petite côte*, comme l'on dit, l'on voit l'église, le couvent, le collège et plusieurs maisons, et sur une profondeur de six arpents, il y a place pour bien des constructions. Enfin sur le second plateau ou la grande côte, comme l'on dit encore, le sol, moins riche qu'en bas, est favorable, à la culture des grains, des pommes de terre,

(1) Le 7 mars 1680, René Leduc reconnaît devoir 60 livres à Jean Dumets (greffe Duquet) (Hist. S. de L. app. XL II.)

(2) Eustache Lambert est, croyons-nous, le premier colon résidant à Etchemin. Il y fait la pêche des 1651 et le 11 oct. 1653, M. de Lauzon-Charny lui octroie une concession de huit arpents de front. Sa maison—appelée la *Cabane d'Eustache*,—était située vers l'endroit du *Quai Beau-lieu* d'aujourd'hui et était le rendez-vous des sauvages hurons avec lesquels il faisait la traite. (Hist. S. L. I. 256).

(3) Hist. S. L. I—5 et suiv.

des légumes, etc. La vue y est splendide et s'étend depuis Québec jusqu'au grand pont du St-Laurent. En fait de construction, il n'y a aujourd'hui sur cette hauteur que l'établissement des *Trappistines*, près de la rivière Etchemin, et une chapelle dans le cimetière.

Mais en 1662, quand notre premier ancêtre est arrivé à Etchemin, il n'en était pas ainsi. Sans doute, le site était beau et pittoresque ; mais il faut nous figurer que la concession des *quarante arpents* était recouverte d'une épaisse forêt de bois de toute sorte, à travers laquelle la hache du colon n'avait pas encore pénétrée. Pas de chemins si ce n'est sur le bord du St-Laurent, et là encore, souvent ce n'était que caps et précipices. Pas de pont sur la rivière Etchemin qu'il fallait traverser à gué, en choisissant bien les endroits propices. On peut imaginer les difficultés que les premiers colons d'Etchemin eurent à rencontrer, les fatigues, les privations qu'ils eurent à endurer et les travaux pénibles qu'ils durent entreprendre.

Jean Du Met n'a pas perdu courage cependant sur ce petit coin de terre qu'il avait choisi pour s'établir. Il a abattu le premier arbre, il s'est construit une habitation temporaire, sans doute, en attendant d'en construire une autre plus confortable ; il a ensemencé sa terre, il a travaillé, peiné et il a réussi à se loger, à se vêtir et à vivre. Plus que cela, avec le temps, il a agrandi le champ de ses opérations, il a acquis de nouvelles terres pour ses enfants ; en un mot, Dieu ayant béni son travail, il a grandement prospéré.

L'Histoire de la Seigneurie de Lauzon (1—162—318) nous donne les recensements de 1667 et de 1681 qui nous font apprécier les progrès que la colonisation a faits en 20 ans à Etchemin.

En 1667, il n'y avait que six concessionnaires à Etche-

min ; plusieurs n'avaient pas de bâtisses, et n'étaient pas résidants.

Voici ce qu'il dit au sujet de Jean Dumet : Jean Dumet, 40 ans, sa femme Jeanne Voidy, 30 ans—6 enfants : François, 9 ans—Marguerite, 8 ans—Jean, 6 ans—Pierre, 4 ans—Anne, 2 ans—Réné, 2 mois.

Il avait une *bête à corne*, pas de cheval, et 8 arpents de sa terre étaient en valeur depuis cinq ans.

Dans le recensement, de 1681, le nombre des concessionnaires à Etchemin était de sept. Il n'y avait qu'un cheval dans la seigneurie ; il était en la possession du seigneur. Jean Dumets, à part sa femme, a avec lui, 11 enfants ; le plus vieux a 25 ans et le plus jeune, *Jean*, 1 mois. Il possédait un *fusil*, 8 *bêtes à cornes* et 30 *arpents* de terre en valeur. Le défrichement de la terre, s'il s'est fait sur une seule terre, pouvait atteindre la *grande côte* en 1681 ; mais on peut croire que les souches n'étaient pas enlevées partout. On constate que alors plusieurs enfants sont en âge d'aider à leur père et de travailler à agrandir le terrain destiné à la culture ; mais plusieurs d'entre eux vont aller bientôt sous la direction de leur père, se tailler un domaine dans la belle paroisse de St-Nicolas que l'on voit alors s'ouvrir à la colonisation.

Le recensement mentionne un *fusil* comme étant la propriété de Jean. Dumets. Quelle pouvait être l'importance de cette arme à feu ? Nous croyons que ce fusil valait plus qu'une *bête à corne*. Il permettait d'abattre le *gibier* qui abondait dans la forêt, comme le chevreuil, la perdrix, le lièvre, etc., et de fournir à la famille des mets succulents dans les temps où les autres aliments pouvaient manquer. Ce *fusil de nos pères*,—si toutefois c'était le même,—nous l'avons porté avec orgueil sur nos épaules pendant notre enfance. C'était un fusil long, lourd et fortement monté ;

il était à *pierre* et non à *capsule*. Nous avons commis avec ce fusil bien des imprudences ; mais on eut dit que quand il y avait danger, le fusil ne voulait pas partir. Ce qui faisait dire à notre grand-père qui nous réprimandait, que le fusil avait *plus d'esprit que nous autres, les gars*.

Avec le fusil, la *ciaie* ou la *pêche*, et le canot ou la *chaloupe* ont été pour nos ancêtres de la plus grande utilité. La *pêche* était très fructueuse, surtout la *pêche à l'anguille* (1). Chaque habitant possédait une *pêche* sur la grève devant sa propriété, et l'on dit qu'il s'en prenait à certains endroits jusqu'à 60 mille dans une seule *pêche* par saison. Les censitaires étaient obligés de payer la dixième ou la trentième partie du poisson pêché chaque année, suivant le cas, à part de la somme de douze deniers de cens par arpent, et de fournir aussi un ou deux chapons vifs.

On faisait aussi la *pêche au saumon*, mais sur une moins grande échelle que l'anguille. L'anguille a été, pour nos pères, avec le gibier de la forêt, leur principal aliment. C'était pour ainsi dire la manne dans le désert. " Manne inconcevable, suivant un ancien missionnaire, qui se trouvait à toutes les portes, qui ne coûtait qu'à prendre et qui apportait avec soi tout son assaisonnement " (2).

Et le canot, c'était le *cheval* de nos ancêtres. On entrait dans la forêt, on abattait un pin de trois ou quatre pieds de diamètre, on le creusait, on le polissait, et il ne restait plus qu'à le transporter au fleuve à l'aide des bœufs ou à force de bras d'hommes. Dans ce temps où le chemin n'était qu'un sentier raboteux tracé à travers les galets du rivage, le canot servait de voiture d'été, et même de voiture d'hiver, quand le pont de glace ne se formait pas. C'est avec le canot que l'on se rendait d'une habitation à une autre ;

(1) Voir Hist. S. L. I—75.

(2) Hist. S. L. I—176.

c'est avec le canot que l'on traversait à Sillery, que l'on descendait à Québec pour y vendre les denrées, ou à la Pointe Levy pour aller à l'église paroissiale, c'est avec le canot encore que l'on remontait le fleuve jusqu'à St-Nicolas, la Pointe aux Trembles et même jusqu'à Montréal. On s'est servi aussi, dans le commencement, du canot fait d'écorce de bouleau (1). En ce temps là, tout le monde savait manier l'aviron. Inutile d'ajouter que notre premier ancêtre a été *grand navigateur*.

Au point de vue religieux, Jean Du Met qui était normand et Jeanne Voidy, sa femme, qui était bretonne, appartenaient à la religion catholique dans laquelle ils avaient été baptisés et mariés. A Etchemin, ils dépendaient de la paroisse de St Joseph de la Pointe Levy ; mais la difficulté des chemins les empêchait de se rendre à l'église. Aussi on les voit faire baptiser leurs enfants tantôt à Sillery, et tantôt à Québec. Une autre raison était l'absence fréquente du missionnaire qui parcourait le pays depuis la Rivière du Loup jusqu'à Lotbinière, tantôt à pied, tantôt en canot, chargé de sa *chapelle*, donnant le baptême aux nouveaux nés, et aux mourants les derniers secours de la religion.

En 1681, arriva dans la famille Dumet un événement que nous rapporterons d'après l'Histoire de la Seigneurie de Lauzon (1—304).

“ Pendant les longues absences du missionnaire, c'était l'habitude quand il naissait un enfant dans une famille de le faire endoyer par quelqu'un des voisins, puis l'on attendait des mois avant de le porter au baptême. Cet usage avait entraîné des abus considérables contre lesquels l'évêque de Laval avait déjà fulminé dans deux ordonnances, l'une du 29 mars 1664, l'autre du 5 février 1677. Au

(1) Hit. S. L. I—186.

retour de sa visite pastorale de 1681, on vint lui apprendre qu'il était né à la femme de Jean Dumets, habitant de la côte Lauzon, un enfant depuis plus d'un mois et que le père négligeait de le faire baptiser. L'évêque le fit avertir à trois reprises différentes, d'abord par son grand'vicaire puis par M. Basset et enfin par le missionnaire Morel qu'il eut à se conformer à la loi ecclésiastique. Nous ne savons pour quelle raison, mais Jean Dumets et sa femme persistèrent dans leur refus de porter l'enfant à l'église.

“ Monseigneur voulut alors donner un exemple sévère. Il ordonna à Jean Dumets et à sa femme de faire porter sans délai à St Joseph, l'église de leur district, leur enfant, pour lui faire recevoir le baptême.” “ S'ils demeurent, dit il, dans leur désobéissance, au bout de huit jours, que notre présente ordonnance leur aura été signifiée, nous les déclarons alors tous deux privés et interdits de l'entrée de l'église et de la participation des sacrements, jusqu'à ce qu'ils aient obéi et fait baptiser leur enfant.”

Jean Dumet fit sa soumission quelque temps après. Son enfant fut baptisé le 16 novembre 1681 dans la maison d'André Bergeron, son gendre, à St Nicolas, par le missionnaire Basset. L'acte de baptême est à Québec sur une feuille séparée dans le registre de 1681. (Voir app. B). Cet enfant qui avait nom Michel fut enterré à St-Nicolas le 21 février 1701.

Cela n'empêcha pas Jean Dumets de rendre au missionnaire de la côte sud, tous les services possibles. Les voyages du missionnaire étaient incessants et exécutés avec rapidité. Aujourd'hui il est à Lotbinière, demain il sera à Lauzon, deux ou trois jours après on le trouve à l'autre extrémité du district qui lui est confié, à la Durantaie ou à Berthier. Le missionnaire avait certains endroits fixés et connus où il s'arrêtait de préférence. Ainsi Jean Dumets—le rebelle

de 1681— devient l'un des amphitrions du prêtre voyageur. C'est dans sa maison que le missionnaire dit la messe et qu'il baptise la plupart des enfants de la partie ouest de Lauzon.

Voici, entre autres, quelques noms d'enfants baptisés chez lui :

17 janvier 1686.— En la maison de Jean de Mer, baptême de Jeanne Méline.— Parrain : Jean Demets, Marraine : Francoise Gaudry.

18 janvier 1687.— En la maison de Jean de Mer, baptême de Marguerite Bergeron.

19 février 1687.— En la maison de Jean de Mer, baptême d'Angélique Méline. (1)

A la Pointe-aux-Trembles de Québec, le premier registre s'ouvrait le 13 juillet 1679. On y trouve plusieurs baptêmes, mariages et sépultures des colons de Lauzon (2)

Le 8 novembre 1684, M. Pinguet baptise à la côte Lauzon en la maison de Jean Dumets, Jacques Marié, fils de Michel Marié.— Parrain : Thomas Le Marié.

1688, 9 mars —Baptême à la côte Lauzon dans la maison de Jean Demers, (3) par M. Basset, missionnaire, de Marie Francoise Pilote, fille de Jean Pilote.— Parrain Michel le Marié—Marraine, Marguerite Dumès, femme d'André Bergeron.

Il nous reste à faire connaître les noms des enfants issus du mariage de Jean Dumets et de sa femme Jeanne Voidy, et de dire où ils sont allés se fixer. Malheureusement il y a ici des lacunes qu'il sera bien difficile de combler.

1. FRANCOIS, baptisé à Montréal, le 16 nov. 1653 — Marié à Montréal à Jeanne Roannes en 1657.— S'est établi à Montréal.

(1) Hist. S. L. I—311.

(2) Hist. S. L. (I—340).

(3) On remarquera dans ces actes, les noms : “ de Mer ”, “ Demers ”, “ Dumets ”, etc., donnés à Jean Dumet.

2. MARGUERITE, baptisée à Montréal, le 21 oct. 1659 — Mariée à André Bergeron de St-Nicolas le 9 juillet 1673.

3. JEAN, baptisé à Montréal, le 6 juillet 1661—Marié à Ste-Famille, I. O. le 2 mai 1696, à Jeanne L'arrivée—Sép. à Québec le 11 juillet 1730.— Il fut le successeur de son père à Etchemin.

4. PIERRE, baptisé le 8 octobre 1663, à Sillery—Marié 1° à Jeanne Pouliot en 1691 ; 2° à Jeanne Houde en 1703—S'est établi dans le haut de St-Nicolas.

5. EUSTACHE, baptisé le 13 août 1665, à Sillery.—Marié à Québec le 3 novembre 1694 à Marie Dubois. Sép. le 15 déc. 1708 à St-Nicolas où il s'était établi.

6. RENÉ, baptisé à Sillery le 14 août 1667—Marié 1° à Anne Dubois en 1697. 2° A Marie Jeanne de la Voye, en 1714—Sép. en 1739 à St-Nicolas où il s'était établi.

7. M. MADELEINE, bapt. à Québec le 27 avril 1669.

8. EUSTACHE, baptisé à Québec le 7 mai 1673.

9. CATHERINE, baptisée à Québec le 10 avril 1675—Sep. à Québec le 6 juillet 1693—Elle s'était noyée à l'âge de 18 ans.

10. JEAN NICOLAS, baptisé à Sillery le 14 juin 1677—Marié à Ste-Famille I. O. le 3 mai 1700 à Anne Rocheron—S'est établi à St-Nicolas où il mourut en 1730.

11. MICHEL, baptisé le 26 novembre 1681 dans la maison d'André Bergeron.—Sép. 21 février 1701 à St-Nicolas.

12. ANNE, baptisée en 1667—Mariée à Quebec 1° à Gabriel Duchesne le 3 mai 1688 ; 2° à Michel Cureux dit St Germain en 1693—Sép. à Québec, le 5 avril 1711. (1)

13. Un autre enfant, nommé Jean, serait né en 1680 d'après Mgr Tanguay. Nous n'avons pu vérifier le fait. Nous sommes porté à croire que cet enfant ne serait autre que Michel, celui qui a été baptisé le 26 novembre 1681—D'après le recensement de 1681 il y avait, comme nous l'avons vu plus haut, un enfant du nom de JEAN et âgé de un mois. Il n'était pas encore baptisé ; on l'appelait JEAN comme son père. C'est évidemment celui qui a été baptisé sous le nom de Michel. Son frère Jean était parrain. (Voir app. B.

Voilà vraiment une famille patriarcale. C'est à St Nicolas que la plupart de ces enfants se sont fixés. Et c'est là qu'ils sont devenus les souches des nombreuses familles de Demers dans cette paroisse.

(1) Voir Dict. gen. Mgr T. (Vols. I et III.)

Leur père Jean—notre ancêtre commun—était l'âme de ce mouvement de colonisation, sur les belles terres de cette paroisse. Avec sa longue expérience acquise au prix de bien des sacrifices, il était en position de guider sûrement ses fils et de les établir aux endroits les plus fertiles dans cette partie de la Côte Lauzon. (1).

Ne voulant pas entrer dans l'histoire des *Demers hors d'Etchemin*, nous laisserons ici la parole à l'hon. Et. Th. Pâquet dans ses "*Fragments de l'histoire religieuse et civile de la paroisse de St-Nicolas*". (Page 7.)

"...Les descendants de Jean Demers se répandirent aux quatre coins de St-Nicolas, dans les paroisses environnantes, à beaucoup d'endroits de la province et de l'étranger.

"Et elle était nombreuse cette postérité. René avait eu dix huit enfants de ses deux mariagesNicholas, seize enfants.....Eustache en eut six et Pierre, sept.....
.....Somme toute, quarante neuf petits enfants étaient issus des.....fils qui restèrent à St-Nicolas." (2)

Et l'hon. Et. Th. Pâquet retrace dans ces "*Fragments*" la vie de plusieurs hommes illustres dans l'histoire de notre pays, qui sont sortis de ces familles Demers de St-Nicolas, entre autres, de M. le grand vicaire Jérôme Demers, supérieur du séminaire de Québec, de Mgr Modeste Demers, évêque de Vancouver, du rév. Ls. Benj. Demers, du père Louis et du frère Alexis Demers, Récollets, etc. Nous référons le lecteur au livre intéressant de l'hon. Et. Th. Pâquet.

Sur le déclin de l'âge, Jean Dumets et son épouse ayant besoin de repos, après leurs travaux et leurs fatigues, et

(1) 25 novembre 1672—Concession à Jean Dumets, de douze arpents, touchant à François Hulin, à St-Nicolas.

(2) En ajoutant les deux enfants de François, les 8 enfants de Jean, et les 9 enfants de Marguerite, on aura un total de 68 *petits enfants*.

pouvant se vanter d'avoir mis leurs enfants en état de vivre par eux-mêmes, se décidèrent d'aller passer leurs dernières années auprès de leur fille devenue veuve, madame Cureux dit St Germain, dans la ville de Champlain. C'était en 1698.

Dix ans après ils décédaient, tous deux dans la même année : Jean Demers, le 5 juillet 1708 et Jeanne Voidy, son épouse, le 6 décembre 1708.

En 1698, ils fondèrent sept messes à perpétuité, dans l'église de Notre Dame de Québec, et en 1699 ils avaient un banc en leur nom dans la même église.

Le séminaire de Québec fit chanter un service pour le repos de l'âme de Jean Du Met ; ce qui donne à entendre qu'il avait rendu quelques services signalés à cette première institution catholique du pays, qui était alors, sous le règne de Mgr de Laval, chargé de la desserte des paroisses.

Dormez en paix, vénérés ancêtres ! Dormez dans votre tombe aujourd'hui deux fois séculaire ! Vous aurez à jamais, dans l'histoire de notre pays, l'honneur d'avoir planté à Etchemin une branche de la famille Demers, importée du beau pays de France, et dont les rameaux nombreux ont été pleins de vie et le seront longtemps.

Au jour de votre mort, votre couronne composée de douze enfants et entrelacée de soixante huit petits enfants, était déjà bien belle ; mais aujourd'hui, elle apparaît bien plus resplendissante, encore, par les centaines et les centaines de descendants jusqu'à la septième et la huitième génération qui saluent en vous avec amour et respect le nouvel Abraham de leur famille, leur premier ancêtre, leur premier père !





CHAPITRE SECOND

JEAN DEMERS, II

Jean Demers, successeur de son père à Etchemin.—Il se marie à Ste-Famille I. O. en 1696.—Aveu et dénombrement de la seigneurie en 1723.—La maison paternelle.—Procès.—Ses enfants.—Son décès en 1736.

Jean Demers, notre second ancêtre en ligne directe, hérita de la propriété de son père Jean à Etchemin, vers 1698. Il avait reçu le baptême à Montréal, le 6 juillet 1661 (1) et l'année suivante, il avait suivi son père à Etchemin. C'est à Ste Famille de l'Isle d'Orléans qu'il se choisit une compagne, le 2 mai 1696. Son épouse était Jeanne L'Arrivée, fille de Jean L'Arrivée et de Jeanne Barbereau (Voir app. C.) Le mariage fut célébré par le curé Fr. Lamy, en présence des pères des deux époux, de Jean Morisset, Nicolas Cutrin et Pierre Loignon.

(1) Il y avait pour parrain, Charles Lemoyne, et pour marraine, Jeanne Lemoyne, épouse de Jacques Leber.

Il a été marié sous le nom de De Mers.

Jean Demers s'appliqua à agrandir et à perfectionner le domaine patrimonial à Etchemin.

Il est intéressant de lire l'*Aveu et dénombrement* de la Seigneurie de Lauzon, fait par le sieur Etienne Charest, le 6 mars 1723. On y voit avec la plus grande exactitude les noms des censitaires, l'étendue des terres que chacun possédait et les redevances dont elles étaient chargées.

A Etchemin, entre les deux rivières et, en commençant à la rivière Etchemin, on y trouve les noms des propriétaires suivants, à savoir : les héritiers du sieur Joliet—Jean Demers—Guillaume Leduc—Les héritiers de Eustache Lambert—Jean Baptiste Luneau—les héritiers de feu Sr Dumont et les héritiers de M. de la Martinière. Sur les propriétés avoisinant d'Etchemin et de Chaudière, il n'y avait pas de bâtisse ni de travaux de défrichement. L'étendue de ces propriétés était de 72 arpents de front sur 40 de profondeur, excepté la propriété de M. de la Martinière qui avait une lieue de profondeur ; il y avait 138 arpents de terre labourable, et 13 arpents en prairie. (1)

Jean Demers avait une terre de 7 arpents de front sur 40 de profondeur ; il devait payer un chapon et demi et le 30ième du poisson pris par année. Il était possesseur d'une maison, d'une étable, d'une grange et, sur sa propriété, il y avait 30 arpents de terre labourable et 3 arpents en prairie. La propriété de Jean Demers était à trois arpents de la rivière Etchemin ; ce sont les deux terres de trois arpents et demi chaque au nord est de la route *Taniata*.

La maison, dont il est fait mention dans ce dénombrement était elle la grande et solide *maison en pierre* que nous avons vue et qui a été démolie vers 1860 ? Nous le croyons ; mais nous ne pouvons dire si elle a été bâtie par notre premier

(1) Voir Hist. S. L. II—114-144.

ancêtre ou par le second. Elle avait une porte au centre et deux fenêtres de chaque côté en avant et en arrière. Les murs avaient trois pieds d'épaisseur et une grosse cheminée en pierre s'élevait au centre, depuis le sol jusqu'à quatre ou cinq pieds au dessus du toit, qui était élevé et pointu, sans lucarne, mais avec fenêtres dans les pignons. On voit encore de semblables maisons en pierre sur la côte Beaupré.

Le bas de la maison était divisé en deux, et le grenier était comme un vaste arsenal capable de tout recevoir : le métier à tisser la laine ou la toile, les sacs de sel ou de farine, les tinettes de beurre, les coffres de linge, les raquettes, les peaux de cuir tanné, etc. Nous nous rappelons y avoir vu un vieux canot, coupé en deux et dont la coupure avait été fermée avec des planches ; ce canot était l'ami de l'enfance parce qu'il contenait la provision de pommes récoltées au jardin.

Cette maison était bâtie à environ trente pieds au nord du grand chemin, un peu en arrière de la pharmacie actuelle de M. J. B. Martel. Le jardin était à droite, le long du chemin, et sur le bord d'un rigolet, aujourd'hui l'étang Atkinson. Il y avait des pommiers, des pruniers, des cerisiers et des carrés d'oignons, des betteraves, d'oseille, etc.—A gauche de la maison, la vue s'étendait sur le fleuve St-Laurent et on apercevait les côtes de Sillery ; en arrière, on voyait les ilots sur lesquels sont bâtis les quais destinés à recevoir le bois de commerce préparé au moulin Caldwell ou Atkinson. Au sud du chemin, étaient la grange, l'étable et un petit *fournil* ou boutique dans lequel on fabriquait un peu de tout. En arrière de ces constructions, un petit ruisseau qui avait sa source à la *grande côte*, traversait la terre, puis le chemin et allait se jeter dans le fleuve un peu en haut de la maison paternelle.

Il est de tradition dans la famille que cette maison fut

incendiée deux fois par les soldats anglais, lors des guerres de la conquête. A l'approche de l'ennemi, la famille se sauvait dans les bois, apportant avec elle quelques provisions et ne revenait que lorsque l'ennemi s'était éloigné.

Tout semble avoir été assez paisible dans la vie de Jean Demers à Etchemin pendant les vingt cinq premières années. Mais Jean Demers, comme son père, avait du sang normand dans les veines. Son père avait eu quelques démêlés avec François Bissot au sujet du pâturage des bestiaux sur les îlots situés à l'embouchure de l'Etchemin et le conseil souverain de Québec avait porté un jugement en 1669 et fait un règlement pour le plus grand bien de Bissot et des colons. (1) Le fils Jean se prit de querelle avec son voisin Joseph Roberge au sujet d'une *claire* ou d'une *jêche* qu'il avait sur sa propriété. La claire avait été brisée. Jean Demers prétendait que c'était l'œuvre malicieuse de Joseph Roberge. Celui-ci niait et attribuait la cause du dégât au vent ou à la marée. De là une chicane qui se compliqua de voies de fait dans lesquelles on se servit de bâton, de hache, etc. On dit même que le sang coula.—Le Conseil Souverain s'occupa de l'affaire, et, le 2 juillet 1724, l'appel de Jean Demers contre Joseph Roberge, fut *mis à néant*. Cette chicane de *normands* fit dire bien des parolies, causa des frais assez considérables pour le temps et nous force à avouer, une fois de plus, que *le pire de tous les arrangements vaut le meilleur de tous les procès*

Les enfants nés du mariage de Jean Demers et de Jeanne l'Arrivée sont au nombre de huit ; plusieurs ont été baptisés à St Joseph de la Pointe Lévy. Voici leurs noms :

1. Marie Jeanne, baptisée le 2 juillet 1697, à Lévy et inhumée aussi à Lévy, le 8 juillet 1697.
2. Françoise, baptisée à Québec le 18 mai 1698—Mariée à Lévy le 8 novembre 1729 à Charles Tinon.

(1) Voir Hist. S. L. I—185.

3. MARIE ANNE Mariée à Lévy à Jean Tinon.....
(Les Tinon s'appelaient *Tinon dit Desrochers*).

4. MARIE ANGÉLIQUE, baptisée à Lévy le 14 décembre 1701.—Mariée à Québec le 5 septembre 1725 à Augustin Desloriers (Normandea).

5. LOUIS, baptisé à Québec le 15 novembre 1703—Marié à Thérèse Gagnon, au Chateau Richer, le 11 février 1730.

6. JEAN, baptisé à Lévy le 25 avril 1709.—Marié à Québec, le 9 février 1739, à Madeleine Dussault. S'établit sur une terre à Etchemin,—la moitié de la propriété de son père.

7. RENÉ, bapt..... —Marié à Québec le 27 juillet 1745 à Marie Louise David.

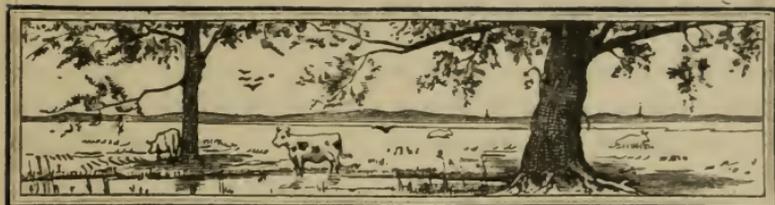
8. LOUIS JOSEPH, baptisé le 7 mai 1711,—Marié à Lévy le 15 février 1735, à Geneviève Huart. Sa sépulture eut lieu à Lévy le 20 décembre 1749. Il fut l'héritier de son père à Etchemin, sur la moitié de sa propriété, l'autre moitié ayant été donnée à son frère Jean. (1)

Jean Demers, notre second ancêtre, est mort à l'âge de 75 ans.—Il a été inhumé, à Québec comme son père l'avait été, à la date du 11 juillet 1736.

(1) Dict. génél. de Mgr Tanguay, (vols. I et III.)







CHAPITRE TROISIÈME

LOUIS JOSEPH DEMERS

Louis-Joseph Demers succède à son père sur la moitié de sa propriété.—
Son mariage.—Procès verbal de 1738.—Sa mort prématurée en 1749—
Sa veuve et ses enfants.—Décès de la veuve en 1773.—Incendie
des maisons d'Etchemin en 1760.—

A la mort de Jean Demers II, sa propriété de sept arpents de front à Etchemin fut partagée entre ses deux fils Jean et Louis-Joseph, comme nous l'avons dit au chapitre précédent.

D'après les papiers de famille, l'héritage de Louis-Joseph Demers, notre troisième ancêtre direct, contenait "trois arpents cinq perches et neuf pieds sur quarante de profondeur, au premier rang, borné au nord est à *Jean Demers* et à l'ouest à *Joseph Roberge*".

Louis-Joseph Demers avait été baptisé à Lévy le 7 mai

1711, et il fut marié à l'église de St-Joseph de la Pointe Lévy, le 15 février 1735, par le curé de la Rue, à Geneviève Huart, fille de Jean Huart et d'Angélique Jourdain, de la paroisse de St-Joseph. La cérémonie eut lieu en présence des frères de l'époux, René, Louis et Jean Demers, d'Augustin Normandeau (Desloriers) et Jean Tinon, ses beaux frères, de Jean Huart, père de l'épouse, de Jean et Joseph Huart, ses frères, de Jean Dussault et Charles Bergeron, ses beaux frères, d'Etienne et Jacques Huart, ses oncles et de plusieurs autres. (Voir app. D.)

D'après un procès verbal du 5 septembre 1738, fait pour redresser le chemin de front depuis chez les Lambert à Etchemin en descendant jusqu'à Montapeine, on voit que les propriétaires des terres à l'ouest de l'Etchemin étaient le sieur de la Gorgendière, Jean Demers, Louis Joseph Demers, Joseph Roberge, le sieur Mouffle et le sieur Lambert. Les sieurs de la Gorgendière et Mouffle n'y sont pas demeurés longtemps, mais Joseph Roberge y a été la souche d'une nombreuse et respectable famille principalement répandue à St Jean, St-Romuald et St Nicolas. Joseph Roberge avait pour ancêtre au Canada, Denis Roberge, qui avait été toute sa vie l'homme de confiance de Mgr de Laval. Il avait épousé une des filles de René Ledue, ancien censitaire de Lauzon, et c'est ainsi qu'il vint habiter la seigneurie. (1)

Ce procès verbal devait avoir sa raison d'être dans un pays où le chemin était rocailleux et difficile. Il est aussi question, dans le temps, d'un pont sur l'Etchemin.

Nous ne voyons à cette époque, aucun événement important digne d'être signalé dans l'histoire de la famille. Louis Joseph Demers d'ailleurs ne vécut pas aussi longtemps que son père et son grand-père ; il s'éteignit à Etchemin le 18

(1) Voir Hist. S. L. II--145.

décembre 1749 à l'âge de 38 ans, et 14 ans seulement après son mariage avec Geneviève Huart. Il laissait sa veuve avec quatre enfants, Geneviève, Louis, Louis Etienne et Marguerite, âgés respectivement de 14, 12, 10 et 5 ans.

La veuve prit en main l'administration de son bien et de celui de ses enfants et la conserva pendant une quinzaine d'années. Elle fut nommée tutrice de ses enfants, (1) le 9 juin 1750, par Claude Barolet faisant les fonctions de juge à Québec en l'absence du procureur du Roy, et le 10 mai 1765 elle obtint par acte passé devant le notaire Saillant un *titre nouvel*, pour elle même et pour ses enfants, de la propriété occupée par eux, à Etchemin. Cette propriété est décrite dans cet acte, comme ayant, “ trois arpents cinq
“ perches, neuf pieds de terre de front à prendre du bord
“ du fleuve St Laurent sur quarante arpents de profondeur,
“ faisant moitié de sept arpents une perche appartenant à
“ feu Jean Demers son beau père, faisant partie de dix
“ arpents de terre concédés à François Bissot par contrat
“ passé devant Me. Rageot, notaire, le 12 novembre mil six
“ cent soixante et dix, à elle appartenant et à ses enfants pour
“ leur avoir été donné et abandonné par feu Demers son beau
“ père dont elle n'a pu représenter le contrat ; étant.....
“ chargée de cinquante sept sols dix deniers, argent tour-
“ nois et du trentième poisson, de cens et rentes seigneuriales
“ payables au premier octobre de chaque année
“ Fait et passé en présence de Monsieur Charles Youville
“ Dufros, prêtre et curé de Saint Joseph de la Pointe Levy
“ et de Sieur Pierre Joly dit Sans chagrin, écrivain, demeu-
“ rant en la dite paroisse, témoins pour ce appelés.....
“ ... (Papiers de famille).

Ses enfants étaient :—(2)

(1) Papiers de famille.

(2) Voir registres de St-Joseph de Lévis, etc.

1. MARIE GENEVIÈVE, baptisée le 31 janvier 1736.—Mariée 1^o à Joseph Dussault le 20 oct. 1752, et 2^o à Etienne Paradis le 25 octobre 1756.

2. LOUIS, baptisé le 14 février 1738.

3. LOUIS ETIENNE, baptisé le.....1740.—Marié le 16 juillet 1764 à St-Nicolas, à Marguerite Demers.—Il fut l'héritier de la propriété d'Etchemin.

4. MARGUERITE, baptisée le 19 octobre 1745.—Mariée le 9 juillet 1764 à Louis Paradis.

Geneviève Huart, veuve de Louis Joseph Demers, est décédée le 28 novembre 1773 à l'âge avancé de 81 ans.

Pendant la guerre de 1759 60, pour la possession du Canada, nous ne voyons aucun événement spécial à noter à Etchemin, si ce n'est l'incendie des maisons, et de celle en particulier de la veuve de Ls. Joseph Demers. Voici le fait tel que rapporté par l'Histoire de la Seigneurie de Lauzon. (1)

“ Le 26 février au matin (1760), le major Elliot, du 43ième régiment, traversait la rivière avec un détachement de 300 soldats et matelots et il faisait mettre le feu, sans pitié, aux maisons des paysans désarmés depuis la rivière Etchemin jusqu'à la rivière Chaudière. Ainsi furent détruits en une journée, au milieu du plus rigoureux hiver, tous les établissements qui se trouvaient alors sur le territoire des paroisses de St-Romuald et de St Jean Chrysostôme. On a voulu, raconte Knox, punir ces habitants de leur rébellion, car non-seulement leurs jeunes gens ont pris les armes et joint l'armée française, mais ils ont fait tous leurs efforts pour entraîner les paroisses voisines à suivre leur exemple et à manquer à leurs engagements. Bien plus, ils ont négligé, au mépris des ordres du gouverneur, d'avertir de l'arrivée de St Martin.”

“ Les détachements de M. de St Martin n'ont pas été d'une grande utilité...Ils sont cause que le général Murray a fait brûler vingt cinq maisons à la Pointe de Lévy.”

(1) (II—335.)



CHAPITRE QUATRIÈME

LOUIS ETIENNE DEMERS

Louis-Etienne Demers se marie à St-Nicolas, en 1764.—Il hérite de la propriété de sa mère.—Echange avec ses sœurs.—Etat de Lauzon.—Invasion de 1775.—Il est élu marguillier en 1794.—La charge de sous-voyer qu'il occupe en 1797 lui donne du trouble.—Ses enfants.—Il fait donation à son fils Julien en 1801.— Coutumes et usages du temps.—Son décès en 1817.—Belles paroles de son testament.

Notre quatrième ancêtre—Louis-Etienne Demers—était né en 1710, du mariage de Louis Joseph Demers et de Geneviève Huart. Nous regrettons de n'avoir pu trouver la date de son baptême, dans les registres de la Pointe Lévy ; peut être qu'il a été baptisé ailleurs. Il se maria à St Nicolas, le 16 juillet 1764,—au lendemain de la cession du pays à l'Angleterre,—avec Marguerite Demers, fille de Joseph Demers et de Marie Josephte Gingras, de St-Nicolas.

Il ne faut pas confondre cette Marguerite Demers, avec

une autre Marguerite Demers, veuve de *Jean Marie Huart*, (non pas *Jean Marie Renard* comme l'a écrit Mgr Tanguay) et fille de Michel Demers. Cette autre Marguerite Demers, s'est mariée le 15 septembre 1760, à St Nicolas, avec Antoine Grenier, veuf de Angélique Demers. (1)

Louis Etienne Demers et son épouse Marguerite Demers, avaient obtenu, avant leur mariage, dispense d'une double parenté de consanguinité—du troisième au troisième degré et du quatrième au quatrième degré,—accordée par Monsieur Briand, vicaire général de Québec.

Leur consentement de mariage fut reçu par le frère Louis Demers, récollet, parent de l'épouse, à ce autorisé par le révérend Messire Desrochers, le curé du lieu—et en présence de Joseph Demers père de l'épouse, de Pierre Demers frère, de Joseph Dubois, Etienne Paradis, Louis Demers, Louis Quantin, Jean Baptiste Desrochers, François Desroché et autres. (Voir app. E.)

La propriété de Louis Joseph Demers, comme nous l'avons vu par un acte du 10 mai 1765, appartenait à sa veuve et à ses enfants.

Pour en obtenir la possession complète, Louis-Etienne Demers dût passer avec ses deux sœurs mariées, Geneviève et Marguerite, des actes d'échange et de renonciation, que nous nous permettrons d'analyser d'après les papiers de famille.

1. Par devant le notaire Panet en date du 24 juillet 1766, Louis Etienne Demers et son épouse Marguerite Demers cédèrent par échange à Etienne Paradis et à son épouse Geneviève Demers, une terre de deux arpents et demi de front sur quarante de profondeur, à St-Henri de Lauzon, que le dit Etienne Demers avait acquise le même jour, aussi par échange avec Pierre Paradis, et en retour, Etienne

(1) Régistres de St-Nicolas.

Paradis et son épouse s'engagèrent à céder à perpétuité à Louis Etienne Demers et à son épouse, tous les droits, etc.....qu'ils pouvaient avoir sur les biens meubles et immeubles dans la succession échue de Louis Joseph Demers et celle future de Geneviève Huart, épouse de Louis-Joseph Demers, leur père et mère, beau père et belle-mère... Les dits Louis Etienne Demers et son épouse s'obligeant à toutes les charges de la succession de façon à libérer complètement Etienne Paradis et son épouse Geneviève Demers.

2. Par devant le notaire Sanguinet, en date du 25 février 1768, Louis Paradis et son épouse Marguerite Demers, (cette dernière se disant héritière d'un tiers de la succession de Louis-Joseph Demers son père), tous deux demurant à St Henri de Lauzon, et avec l'agrément de Geneviève Huart, veuve de Louis Joseph Demers, présente pour autoriser la passation de l'acte, reconnaissent avoir cédé à Louis Etienne Demers et à son épouse Marguerite Demers, tous les droits mobiliers et immobiliers qu'ils pourraient avoir dans la succession échue de feu Joseph Demers et celle à échoir de son épouse Geneviève Huart.....à la charge par Louis Etienne Demers et son épouse de payer les dettes de la succession.....de chauffer, loger la dite veuve Geneviève Huart, leur mère et belle mère, en quelque état qu'elle puisse de trouver, et faire en sorte qu'elle ne manque de rien dans ses besoins et nécessités généralement quelconques et l'entretenir d'habits, hardes et linges à son usage sans en pouvoir jamais manquer.....de payer aux dits Louis Paradis et son épouse la somme de o. ze cent livres de vingt sols en neuf ans.....

Et en outre de laisser faucher sur sa propriété, au profit de Louis Paradis et son épouse, six cents bottes de foin pendant neuf ans et trois cents bottes la dixième année.....

Il n'est pas fait mention de Louis, un des quatre enfants qui avait 12 ans en 1750. Puisque sa sœur, Marguerite, déclare être héritière, d'un tiers dans la succession de son père, il faut supposer qu'il était mort.

A la suite de ces transactions, Louis Etienne Demers, désormais indépendant et maître chez lui, put s'adonner à l'exploitation de sa terre et la mettre en état de produire le plus possible, en autant que les circonstances pouvaient le permettre.

L'effervescence produite par les guerres pour la possession du pays, pendant les dernières années de l'administration de la veuve de Louis-Joseph Demers, était passée. Les Anglais étaient maîtres du pays depuis 1763. Plusieurs des principales familles françaises avaient repassé les mers pour ne plus revenir. Les colons fixés au sol qu'ils avaient fécondé de leurs sueurs étaient restés avec leurs prêtres et la religion catholique dans laquelle ils avaient été élevés. Mais qu'advient-il ?

“ Pendant les premières années qui suivirent la conquête, dit l'Histoire de la Seigneurie de Lauzon, dans l'état de torpeur et d'indécision où se trouvèrent les colons, soit à cause du changement de régime du gouvernement, soit à cause de l'incertitude des lois qui devaient régir la propriété foncière, il y eut peu d'établissements nouveaux dans la province. Et la Seigneurie de Lauzon subit plus qu'ailleurs encore un moment de stagnation dans son développement.

“ Henry Caldwell avait affermé cette belle propriété et il voulait évidemment en faire une exploitation profitable. La guerre de l'Indépendance américaine qui survint au moment même où il entra en possession de cette seigneurie, et qui devait durer jusqu'en 1783, détourna l'attention de la culture des terres. Il fallait avant tout songer à la défense du pays.

On connaît l'invasion américaine de 1775, et l'on sait comment les troupes du congrès descendues par la rivière Chaudière, furent reçues dans Lauzon. Des remparts furent élevés par Arnold sur les hauteurs de Lévis et les troupes bostonnaises demeurèrent en cantonnement chez les habitants de 1776 jusqu'en 1783.

“ Le passage des Bostonnais à la Pointe Levy, dit l'auteur de l'Histoire de la Seigneurie de Lauzon, était resté vivace à la mémoire de plusieurs anciens que nous avons connus dans notre enfance. Nous nous souvenons d'avoir entendu raconter à l'un d'eux la frayeur qu'il éprouva lorsqu'on lui dit que des hommes bardés de fer débouchaient par la vieille route de St-Henri. Plusieurs familles cachèrent alors au fond des bois, comme au temps de l'invasion anglaise, tout ce qu'elles avaient de plus précieux. On ne tarda pas cependant à s'apercevoir que les hordes de la Nouvelle Angleterre venaient au pays comme libérateurs plutôt qu'en conquérants. La plus parfaite cordialité s'établit bientôt entre les soldats du congrès et ces populations naïves et confiantes. On donna sans compter.....’

Que se passa-t-il à Etchemin pendant ce temps d'invasion ? La famille de Louis-Etienne Demers avait-elle des sympathies avec les troupes d'Arnold ? Était-elle restée fidèle à la couronne d'Angleterre ? C'est ce que nous ne pouvons dire. Ce qui semble certain, c'est que les affaires de notre ancêtre n'en ont pas trop souffert. Peut-être même qu'il aura reçu de ces monnaies de carte que le congrès avait fait émettre en guise de numéraire et que l'on distribuait pendant l'invasion en paiement de services rendus.

Dans tous les cas, Louis-Etienne Demers ne dût pas rester inactif. Il avait alors avec lui des enfants de 12 à 18 ans et il était en état de disposer avec profit des produits de sa terre.

A raison de l'importance qu'Etchemin avait pris depuis quelques années et un peu aussi, sans doute, pour flatter les colons qui habitaient entre les deux rivières Etchemin et Chaudière, on jugea, à l'église de St Joseph de la Pointe Levy, qu'il était temps de faire entrer dans le corps des marguilliers de cette paroisse un des censitaires résidant entre *les deux rivières*. Le choix tomba sur notre ancêtre Louis Etienne Demers, en 1794 (1). Il était alors âgé de 54 ans.

En 1781, il avait déjà rempli les fonctions de *syndic* avec cinq autres citoyens, pour surveiller les travaux d'agrandissement de l'église et recueillir les offrandes des paroissiens. L'ouvrage n'avança pas beaucoup. On se *chicana* pendant dix ans, et les colons d'Etchemin et des environs voulant avoir l'église ailleurs, plus près d'eux, firent beaucoup d'opposition. La foudre qui brisa l'église le 22 juillet 1790, régla l'affaire. Les dommages furent réparés sans contestation. (Hist. S. L. 111—166—175).

En 1797 et 1798, Louis-Etienne Demers fut appelé à remplir une autre charge publique qui lui donna plus de trouble que celle de marguillier.

“ A la session du parlement de 1795, dit l'histoire de la Seigneurie de Lauzon (III—271 et suiv.) que nous allons résumer, on avait passé une loi relative aux chemins et aux ponts, et cette loi obligeait ou à payer une certaine somme ou à contribuer par le travail à ces ouvrages. On établissait un système de voirie sous la surveillance d'inspecteurs et de sous voyers distribués par régions sous les ordres du grand-voyer.

“ Cette loi fut très impopulaire à Lauzon comme ailleurs. “ En 1796, le grand-voyer, Gabriel Elzéar Taschereau, voulant mettre à exécution cette loi, divisa la seigneurie de

(1) Hist. S. L. (app. LXII.)

Lauzon, en 23 circonscriptions. La paroisse de St Joseph de la Pointe Lévy eut un inspecteur et neuf sous voyers...

Ils furent élus le 1er janvier 1797 comme suit :

| | |
|----------------------|------------|
| Capt. Etienne Begin, | inspecteur |
| Louis Lecours, | sous voyer |
| Ignace Couture, | " |
| J. Bte Charest, | " |
| Joseph Larrivée, | " |
| Michel Dussault, | " |
| Pierre Baron, | " |
| Etienne Demers, | " |
| Antoine Carrier, | " |
| Joseph Carrier, | " |

Comme on le voit, Etienne Demers était du nombre des sous voyers.

“ Les choses s'étaient passées assez tranquillement et rien ne laissait soupçonner la conspiration qui se tramait. Les nouveaux fonctionnaires se prélassaient pleins de quiétudes, et satisfaits de la confiance que leurs concitoyens leur avait témoignée. Le 9 janvier, au soir, à la même heure, ils furent tous empoignés, dans leurs maisons, par neuf bandes différentes, solidement garottés et emmenés sous escorte, dans un endroit convenu, au centre de la paroisse, et là on les obligea à renoncer à leur charge et à remettre les instructions qu'ils avaient reçues pour leur gouverne. On raconte même que trois d'entre eux ayant voulu persister à exécuter la loi, furent enfermés dans une maison isolée et inhabitée où on ne leur laissa qu'un pain et un seau d'eau, bien décidés que l'on était de les laisser mourir de faim. Les familles de ces sous voyers, pleines d'inquiétude sur le sort de leur chef, firent, on le comprend, les plus actives perquisitions pour les retrouver, mais ce ne fut que la troisième journée qu'elles les découvrirent et

qu'elles purent les délivrer. Il en était temps car ils étaient exténués.....

“ On comprend qu'un pareil attentat ne pouvait rester sans punition.

“ Le 11 janvier, un mandat d'arrestation était lancé contre quatre meneurs, et le 25, deux huissiers traversèrent de Québec pour les empoigner. Ils s'en allaient avec leurs prisonniers lorsque rendus sur les bords du fleuve, ils furent entourés par une bande de huit hommes armés de gourdins qui les forcèrent à lâcher prise. Les huissiers furent priés de retourner à Québec et d'informer ceux qui les envoyaient que les habitants de la Pointe de Lévy ne souffriraient pas qu'aucun mandat fut exécuté dans la paroisse. Qu'ils envoient qui ils voudront, ajoutèrent-ils, nous avons trois cents hommes armés prêts à supporter notre décision.

“ Cependant force devait rester à la loi.

“ Les meneurs des premières émeutes aussi bien que bien que leurs sauveteurs finirent par être arrêtés.

“ Douze des chefs de la révolte comparurent donc devant le tribunal.

“ Ignace Lambert, Louis Roberge, François Cantin, et François Roberge pour avoir assailli le surveillant Étienne Demers, pour l'avoir emprisonné pendant une heure furent condamnés à un chelin d'amende et à six semaines d'emprisonnement.”

Les autres furent condamnés à des amendes variant de un chelin à vingt chelins avec emprisonnement de six semaines à trois mois. Ceux qui avaient le 25 janvier arrêté les officiers du shérif eurent à subir des amendes plus fortes et à faire beaucoup plus de mois de prison.

“ Certes le châtiment était sévère, mais il faut dire aussi qu'il était mérité, car on ne joue pas impunément avec la justice et il n'est pas permis de se révolter à main armée

contre la loi quelqu'injuste qu'elle puisse être."

Après cette échaffourée, le grand voyer put librement donner ses ordres et travailler à l'amélioration des chemins.

Les enfants de Louis-Etienne Demers et de sa femme Marguerite Demers, furent les suivants, d'après les registres de St Joseph de la Pointe Lévy.—Il y a encore ici des lacunes que nous ne pouvons combler.

1. LOUIS-ETIENNE, né le 2 octobre 1765.—Marié à Josepthe M. Simoneau.
2. LOUIS-JOSEPH, né le 4 mars 1767.—Marié à Geneviève Godreau.
3. AUGUSTIN, né le 22 mars 1769.—Décédé le 24 juillet 1769.
4. ANTOINE, né le 12 juillet 1770.—S'établit comme forgeron au Cap St-Ignace.
5. FÉLICITÉ, née le 22 mars 1774.—Mariée à Michel Cantin.
6. GASPARD, né le 8 juin 1775.—Décédé le 8 septembre 1797.
7. MARIE-EUPHROSINE, née le 12 octobre 1776.—Décédée le 2 novembre 1776.
8. JULIEN, né le 28 octobre 1777.—Marié à Geneviève Roberge le 25 juillet 1803.—Il fut le donataire de ses père et mère à Etchemin.
9. MARGUERITE, née le 2 novembre 1779.
10. MARIE-ANASTASIE, née le 14 décembre 1781.—Mariée à Antoine Langlois.
11. IGNACE, né le 23 avril 1783.
12. MARIE-JOSEPHE, née le.....—Mariée à Etienne Guay.

Louis Etienne Demers et son épouse, Marguerite Demers, jugèrent à propos de faire donation et cession de leurs biens en faveur de leur fils Julien, le 23 octobre 1801. L'acte de cette donation a été passé devant le notaire A. Dumas résidant à Québec. Ce document que nous trouvons dans les papiers de famille est important ; il nous fait voir les coutumes et les usages suivis par nos ancêtres en pareil cas. Nous croyons utile d'en faire une analyse un peu détaillée et d'y ajouter quelques remarques.

Louis Etienne Demers et son épouse cèdent et transportent à leur fils Julien une terre et habitation de trois

arpents et demi de large ou de front sur quarante arpents de profondeur située au premier rangattenant au nord-est à Etienne Demers et au sud-ouest à François Roberge..... ensemble la maison en pierre, grange, étable et tous autres édifices en bois ou pierre sus construits ; compris dans la présente donation, tous les meubles et ustensiles de ménage et de culture, vaisselle de toute sorte, animaux, volailles, voitures d'été et d'hiver, linge de ménage, de corps, hardes, argent monoyé, grains battus ou en grange, fourrages de toutes sortes et généralement et sans exception tous autres objets mobiliers et immobiliers que les dits donateurs ont et possèdent quant à présent et qu'ils auront et posséderont lors de leur décès.

La susdite donation est néanmoins faite par les dits donateurs avec la réserve de jouir à titre d'usufruit et de maîtrise la vie durant d'eux deux, de tout ce que dessus donné, pendant laquelle jouissance et maîtrise le dit donataire restera, vivra et travaillera ainsi que sa femme et ses enfants si Dieu leur en donne, suivant leur force et adresse, pour et sous la direction des dits donateurs ; et durant les années que les dits donateurs et donataire vivront ainsi, si les profits de chaque année excèdent la dépense d'icelle, cet excédent sera partagé par moitié pour les donateurs et moitié pour le donataire qui ne pourra transporter à personne la présente donation sans le consentement par écrit des dits donateurs.

Vient ensuite la description d'un trousseau à donner, au cas ou les donateurs ne le donneraient pas, à chacune de ses sœurs non mariées, *Anastasie* et *Marie-Josephite*, et cent piastres—, ou six cent livres de vingt sols—, à payer à une sœur, *Félicité*—qui a déjà reçu un trousseau semblable à celui des deux autres.

Il y a ensuite obligation pour le donataire de faire inhu-

mer les deux donateurs dans l'église paroissiale avec un service honnête sur leur corps, et de faire dire cent basses messes de requiem, pour le repos de l'âme de chacun d'eux.

Et s'il arrive que les dits donateurs ne puissent ou ne veuillent continuer leur maîtrise et usufruit sus lits alors le donataire sera tenu—de payer les droits seigneuriaux—, de fournir au donateurs la chambre sud ouest de la maison,—une place dans la cave et au grenier pour leurs provisions, de bien entretenir la dite chambre, de la garnir et fournir d'un lit en plume, de couvertes, de draps au besoin,—d'y mettre un poêle de fer garni et en bon service,—de leur fournir dans cette chambre des meubles, ustensiles et vaisselle dont ils auront besoin,—de fournir une place dans la cuisine pour faire leur ordinaire,—de leur donner l'usage du four, et du bois qui leur sera nécessaire pour faire cuire le pain,—de les soigner en santé, maladie et infirmité,—de faire leur cuisine, leur pain et les blanchir et raccommoder lorsqu'ils ne pourront le faire eux mêmes, de leur fournir constamment une vache qui sera renouvelée chaque fois que la circonstance le requerra, qui sera nourrie, établie l'hiver et pacagée l'été —Aussi un cheval attelé de voiture commode et de maison pour assister aux offices les dimanches et fêtes d'obligation et ailleurs lorsqu'ils le désireront,de leur fournir des chirurgiens, des médicaments et les douceurs nécessaires en leurs maladies et infirmités, et de souffrir que les deux sœurs non mariées aient place et restent dans la saison jusqu'à ce qu'elles se marient ou tant qu'elles voudront rester avec lui pour leur travail et convenable entretien

Et par chaque année, à titre de pension viagère, le donataire leur fournira.....vingt quatre minots de blé net et marchand converti en farine rendue au grenier, son et gru à part—deux cents livres de lard,—un quartier de bœuf

d'environ quatre vingt livres,—trois agneaux de l'année livrables morts en automne,—deux minots de pois cuisants,—du jardinage à leur besoin,—un minot de sel —la moitié de l'anguille qu'il prendra à la pêche de la dite habitation,—quinze cordes de bois coupé pour le poêle, et mis dedans si les donateurs ne peuvent le faire,—de la chandelle au besoin,—cent livres de sucre du pays —une demi livre de poivre,—trente pots de rhum bon et potable,—du savon au besoin,—des œufs au besoin,—du beurre frais et salé au besoin,—quatre livres de thé de magasin,—huit livres de café,—des souliers tannés et de magasin au besoin,—un demi papier d'épingles,—deux capines d'indienne et une de coton blanc toutes faites,—quatre mouchoirs pour le col et pour la poche pour chacun des donateurs, deux chemises bien faites,—huit aulnes étoffe du país pour le donateur, huit aulnes autre étoffe du país pour et au goût de la donatrice,—une paire de bas pour chacun,—avec deux paires de chaussons pour homme et une paire pour femme,—vingt quatre livres de tabac du país à fumer, cinq livres de tabac en poudre pour la donatrice,—six piastres en argent,—deux minots de patates—chaque deux ans, un fichu et un bonnet drappé pour le donateur et chaque quatre ans, un habillement de pied en cap pour chacun des donateurs, à les prendre dans les magasins et délivrés tout faits.—

Au décès du premier décédé des donateurs, toute fourniture cessera et toute autre fourniture sera réduite à moitié, sauf la chambre, bois, luminaire, vache, la voiture et les articles particuliers au survivant, au décès duquel toute pension sera éteinte au profit du donateur. (1)

Le quatre novembre de l'année 1802, Louis Etienne Demers et son épouse Marguerite Demers ont ensuite fait

(1) Papiers de famille.

leur testament chacun en faveur de Julien Demers leur donataire, et ont confirmé ce qu'ils lui avaient donné par l'acte de cession du 23 octobre 1801. (1)

En parcourant les détails de la donation ci-dessus, on est porté à les condamner comme trop minutieux et l'on se demande s'il n'y avait pas moyen de les simplifier. Il faut bien se garder de juger les actes de nos ancêtres en 1800, à la lumière des idées et des facilités de commerce que nous avons aujourd'hui en plein vingtième siècle. L'argent était rare alors ; les provisions et les produits de la terre—surtout de celle de Louis Etienne Demers,—l'étaient moins. En supposant que le donataire eut été obligé de payer en argent une rente viagère de \$500 00 à ses père et mère, il lui aurait fallu vendre des denrées, du bétail, etc., peut être qu'il aurait eu beaucoup de peine à y arriver. Mais avec les stipulations en *effets*, de la donation telle qu'elle a été, il s'est effectivement tiré d'affaire, malgré que les obligations nous semblent en avoir été onéreuses.

En examinant les choses de près, on voit que le donataire, a relativement peu d'argent à déboursier ; il paie les rentes seigneuriales, il donne \$6.00 par année à ses parents, il leur achète quelques effets de magasin, du tabac, du rhum et certains autres articles indispensables, et de plus il est obligé de leur donner une sépulture convenable dans l'église paroissiale et faire dire pour eux cent basses messes pour le repos de leurs âmes. Le reste, il le trouve chez lui, sur sa terre qui n'est grevée d'autre hypothèque que celle de la donation. Il a dans la maison le logement demandé par les donateurs, avec le lit garni, le poêle, les meubles et ustensiles nécessaires ; il a dans son étable des chevaux, des vaches, des moutons, des cochons, des bœufs ; il a dans sa grange du blé, de l'avoine, des pois, et dans son jardin, les

(1) Papiers de famille.

patates et les légumes qu'il devra leur donner suivants les quantités marquées à la donation. Il a aussi une pêche qui fournira l'anguille et d'autres poissons et il a des filets pour prendre le lièvre, des rêts pour saisir par centaines les tourtes, si nombreuses alors qu'on les tuait sur les chemins avec un bâton ; il a un fusil pour chasser le chevreuil et le caribou, etc. Sous un régime semblable, le point important pour les donateurs et donataire c'est de vivre en paix et avec harmonie à *la même table*, comme l'on dit. L'Union fait la force ! Mais quand il faut se séparer et que le donataire est obligé de payer aux donateurs retirés dans leur appartement, jusqu'à la dernière obole en argent et jusqu'à la dernière livre de bœuf ou de lard, alors, les difficultés commencent et les charges deviennent dans bien des cas trop lourdes pour les donataires, sans compter les autres misères inhérentes à la nature humaine. La *donation* devient *une damnation* !

Louis Etienne Demers est décédé le 14 septembre 1817 à l'âge de 77 ans, seize ans après avoir fait donation à son fils Julien. Il fut inhumé le 16 septembre dans l'église de St-Joseph de la Pointe Lévy.

Son service et sa sépulture avaient coûté 119 livres et 10 sols, d'après le compte suivant que nous trouvons dans les *papiers de famille*.

“ Le service et l'enterrement dans l'église de Louis-Etienne Demers au 16 septembre 1817.

| | |
|--------------------------------|------------|
| “ Pour l'ouverture de l'église | 40 l. |
| “ Pour la Fabrique | 7 l. |
| “ Pour le curé | 7 l. |
| “ Pour le luminaire | 60 l. |
| “ Pour l'argenterie | 3 l. |
| “ Pour les clercs | 2 l. 10 s. |

| | |
|-----------------|--------------|
| Reçu le montant | 119 l. 10 s. |
|-----------------|--------------|

M. MASSE, ptre.

Son épouse Marguerite Demers, est décédée, le 21 février 1831, à l'âge avancé de 89 ans. Elle a été faible et aveugle dans les dernières années de sa vie. Elle a été inhumée à St-Jean Chrysostôme.

Dans son testament où il disposait de ses biens temporels, Louis Etienne Demers n'a pas oublié de s'occuper des intérêts spirituels de son âme et il nous fait plaisir d'y lire les paroles suivantes qui en sont la première clause.

“ Premièrement comme bon chrétien, catholique et apostolique et romain (il) a recommandé son âme à Dieu, Créateur, Père, Fils et Saint Esprit, suppliant sa divine bonté par les mérites de la Passion de Notre Seigneur Jésus Christ et par l'intercession de la sainte Vierge, de saint Louis et saint Etienne ses patrons et de tous les saints et saintes de la cour céleste la placer au royaume des cieux au nombre des bienheureux, ainsi soit-il.” (Papiers de Famille.)

Ces belles paroles nous prouvent que, au cours de ses nombreuses entreprises temporelles et des difficultés par lesquelles il avait passé, comme un homme brave et courageux, le marguillier de l'église St Joseph n'avait pas oublié la grande affaire de l'éternité. C'est un bel exemple pour ses descendants !







CHAPITRE CINQUIÈME

JULIEN DEMERS

Son mariage en 1803 avec Geneviève Roberge.—Le curé Masse.—Contrat de mariage.—Quittances de ses frères et sœurs.—Titre nouvel en 1805.—Moulins d'Etchemin.—Bornes de la terre en 1825.—Pont sur l'Etchemin en 1818.—Devient capitaine de milice.—Et syndic pour l'église de St-Jean-Chrysostôme.—Noms des tenanciers à Etchemin vers 1829.—Ses enfants.—Il fait donation à son fils Benjamin en 1845.—Son décès en 1860.—Décès de son épouse en 1869.—

Julien Demers, fils de Louis Etienne Demers et de Marguerite Demers, était né le 28 octobre 1777. Il avait été baptisé à St-Joseph de la Pointe Lévy et il est notre cinquième ancêtre direct.

Il fut marié le 25 juillet 1803 à St-Joseph de Lévy, par le curé M. Masse, avec Geneviève Roberge, fille mineure de Charles Roberge et de Geneviève Lambert, de la paroisse de St Joseph de la Pointe Lévy. Etaient présents du côté de l'époux, Louis-Etienne Demers son père, Etienne Demers

son frère, et du côté de l'épouse, Charles Roberge, son père, Joseph Roberge, son frère, et plusieurs autres. (Voir app. F.)

Les époux ont toujours gardé un bon souvenir du curé Masse qui les avait mariés et qui avait succédé au curé Berthiaume en 1794. L'épouse surtout nous a parlé souvent de son caractère affable et *avenant*, de sa haute stature et de son verbe puissant.

“ L'œil des anciens s'allumait lorsqu'ils parlaient de la taille du curé Masse, dit l'histoire de la Seigneurie de Lauzon. Il était bâti comme un géant, disaient ils, et il avait toujours à la main une grosse canne noueuse qu'il brandissait comme une masse. La canne du curé Masse est aussi fameuse dans la légende que celle de Salaberry et plus d'une famille prétend posséder la seule véritable. Car il y a plusieurs cannes du curé Masse, comme il y a plusieurs clés de la Bastille. Il y a aussi plusieurs tabatières du curé Masse.” (Hist. S. L. 111—320.)

Le contrat de mariage de Julien Demers et de Geneviève Roberge a été passé devant le notaire Lelièvre, le 9 juillet 1803, et en présence des parents.

Le futur avait 23 ans et la future n'avait que 16 ans.

Pour donner une idée des usages du temps, nous dirons, que les futurs devaient vivre sous le régime de la *communauté de biens*. “ Les dits futurs époux seront uns et communs en tous leurs biens, meubles et conquets immeubles ainsi que dans leurs acquêts immeubles, dérogeant pour cet effet à toutes les coutumes, us et usages contraires ”.....

“ Les dettes contractées antérieurement au mariage seront payées par celui des deux qui les aura contractées et sur ses propres biens.....

“ Ils se marient avec les droits et biens à chacun d'eux appartenant tant échus qu'à échoir

Le père de la future s'engage à donner aux futurs, le lendemain des épousailles, en avancement de leur future succession, une mère vache, deux mères brebis et un rouet.....

“ Le *douaire préfix* de la future est fixé à la somme de trois cent livres de vingt sols à prendre sur les biens du futur époux.

“ Le *préciput* sera égal et réciproque de la somme de cent cinquante livres de vingt sols à prendre par le survivant en deniers comptants ou immeubles de la future communauté :

“ Les futurs se font donation pure et simple entre vifs et irrévocable au survivant d'eux, de tous les biens meubles et immeubles acquêts qu'ils pourraient avoir.....pourvu qu'au décès du premier mourant il n'y ait pas d'enfants vivants nés ou à naître.....Cette donation reprenant sa force et vertu, si tous les enfants nés ou à naître du futur mariage venaient à décéder en minorité et sans laisser d'héritiers légitimes. (1)

Nous avons vu que Julien Demers avait reçu en donation les propriétés de son père et de sa mère. Ceux ci s'en étaient réservé l'usufruit ou la jouissance, et, à la fin de chaque année, les profits nets devaient être divisés entre donateurs et donataire. Mais dans le cas où les donateurs abandonneraient cette jouissance, une rente viagère dont nous avons fait connaître les détails devait leur être payée.

Julien Demers et sa jeune épouse se mirent à l'œuvre pour faire face à leurs obligations. Pendant combien de temps eurent-ils à laisser à leur père et mère l'usufruit de la terre ? Nous ne le savons pas. Mais ce qu'il y a de certain, c'est qu'il y a dans les papiers de famille de 1830, des quittances données à Julien Demers par Vve Marguerite

(1) Papiers de famille.

Demers, sa mère, " pour tous les articles de rente et pension viagère et alimentaire, soins manuels et autres charges et obligations à elle dûs, et échus par le moyen de la donation " (23 novembre 1830).

Il obtint aussi de ses frères et sœurs des quittances de droits légitimaires dans la succession de leur père Louis-Etienne Demers. Antoine Demers, forgeron au Cap St-Ignace, avait donné quittance à son père lui même, le 19 octobre 1798. Les autres donnèrent quittance aux dates suivantes, à Julien Demers : Marie Anastasie Demers, épouse de Antoine Langlois, le 3 novembre 1802 ; Marie Josephite Demers, épouse de Etienne Guay, le 16 juillet 1804 ; Joseph Demers, possesseur d'une terre au village Taniata, le 31 mars 1808 ; Louis Demers, établi à St Jean-Chrysostôme, le 11 septembre 1832.

Julien Demers reçut le 6 décembre 1805, de l'honorable Henry Caldwell, seigneur de Lauzon, un *titre nouvel* (1) pour sa propriété bornée alors au nord-est à Etienne Demers, fils de Joachim, et au sud-ouest à François Roberge. Cette propriété avait trois arpents, cinq perches et neuf pieds de front sur quarante de profondeur, et payait une rente foncière de *deux livres quinze sols* et deux sols de cens.

Avec Henry Caldwell qui avait acheté la Seigneurie de Lauzon le 20 février 1801, les affaires allaient marcher à Etchemin et le commerce de bois allait prendre de l'extension.

Dès 1804, il fait abattre de grandes quantités de bois sur la rivière Etchemin, il installe des scieries perfectionnées à l'embouchure de cette rivière et il s'empare par *droit de retrait féodal ou autrement*, des terrains, des grèves, des îlots qui bordent le St-Laurent près de la rivière Etchemin.

(1) Papiers de famille.

Caldwell fit aussitôt relier les îlots par des quais, éleva des chaussées et y bâtit les plus belles scieries que l'on pût voir alors dans le pays. Le rigolet près de la maison de Julien Demers fut fermé et forma un étang.—La chaussée, qui fut construite pour amener l'eau de la rivière Etchemin aux moulins, était assez large pour permettre aux voitures de passer ; ce qui était très avantageux dans un temps où il n'y avait pas de pont sur l'Etchemin.

Henry Caldwell mourut en 1810 et fut remplacé par son fils, comme seigneur de Lauzon.

Dans un acte de 5 octobre 1825, (1) la terre de Julien Demers est bornée au nord-ouest par le fleuve St Laurent et par l'étang de l'honorable John Caldwell, au nord est par Etienne Demers et au sud-ouest par la route *Taniata*. Il paie les mêmes rentes et le onzième poisson pêché devant sa propriété. Un certain morceau de terre y est marqué "à distraire au côté nord ouest du chemin depuis environ dix pieds de la maison de Julien Demers et allant à un ruisseau appartenant et occupé par l'honorable John Caldwell (2)." C'est au sud ou est de la même maison, que les maisons de John Ritchie et de Andrew Ritchie ont été construites. Un chemin séparait les deux maisons et passait sur un pont construit sur l'étang pour aller aux moulins.

Le pont sur la rivière Etchemin fut construit en 1818. Les commissaires du gouvernement firent rapport comme suit, au sujet de ce pont. (26 janvier 1818).

"2. Un pont sur la rivière Etchemin près du fleuve a été fait. Ce pont était nécessaire pour faciliter la communication au sud, et le long du fleuve. Il n'aurait pu être demandé par des individus pour être fait avec un droit de

(1) Papiers de famille.

(2) L'arpentage de cette terre, avec plan, a été fait le 27 et 28 juillet 1829, par Pierre Lambert, arpenteur. La route *Taniata* n'y est pas mentionnée. (Papiers de famille).

péage parcequ'il n'aurait pas promis un gain assez sûr et assez considérable pour indemniser les frais d'une bâtisse; mais comme cette rivière où il a péri plusieurs personnes, obstrue la voie publique, nous avons bâti ce pont à même les deniers de la commission." (Hist. S. L. IV—70 71).

Ce pont qui se trouvait là où est aujourd'hui la chaussée de M. Fitch a été emporté par les glaces, au printemps de 1824, et il a été reconstruit en 1831, là où il est encore aujourd'hui, un peu plus bas que l'ancien. (1)

Julien Demers a été appelé à remplir les charges publiques de capitaine de milice et de syndic ou marguillier de l'église de St-Jean Chrysostôme.

" Les nominations de colonel, de major et de capitaine de la milice canadienne étaient honorifiques et se faisaient sur la recommandation des députés amis du pouvoir. Jamais les miliciens ne se réunissaient pour faire l'exercice. C'est tout au plus si une fois l'an, le jour de la St Pierre, en face de l'église il y avait un appel du rôle, et chacun répondait alors en son nom. (2)

La commission de *Capitaine* délivrée à Julien Demers ne nous est pas tombée sous la main, (3) mais dans tous les actes du temps, le titre de *Capitaine* est accolé à son nom,

Pour preuve, nous ne citerons que l'acte de concession d'une terre, le 21 octobre 1831, par Sir John Caldwell dans Belair nord (St Louis). Cette concession est faite à *Julien Demers, Ecuier, Capitaine de Milice*, de la paroisse de St-Jean-Chrysostôme. (4)

Dans tous les cas, le capitaine Julien Demers avait ses pavillons qu'il hissait dans les circonstances solennelles, et

(1) Un autre pont fut construit sur la Chaudière en 1829.

(2) Hist. S. L. (IV—261).

(3) Nous avons sa nomination de sergent (1er juin 1806)—papiers de famille.

(4) Voir aussi acte du mariage de son fils Benjamin (app. G.)

il souffrait volontiers qu'on lui donnât le titre de " Capitaine Julien " quand on s'adressait à lui.

Il fut aussi *syndic* ou *marguillier* de la paroisse de St-Jean Chrysostôme dans le commencement de cette paroisse. Nous n'avons pas trouvé dans les registres de cette paroisse l'acte de sa nomination, mais nous y avons vu son nom mis plus tard, au nombre des anciens marguilliers. En sa *qualité de syndic*, il fut mêlé aux discussions longues et acrimoniennes qui précédèrent la construction de l'église à l'endroit où elle se trouve et dont on peut voir les détails dans l'histoire de la Seigneurie de Lauzon (V—23 et suiv.) Le 5 novembre 1828, l'évêque Signay fixait la place de l'église, sur la terre d'Abraham Lambert au village de Beaulieu, et après bien des requêtes de protestation, l'évêque se rendit de nouveau en 1829 à St-Jean-Chrysostôme et décida que le site de la nouvelle église au lieu d'être dans le village de *Beaulieu*, serait au village de *Taniata* sur un terrain de onze arpents de superficie appartenant partie à Joachim Cantin et partie à Ambroise Carrier. Il fut décrété en même temps qu'il serait bâti un presbytère en pierres de 85 pieds de longueur sur 41 de largeur qui servirait de chapelle provisoire. Les travaux de construction furent dirigés par le curé Dufresne de St-Nicolas. Le révérend M. F. X. Leduc fut le premier curé en 1830 et l'année suivante il fut remplacé par le révérend M. J. B. Daveluy. (1)

L'église actuelle fut commencée en 1835. Julien Demers était syndic de cette paroisse comme nous l'avons dit et par conséquent il était à la tête de la division d'Etchemin qui devait elle aussi, contribuer aux frais de construction de la chapelle provisoire et de l'église.

A titre de renseignements sur Etchemin, nous croyons

(1) Voir app. (K. et L.) Liste des curés de St-Jean-Chrysostôme et une notice sur le Rév. P. Beaumont.

devoir publier un état indiquant les noms des propriétaires canadiens français de cet endroit, vers 1830, (1) avec l'étendue superficielle de leurs terrains, tel que nous le trouvons dans un écrit préparé par Pierre Lambert, arpenteur, agent de Sir John Caldwell, et conservé dans les papiers de famille.

DIVISION DE JULIEN DEMERS, Syndic

Superficie.

| NOMS DES TENANCIERS | ARPENTS. | PERCHES. | PIEDS. |
|--------------------------------|----------|----------|--------|
| Louis Couture | 140 | | |
| Etienne Demers | 137 | 50 | |
| Julien Demers | 137 | | |
| Michel Boutin (emplacement) | | 6 | 216 |
| Edouard Lagueux | 95 | | |
| Pierre Lagueux (emplacement) | 1 | 50 | |
| do do do | 1 | 25 | |
| do do do | | 25 | |
| Francois Roberge do | | 24 | |
| Thoms. Roberge do | | 8 | |
| Francois Cantin, fils | 220 | | |
| Jos. et Julien Lambort | 144 | | |
| Jean-Baptiste Cantin | 210 | | |
| Louis Lambert | 118 | | |
| Louis Lambert, fils | 41 | 75 | |
| Louis Ducas | 77 | 44 | 236 |
| Jean Pelletier, un emplacement | | 62 | 170 |
| do do do | | 41 | 216 |
| Joseph Girard do | | 41 | 216 |
| Vve J.-Bte Huart do | 1 | | 25 |
| France Huart do | | 3 | 228 |
| Etienne Duperron do | | 3 | 228 |
| Ls. Dubord do | | 1 | 301 |
| Julien Robetge | 143 | | |
| Olivier Roberge | 1 | | |
| Gaspard Lemieux | 105 | | |

(1) Il n'y a pas de date ni de signature. Mais l'écrit est évidemment de la main de Pierre Lambert.

| NOMS DES TENANCIERS | ARPENTS. | PERCHES. | PIEDS. |
|--------------------------|----------|----------|--------|
| Jean Samson | 35 | | |
| do do | 140 | | |
| Ignace et Joseph Roberge | 122 | | |
| | <hr/> | <hr/> | <hr/> |
| | 1970 | 38 | 216 |

Dans l'état ci-dessus, on ne voit apparaître que les noms des tenanciers canadiens français. Il ne faut pas oublier que vers 1830, il y avait aussi à Etchemin et à New Liverpool, 37 familles de nationalité irlandaise, comme le dit l'Histoire de la Seigneurie de Lauzon (V—39). Ces familles ont dû fournir leur quote part pour l'église de St Jean-Chrysostôme.

Les enfants de Julien Dèmers et de Geneviève Roberge furent au nombre de douze, six garçons et six filles. Ils ont tous été baptisés à l'église de St Joseph de la Pointe Levy ; ceux qui se sont mariés, l'ont été à l'église de St-Jean Chry-ostôme. Voici leurs noms :

1. MARIE GENEVIÈVE, née le 4 novembre 1804—décédée le 9 avril 1817.
2. MARIE MARGUERITE, née le 20 octobre 1806.—Décédée le 9 avril 1809.
3. LOUIS-JULIEN, né le 14 février 1809.—Marié à Marcelline Hallé, le 12 janvier 1841.—Décédé à St-Bernard le 31 octobre 1884.
4. ETIENNE, né le 19 mars 1811.—Marié à Céleste Ainse le 29 janvier 1839.—Décédé le 10 juin 1852.
5. CHRISTINE, née le 5 avril 1813.—Mariée à Laurent Roberge, le 18 février 1833.—Décédée le 4 janvier 1873 à St-Jean-Chrysostôme.
6. MARIE, née le 21 janvier 1815.—Mariée à Louis-Elie Bourget le 13 novembre 1832.—Décédée le 6 janvier 1880, à St-Joseph de Lévis.
7. ATHANASE, né le 7 janvier 1817.—Marié à Luce Bégin le 14 janvier 1845.—Décédé à St-Lambert le 30 septembre 1875.
8. EUPHROSINE, née le 18 juillet 1819.—Décédée le 18 janvier 1821.
9. DAMASE, né le 29 novembre 1821.—Décédé le 4 septembre 1830.
10. BENJAMIN, né le 12 septembre 1823.—Marié à Félicité Carrier, le

25 novembre 1845.—Décédé le 5 août 1875, à St-Romuald.—Il fut le donataire de son père à Etchemin.

11. ESTHER, née le 2 juillet 1825,—décédée le 1er juin 1902, à l'âge de 77 ans.

12. VICTOR, né le 17 mars 1829,—décédé le 24 novembre 1844, à l'âge de 15 ans.

Le capitaine Julien Demers, et son épouse Geneviève Roberge, firent donation de tous leurs biens, meubles et immeubles à leur fils Benjamin, le 19 novembre 1845, par acte passé devant le notaire F. M. Guay. “ Cette donation est faite entre vifs et de manière à ce qu'elle puisse valoir et avoir lieu sans espérance de ne pouvoir la révoquer sous quelque prétexte que ce puisse être ”.

Le donataire est obligé de loger, nourrir, vêtir, chauffer et éclairer ses père et mère tant et aussi longtemps qu'ils s'accorderont ensemble, mais arrivant que par incompatibilité d'humeur et autrement donateurs et donataire ne puissent vivre ou s'accorder ensemble, “ alors le donataire est obligé de payer aux donateurs une rente viagère qui est détaillée dans l'acte de donation. Cette rente viagère n'a jamais été réclamée.

Le donataire est aussi obligé de garder avec lui à sa table et de vêtir, etc., sa sœur Esther jusqu'au jour de son mariage ou de sa mort, et aussi de payer à son frère Athanase la somme de vingt cinq louis, pour compléter ses droits tels que fixés en son contrat de mariage. (1)

Leur testament a été fait à la même date et confirme la donation.

Le capitaine Julien Demers est décédé le 1er mai 1860, à l'âge de 83 ans. C'était un vieillard respectable et respecté. Très hospitalier chez lui, il a rendu de grands services à beaucoup de monde. Il savait lire et signer son nom ; c'est lui qui nous a initié, dans notre bas âge, à la connais-

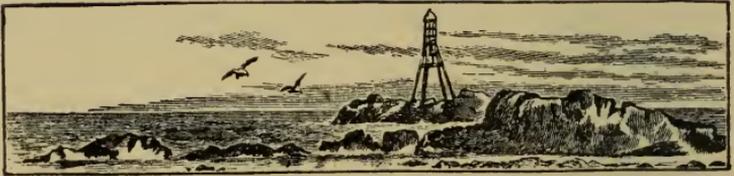
(1) Papiers de famille.

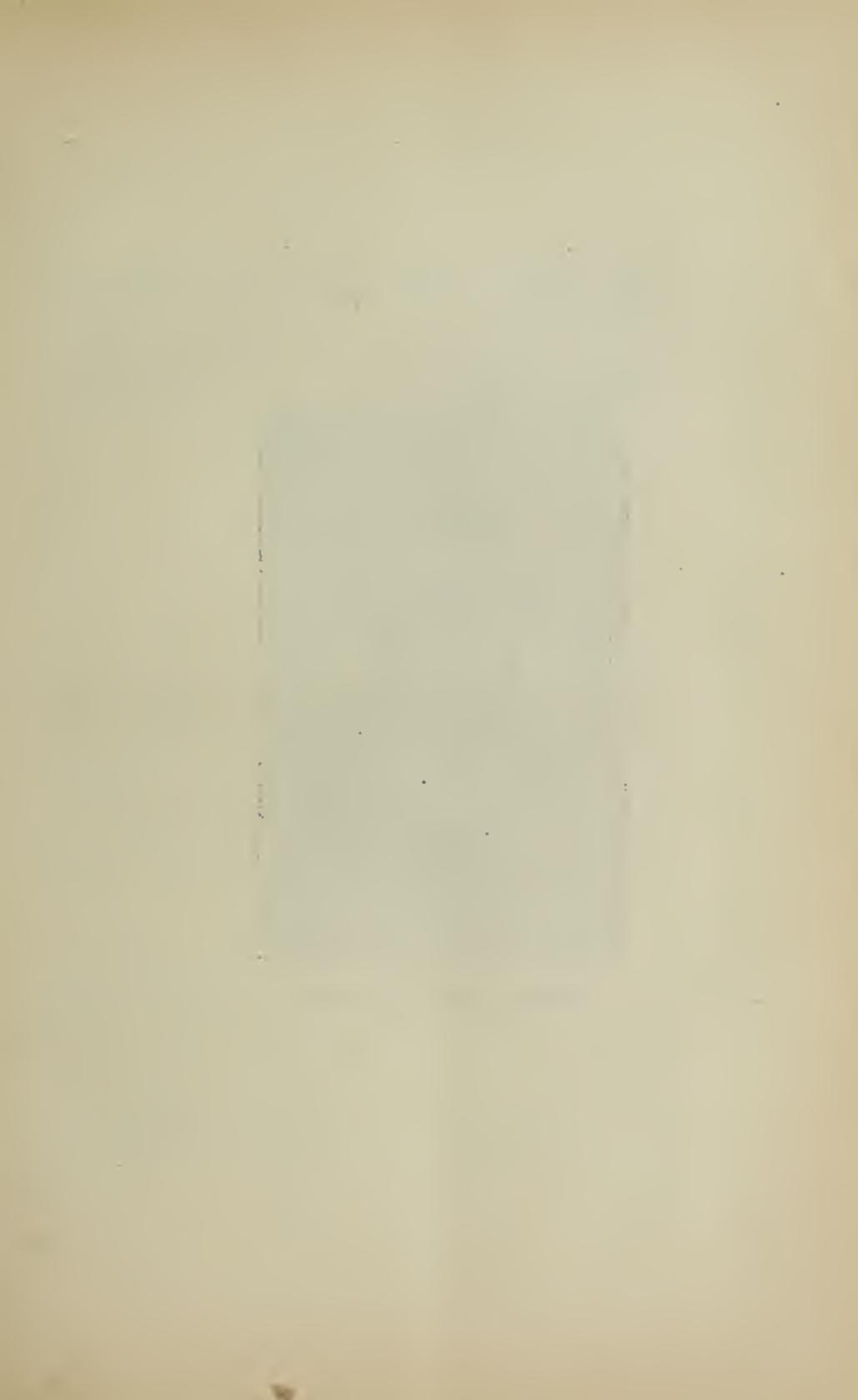
sance des lettres de l'alphabet. Dans les dernières années de sa vie, il était syndic pour la collection des argents pour les âmes du purgatoire. Il nous a beaucoup édifié par sa piété et ses bons conseils.

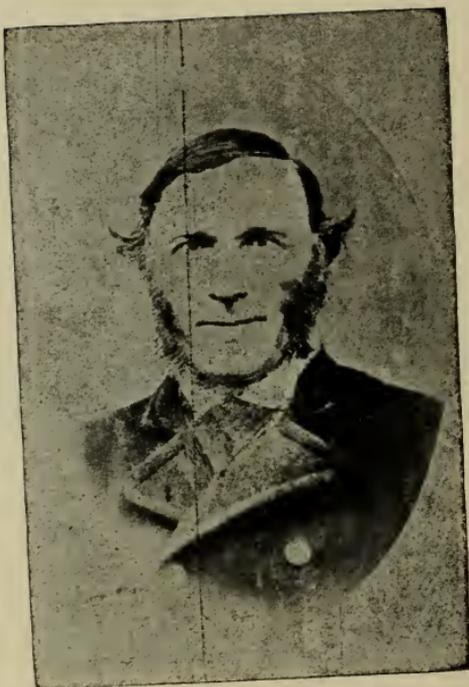
Son épouse Geneviève Roberge s'est éteinte, le 16 février 1869, à l'âge de 82 ans. C'était une femme très pieuse aimant le travail et l'économie, et pleine de compassion pour les infirmités de tous. Elle a rempli pendant longtemps et avec succès les fonctions de sage-femme, dans un temps où les médecins étaient rares, et elle aimait à collectionner des herbes médicinales, de toute sorte, qu'elle mettait en réserve pour toutes les maladies qui se présentaient, et qu'elle distribuait *gratis*.

Julien Demers et son épouse ont été inhumés dans l'église de St Romuald.

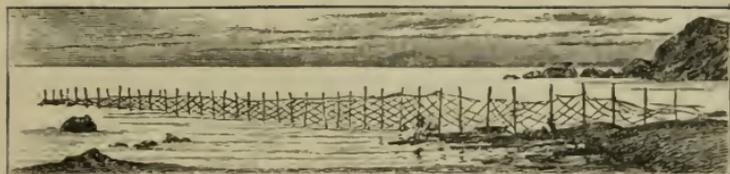








Benjamin Demers



CHAPITRE SIXIÈME

BENJAMIN DEMERS

Ses goûts pendant sa jeunesse. — Son mariage en 1845 avec Félicité Carrier. — La famille Carrier. — Construction d'une nouvelle maison. — Aspect nouveau du village d'Etchemin vers 1850. — Formation de la paroisse de St-Romuald en 1855. — Il est fait conseiller, commissaire d'écoles, puis juge de la cour des commissaires. — Décès de son épouse en 1864. — Inventaire. — Part des enfants. — Nouvelle résidence en 1871. — Vente de terrain aux religieuses du couvent, et à la Fabrique pour un nouveau cimetière en 1871. — Son testament. — Sa mort en 1875.

Avec Benjamin Demers, fils de Julien Demers et de Geneviève Roberge, et qui fut notre père, nous arrivons à la sixième génération des Demers à Etchemin. Il était né le 12 septembre 1823 et il s'adonna de bonne heure à l'agriculture sous la direction de son père ; tout jeune encore, il aimait à travailler le bois et à s'exercer à la construction des maisons et des granges ; en quoi il devint très habile.

On rapporte qu'au lieu de fréquenter l'école, comme son frère Athanase, il s'enfermait dans le *fournil*, pour s'y livrer à ses goûts de prédilection. Il y avait en 1831, trois écoles en opération dans la paroisse de St-Jean-Chrysostôme ; elles étaient fréquentées par 82 enfants et tenues par les instituteurs Augustin Samson, Thimothée Amiraux et Henriette Amiraux (1). Le jeune Benjamin désapprit bientôt le peu qu'il avait appris à l'école, mais il garda toujours la signature de son nom qu'il fût appelé à apposer sur bien des documents dans le cours de sa vie.

Il se maria, le 25 novembre 1845, avec Félicité Carrier, fille de Louis Carrier et de Félicité Cantin, du village de Beaulieu dans la paroisse de St-Jean-Chrysostôme, et par là, il cimentait l'union de la famille Demers et de la famille Carrier, deux familles importantes dans le comté de Lévis. Le mariage eut lieu à St-Jean-Chrysostôme et fut béni par le curé Beaumont en présence de Julien Demers, écuyer, capitaine de milice, père de l'époux, de Athanase Demers son frère, de Louis Carrier père de l'épouse et de plusieurs autres parents. (App. G.)

Félicité Carrier, notre mère, était née le 26 avril 1822, et appartenait à la sixième génération des Carrier dans la Seigneurie de Lauzon, comme il appert par la généalogie suivante :

1°. JEAN CARRIER, marié, à Québec, à Barbe Hallé, le 14 novembre 1670.

2°. CHARLES CARRIER, marié à Lévy, à Marie Gesseron, le 15 juin 1699.

3°. CHARLES CARRIER, marié à Lévy, à Véronique Guay, le 17 novembre 1727.

4°. ANTOINE CARRIER, marié 1° à Véronique Pichet, à Lévy, le 8 février 1768.—Marié 2° à Marguerite Maranda à Lévis.

5°. LOUIS CARRIER, marié à Félicité Cantin à Lévis, le 22 février, 1809.

(1) Hist. S. L. V, page 38.

6°. FÉLICITÉ CARRIER, mariée comme nous l'avons dit, à Benjamin Demers.

La famille Carrier est originaire de St Georges, évêché de Xaintes en France, Jean Carrier (1) se fixa à Lévis, en 1666, et il fut le premier ancêtre de cette famille qui est aujourd'hui la plus populeuse dans le comté de Lévis, comme semble le prouver le relevé suivant du nombre des voteurs sur la liste électorale en 1902, fait par M. le régis-trateur Carrier, de Lévis.

| | |
|-------------------------------|------------------------------|
| 1. Les Carrier, — 160 voteurs | 8. Les Roberge, — 80 voteurs |
| 2. Les Couture, — 136 do | 9. Les Cantin, — 73 do |
| 3. Les Bégin, — 132 do | 10. Les Roy, — 72 do |
| 4. Les Guay, — 129 do | 11. Les Lambert, — 51 do |
| 5. Les Demers, — 120 do | 12. Les Bourget, — 38 do |
| 5. Les Lemieux, — 106 do | 13. Les Olivier, — 30 do |
| 7. Les Samson, — 92 do | 14. Les Paquet, — 27 do |

Comme on le sait, Benjamin Demers avait reçu en dona-tion les biens de son père, le capitaine Julien, à la date du 19 novembre 1845, six jours avant son mariage. Les char-ges en étaient peu onéreuses. Julien Demers avait établi plusieurs de ses enfants et réglé avec eux les droits qu'ils pouvaient réclamer. Benjamin Demers reçut de son frère Athanase le 25 août 1849, quittance de la somme de \$100 qu'il lui devait en vertu de la donation ; (2) il garda avec lui, dans sa maison et à sa table, sa sœur Esther qui ne devait point se marier et qui lui rendit de grands services par les soins qu'elle donna constamment à ses enfants. Et l'accord fut toujours maintenu entre le père et le fils, entre la belle mère et la bruë, de sorte que les donateurs ne son-gèrent jamais à demander leur rente viagère.

La terre était alors en culture presque entièrement sur la profon leur des 40 arpents ; elle était en bon ordre et pro-duisait beaucoup. Mais l'antique maison en pierre dont nous avons déjà parlée et qui avait été rebâtie, après avoir

(1) Hist. S. L. (I—367—368).

(2) Papiers de famille.

été incendiée par les Anglais, commençait à n'être plus confortable et laissait beaucoup à désirer. On jugea à propos d'en construire une autre en bois, et à peu près de même grandeur que l'ancienne, au côté sud du chemin, tout près du ruisseau. Là aussi, à environ cent pieds de la maison nouvelle, furent bâties la grange et l'étable. Le tout fut l'œuvre de Benjamin Demers qui était autant charpentier qu'agriculteur.

La famille entra dans la nouvelle maison peu après le mariage de Benjamin Demers en 1845. C'est là que tous ses enfants sont nés, qu'ils y ont grandi et qu'ils se sont préparés à occuper le poste que la divine Providence leur réservait sur cette terre.

Nous sommes arrivés, vers 1850, à une période de transformation à Etchemin. Le temps n'est plus ou l'on vivait en grande partie de la chasse et de la pêche. Le gibier se faisait de plus en plus rare, et les billots destinés aux moulins d'Etchemin, empêchaient la construction des *claires* sur les grèves.

D'autres moyens de subsistance vont se présenter.

La voie ferrée du Grand-Tronc est alors en construction et elle traverse les terres d'Etchemin à peu de distance du fleuve ; les moulins d'Etchemin marchent encore, quoique un peu plus tranquillement par suite des troubles financiers du propriétaire Caldwell, alors accusé de défalcation pour un montant d'au delà de £100,000, contre le gouvernement du Canada. Le chantier de madriers de Hamilton, conduit par John McNaughton que les gens appelaient " John " tout court, et les chantiers de bois équarris de Benson, à New Liverpool, sont ouverts, depuis plusieurs années. Les bâtiments à voile d'outre mer viennent y chercher les bois pour les transporter en Angleterre. On y entreprend même la construction de bâtiments en bois. Tout cela

appelle l'immigration des familles irlandaises, arrivant d'Irlande, et aussi des familles canadiennes venant d'autres paroisses. Le nombre des maisons augmente sensiblement à Etchemin, à New Liverpool. (1)

Sur la propriété de Benjamin Demers, la compagnie du Grand Tronc bâtit une grande maison capable de loger une dizaine de familles, et plus loin, au chantier Benson, l'œil du voyageur passant sur le fleuve, contemplant avec curiosité cette bâtisse immensément longue, percée de portes et de fenêtres et pouvant recevoir une cinquantaine de familles. Çi et là on entend parler deux langues : le français et l'anglais, et l'on voit passer, par groupes dans les chemins, les matelots qui vont chez l'habitant boire un bol de lait ou chez l'aubergiste un verre de whiskey.

Il y avait sans doute, dans la population, des familles protestantes ; mais la grande majorité des familles étaient catholiques. Il n'est donc pas étonnant de voir bientôt ces familles du *bord de l'eau*, travailler à s'exempter de faire un trajet de quatre milles—à pied pour la plupart, parce qu'elles n'ont point de voiture,—pour se rendre à l'église paroissiale de St Jean Chrysostôme.

Aussi les *gens d'en bas* demandèrent une église à Etchemin. Les *gens d'en haut* naturellement firent opposition, et pendant un certain temps, on se chamailla, comme on l'avait fait vingt cinq ans auparavant pour la construction d'une église au village Taniata.

Les familles *d'en bas* qui étaient alors au nombre de deux cents environ et qui comptaient près de huit cent communiants finirent par l'emporter. Et, au mois d'octobre 1854, la place d'une église, sous le vocable de St Romuald, était

(1) On a donné ce nom à la partie du bord de l'eau qui s'étend depuis l'ancien moulin Benson, près du quai Beaulieu, jusqu'à la Chauillère. Les Irlandais, venant de Liverpool, ont du être les premiers à lui donner ce nom.

fixée et un curé français par sa mère, américain par son père, homme actif, intelligent, diplomate et grand administrateur, le révérend Messire Pierre Telesphore Sax venait dire sa première messe à Etchemin, dans la maison d'école, au pied de la côte, que l'on avait transformée en chapelle provisoire, en attendant la construction de l'église nouvelle.

Trois citoyens avaient généreusement, donné le terrain nécessaire pour l'église, le presbytère et le cimetière ; ce sont MM. Edouard Lagueux, Narcisse Cantin et Benjamin Demers. Le terrain donné par Benjamin Demers avait une superficie de trois arpents.

Les travaux marchèrent assez rondement, malgré les défaillances des maçons. La fabrique continua l'ouvrage et l'église fut bénite le 3 avril 1856.

Le curé Sax fut l'âme dirigeante de tous ces travaux, et par son intelligence et son énergie, il sut tout mener à bonne fin, à tel point que l'église de St Romuald a été longtemps appelée l'église de M. Sax. Ne pouvant dans ce livre entrer dans plus de détails sur les œuvres du premier curé de St Romuald, nous invitons le lecteur à lire en appendice (1) sa notice biographique que nous avons publiée dans le *Journal de Québec* quelque temps après sa mort ; c'était un tribut de reconnaissance que nous voulions rendre à la mémoire de celui qui avait été pour nous un protecteur et comme un second père. (1)

Benjamin Demers devait, comme les autres donateurs du terrain de l'église, avoir sa place marquée au banc d'œuvre des marguilliers de la nouvelle paroisse. Il fut élu à l'unanimité le 30 décembre 1855, et toujours il a été plein de dévouement pour l'église et pour son curé.

Il fut aussi, dans la suite, choisi comme conseiller municipal, il remplit à deux reprises différentes la charge de

(1) Voir app. J. liste des curés de St-Romuald.

commissaires d'écoles, et plus tard, sur la recommandation du curé Sax qui se plaisait à admirer, comme il le disait, son caractère franc et loyal, ainsi que son jugement droit, il fut appelé à siéger sur le banc des juges—commissaires pour les petites causes.

Tout semblait marcher à souhait dans la famille de Benjamin Demers, plusieurs nouveaux emplacements avaient été concédés sur sa terre ; une nouvelle rue était ouverte et on parlait d'en ouvrir d'autres pour les familles que la proximité de l'église attirait. Neuf enfants—dont un mort dans l'année même de sa naissance,—avaient vu le jour sous le toit paternel, fréquentaient les écoles, faisaient à leur tour leur première communion à l'église paroissiale et grandissaient ainsi, pour ainsi dire, à l'ombre du clocher cher à tous.

Félicité Carrier,—la mère et l'épouse—était la providence de tout le monde. D'une grande piété, elle était toute à Dieu, à son mari et à ses enfants ; elle savait lire et faisait porter à l'église par un de ses enfants qui l'accompagnait un gros " Ange Conducteur " rempli de belles prières. Avec l'aide de sa belle sœur Esther et d'une servante, elle voyait à tout. Elle présidait à la confection des repas de chaque jour, au blanchissage du linge, à la traite des vaches, à la fabrication du beurre, à la vente du lait, à la tonte des brebis, et aux soins à donner aux poulets et aux génisses. Les hommes labouraient et bêchaient le jardin au printemps ; les femmes devaient ensuite l'ensemencer et le cultiver.

Son mari aimait à la consulter dans les transactions importantes. L'activité et l'économie étaient en elle comme des qualités *natives*. Elle était aussi très prudente et surtout beaucoup plus *épargnante* que son mari qui souvent pêchait par imprudence en affaires ou par prodigalité. C'est elle

qui entassait les sous dans la commode. Son éloge était sur les lèvres d'un grand nombre, et nous nous rappelons que son mari lui-même vantait ses qualités, réalisant ainsi, sans le savoir, ce que la Ste Ecriture dit de la femme forte : " Et vir ejus lau lauit eam "— " Et son mari même l'a louée ".

On ne peut se faire une idée du découragement général qui s'empara de tous les membres de la famille, quand la nouvelle, éclatante comme un coup de foudre, annonça, dans l'après midi du 28 novembre 1864, que Félicité Carrier épouse de Benjamin Demers, venait de mourir, à l'occasion de la naissance de son dixième enfant, qui ne put recevoir le baptême.

Elle n'avait que 42 ans.

Il fallut se soumettre aux décrets de la Divine Providence qui enlevait à son époux une épouse si dévouée et si sage, et à ses enfants une mère qui leur avait donné l'exemple de toutes les vertus chrétiennes.

Elle laissait huit enfants vivants :

Benjamin, âgé de 16 ans ;

Louis Julien, âgé de 15 ans ;

Pierre, âgé de 12 ans ;

Marie Madeleine, âgé de 11 ans ;

Marie Celina, âgé de 9 ans ;

Joseph, âgé de 7 ans ;

Ambroise Jérôme (Edouard), âgé de 5 ans ;

M. Elise, âgée de 3 ans.

Elle vivait en communauté de biens avec son mari et comme elle était décédée *ab intestat*, c'est à-dire sans testament, il fallut faire inventaire pour déterminer la part des enfants dans l'héritage des biens meubles et immeubles de leur mère. Cet inventaire fut fait à la date du 22 février 1865 par le notaire Et. Simard, aidé de Pierre Lagueux

juge de paix et de François Xavier Bergeron marchand, tous de la paroisse de St Romuald.

Le montant total de l'inventaire fut d'environ \$4900.— La part de chacun des huit enfants se monta à \$301.23:

Après la mort de son épouse, Benjamin Demers continua la culture de sa terre ; mais comme le nombre de demandes d'emplacements augmentait tous les ans, il fut obligé de se construire une nouvelle maison sur la côte et d'y transporter sa grange et son étable. Par ce moyen, il put tracer de nouvelles rues et peu à peu, tout l'espace depuis la côte jusqu'au fleuve sur la largeur des trois arpents et demi de la terre se trouva presque complètement occupé avant sa mort, par des maisons.

Le transport des bâtiments et la construction de la nouvelle maison eurent lieu en 1871. Benjamin Demers se fit aider dans ses travaux par M. J.-Bte Nicol, menuisier de St-Romuald.

C'est aussi en 1871 qu'il vendit aux Dames Religieuses de la Congrégation de Notre-Dame une lisière de terrain—d'environ trois quart d'arpents,—pour agrandir le terrain du cimetière que la Fabrique de St-Romuald avait cédé à ces religieuses pour la construction du beau couvent qui est l'un des ornements de la paroisse.

Le cimetière fut transporté sur la grande côte, et organisé sur un terrain de quatre arpents de superficie que la Fabrique avait acheté de Benjamin Demers.

Enfin, le 19 juillet 1875, sentant ses forces l'abandonner et pris d'une maladie de cœur qui le faisait souffrir depuis plusieurs années, Benjamin Demers jugea à propos de mettre ordre à ses affaires et de faire son testament qui fut reçu par les notaires Simard et Legaré.

En voici les principales dispositions. Il institue son fils Joseph, son légataire universel ; il lui lègue ses deux terres,

celle d'Etchemin et celle de la concession Belair, ainsi que ses meubles, chevaux, voitures, etc., à la charge de payer ses dettes, de garder, nourrir et vêtir sa tante Esther jusqu'à sa mort, etc.

Il donne cent piastres à son fils Benjamin et cinquante piastres avec des planches et billots à son autre fils Pierre auquel il avait auparavant donné une terre qu'il avait achetée de Ignace Dubois, dans la concession de Taniata.

Les rentes foncières des emplacements au bas de la côte ainsi que le reste du terrain non concédé à cet endroit sont donnés pour être également partagés entre eux, à six de ses enfants, savoir :

Louis Julien, Marie Madeleine, Marie Celina, Joseph, Jéôme alias Edouard et Mario E'ise. [1]

Et pour exécuter ses volontés il a nommé la personne de son fils Louis Julien, avec prière de gérer et administrer ses biens au-delà de l'an de son décès, jusque ce que tous ses enfants parviennent à l'âge de majorité. (2)

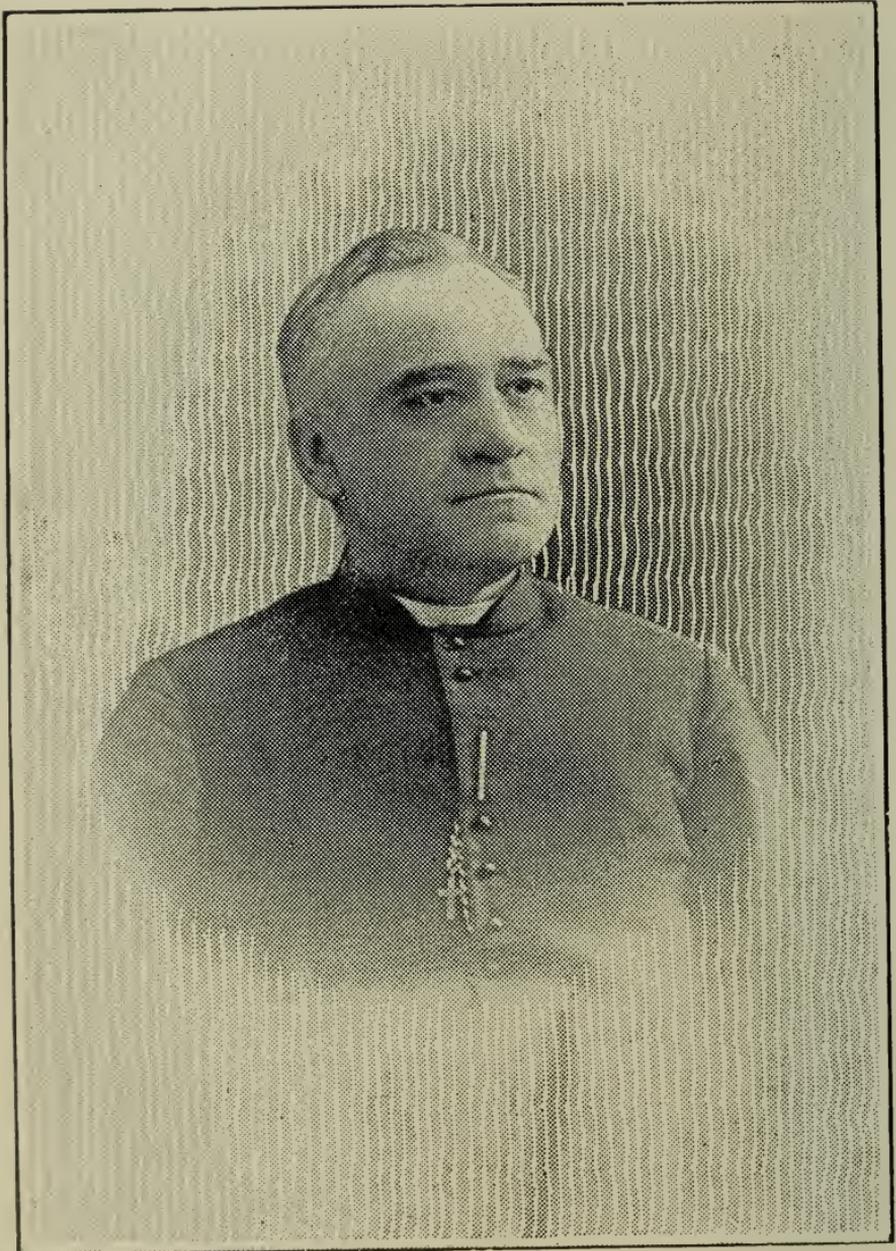
Benjamin Demers est décédé le 5 août 1875, à l'âge de 52 ans.

Il a été inhumé avec son épouse Félicité Carrier, dans l'église de St-Romuald.

Leurs enfants ont fait ériger, dans l'église de St Romuald, à leur mémoire, un magnifique vitrail représentant St Benjamin, diacre, patron de leur père.

(1) L'acte de partage entre ces six enfants a été fait le 16 juin 1889 par le notaire Boutin dit Bourassa (Papiers de famille).

(2) Voir papiers de famille.



Benj. W. Demerest



CHAPITRE SEPTIÈME

LES ENFANTS DE BENJAMIN DEMERS

I. L'abbé Benjamin Demers.— II. Louis Julien Demers, M. P. — III
Félicité Demers.—IV. Pierre Demers.—V. Marie Madeleine Demers.
VI. Marie Celina Demers.—VII. Joseph Demers —VIII. Ambroise
Jerôme alias Edouard Demers.—IX. Marie Elise Demers.

I

L'ABBÉ BENJAMIN DEMERS

L'abbé Benjamin Demers est le fils aîné de Benjamin Demers et de Félicité Carrier d'Etohemin. Comme il le convient, nous n'en dirons point d'avantage nous même à son sujet ; mais nous laisserons la parole à M. Joseph Edmond Roy, l'auteur de l'histoire de la Seigneurie de

Lauzon, qui a eu la complaisance de nous communiquer une *notice biographique* qu'il doit faire paraître dans le sixième volume (en préparation) de son histoire.

(*Extrait*)

MON PREMIER PROFESSEUR D'HISTOIRE

Il y a de cela quarante ans. Je n'étais encore qu'un pauvre petit écolier. Lorsque je gagnais des bonnes notes, ce qui m'arrivait quelquefois, mon père, pour m'en récompenser, m'emmenait avec lui, les jours de congé, à la cour des commissaires, un tribunal très recherché dans le temps et qui siégeait dans le gros bourg de St Romuald, paroisse voisine de la ville de Lévis que nous habitons alors.

C'était une promenade délicieuse.

A l'aller, nous longions en voiture les grèves toutes couvertes des bois en flottaison et de la clameur des bûcherons ardents à la besogne. Au retour, par les après midis pleins de soleil, nous prenions la grande route qui traversait la forêt de l'ancien domaine des Caldwell, puis les champs remplis de faucheurs, piqués de maisons blanches et de vertes moissons.

A l'arrivée dans St Romuald, il fallait franchir un pont aux ais tremblants, jeté sur la gorge de l'Etchemin, au pied d'une chute mugissante dont les eaux faisaient tourner des roues de moulins et d'où devalaient des arbres entiers.

La cour des commissaires logeait dans une longue maison basse, au toit très en pente, perchée au sommet d'un flot rocheux qu'enlaçaient deux routes qui conduisaient sur le côteau où s'élève l'église de la paroisse. Je crois bien que cette maison servait à la fois au tribunal, au conseil municipal et à l'école. et tout cela faisait bon ménage ensemble. Au bout d'une table, il y avait trois juges, presque toujours les mêmes. C'étaient trois vieillards aux

cheveux blancs, en redingote noire, avec des grands collets à pointes très hautes caressant les mentons et qu'enlaçait une large cravate noire. Très dignes, très graves, ils écoutaient en silence les raisons des plaideurs—les avocats n'étaient pas admis à ces assises solennelles—et ils rendaient jugement sur l'heure, sans phrase. Ah ! la belle justice ! sans frais, sans paperasses inutiles. Rien que l'équité nette et franche. Car juges et plaideurs ignoraient la loi et jusqu'au texte même du code qui, du reste, n'existait pas encore. Mon père, qui liquidait alors la succession des anciens seigneurs de Saint Vilmé, aimait à assigner ses censitaires récalcitrants devant ces magistrats intègres.

Au sortir des audiences de ce tribunal, dignes de saint Louis et du chêne de Vincennes, nous allions jeter un coup d'œil, au haut du coteau, sur l'intérieur de l'église que l'on était à couvrir de ces fresques qui font encore aujourd'hui l'admiration des touristes à cause de leur fraîcheur et de la beauté de leur dessin, puis nous nous rendions au presbytère. C'est le curé Sax qui l'habitait, et mon père l'avait connu au séminaire de Québec. Le bon curé cultivait une vigne dans une serre bien exposée au soleil, et c'était la joie des enfants que d'y pouvoir courir et d'y manger des raisins. Mais, le dirai-je, la vigne si belle avec ses pampres toutes vermeilles, n'avait pour moi aucun attrait. Ce qui attirait de préférence mon regard, ce que j'enviais le plus, ce que je brûlais de posséder, c'était le costume d'un grand écolier, aux traits maladifs, à l'œil toujours un peu rêveur, que je rencontrais à chacune de mes visites, se promenant à pas lents, un livre à la main, sur la terrasse du presbytère. Ah ! ce costume, un capot bleu, avec des effiles blancs sur toutes les nervures, et une ceinture verte qui sanglait la taille, comme il m'a fait rêver et

comme j'ai aspiré après le jour où je pourrais m'en revêtir à mon tour.

Les années se passèrent. Un professeur complaisant voulut bien, penlant dix mois, me gaver de latin, me bourrer d'*Epitome*, me lester de thèmes et de versions, et je pus entrer en quatrième au séminaire de Québec et porter enfin ce fameux costume tant désiré.

C'était au mois de septembre 1871.

Quel ne fut pas mon étonnement lorsque je vis apparaître dans la tribune du maître celui qui devait nous enseigner l'histoire romaine. N'était ce pas ce même grand écolier que j'avais vu jadis si souvent sur la terrasse du presbytère de Saint Romuald ? Mais, combien changé. Il portait la soutane, une de ces soutanes à la mode ancienne avec un rabat et une longue traine relevée par derrière en plis ondoyants, tout comme sur ces images des livres de prix de Mamé où l'on nous représente les vieux curés de France. J'appris alors pour la première fois que cet ecclésiastique s'appelait Benjamin Demers.

Il s'établit de suite une sympathie d'élève à maître que ce dernier n'a jamais connue j'en suis sûr. Pauvre petit, perdu dans la foule, à peine échappé du nid paternel, je me sentais dépaysé dans ce milieu tout nouveau du séminaire, et ce professeur, qui venait d'un coin de terre si voisin du mien, que j'avais entrevu autrefois dans une maison amie, il me semblait que c'était quelque chose de la famille qui m'apparaissait tout d'un coup dans mon isolement pour me consoler et me faire oublier. Comme ses leçons me paraissaient douces quand je les comparais aux odienses décades dont on semait alors la route de l'écolier. Est ce le long temps écoulé qui fait sur mon esprit cette sorte de grossissement ? Mais je crois bien que c'est dans cette classe de quatrième que je puisai le goût de l'étude de

l'histoire qui n'a fait que se développer depuis chez moi.

Quand ma pensée bat le rappel de ces anciens temps, la figure de celui qui fut mon premier professeur d'histoire n'apparaît souvent, et je voudrais lui dire combien je lui suis reconnaissant de m'avoir enseigné les rudiments de cette science qui tant de fois a jeté un rayon de soleil vivifiant sur mes jours sombres, qui a été la suprême consolation de mon âge mûr et qui m'aidera, je l'espère, à envisager d'un œil calme et serein la vieillesse qui s'avance.

C'est donc un véritable plaisir, dans cette série de biographies destinée à rappeler la mémoire de quelques uns des enfants dont la seigneurie de Lauzon s'honore, de rencontrer sous ma plume ce nom connu depuis si longtemps et qui se rattache par des liens si intimes aux souvenirs de la douce jeunesse.

M. Benjamin Demers appartient à une famille originaire de Dieppe, dont l'un des membres vint s'établir dans la seigneurie de Lauzon dès 1662. La terre qui fut concédée alors au grand aïeul Jean Demers—située à quelques arpents à l'ouest de la rivière Etchemin, sur la paroisse de St-Romuald—celle là même où naquit le sujet de cette biographie, le 4 octobre 1848, du mariage de Benjamin Demers et de Félicité Carrier, n'a jamais changé de nom de propriétaire pendant sept générations. C'est de cette terre qu'ont essaimé tous les Demers de la région de Québec, et c'est de cette famille que sont sortis le premier évêque de Vancouver, Mgr Molesté Demers, et l'abbé Jérôme Demers, un des plus grands éducateurs qui soit passé par le séminaire de Québec. Je ne parle pas des deux récollets et des nombreux prêtres, religieux et religieuses qui se rattachent à la même souche.

C'est dans l'église de la paroisse de Saint-Jean-Chryso-

tôme—d'où Saint-Romuald relevait encore—que le jeune Demers fut baptisé par le curé Beaumont. Il passa son enfance au village Etchemin où il suivit l'école élémentaire (1). A l'âge de dix ans, une maladie de langueur le retint au lit pendant dix longs mois. Il en a gardé depuis une affection à la gorge et au foie qui l'a toujours tenue dans un état précaire de santé.

L'abbé Sax—qui fut le premier curé de la paroisse de Saint-Romuald—visitait souvent l'école du village. Il eut l'occasion d'y rencontrer l'élève Demers qui se distinguait déjà par son esprit vif et pénétrant et qui montrait d'heureuses dispositions pour l'étude. Il le prit en affection, lui enseigna les premiers éléments de la langue latine et engagea ses parents à l'envoyer au séminaire. Au mois de septembre 1863, le protégé du curé Sax entra en cinquième.

C'était une classe d'élèves distingués et qui ont fait leur marque dans l'église et dans le monde que cette cinquième de 1863. Que l'on en juge par les noms les plus connus que je vais citer au courant de la plume : le grand vicaire Cyrille A. Marois ; l'abbé Thomas Grégoire Rouleau, principal de l'école normale Laval à Québec ; l'honorable Etienne Théodore Pâquet, aujourd'hui directeur de la poste à Québec—un homme qui aurait fait un grand orateur si sa timidité ne l'eut empêché de pousser son talent de parole—et qui fut secrétaire dans l'administration Chapleau ; l'honorable François Lemieux, aujourd'hui juge de la cour supérieure, le défenseur de Riel, un criminel à la mode de Lachaud, qui, après avoir sauvé de l'échafaud tant de soit disant empoisonneurs ou meurtriers, les condamne aujourd'hui à mort quand le jury les a trouvés coupables ; Arthur Vallée, un médecin aliéniste de haute science, un vrai Pic de la Mirandole qui pouvait discuter *de omni re scibili et quibusdam aliis*.

(1) Il y eut pour maîtres ou maîtresses d'école, entre autres : Lazare Tanguay, J. Smith et Bibiane Ouellet.

H. J. J. B. Chouinard, greffier de la cité de Québec, écrivain à ses heures, gardant, dans le rigorisme du greffe, une plume alerte et diserte ; le Père Onésime Fortier, qui après avoir été couronné dans un concours de poésie à Québec, s'en alla se faire dominicain en France et fut enseveli dans sa robe blanche des fils de Lacordaire.

On conçoit que dans une classe composée comme celle-là, ce n'était pas besogne facile que d'atteindre et de garder la première place. J'ai eu la curiosité de feuilleter les palmarès du temps, ces bulletins de victoires qui burinent une auréole de gloire sur le front des meilleurs élèves, et j'ai pu y constater que Benjamin Demers fit un cours très brillant. Malgré que son état débile de santé l'eût forcé à abandonner la classe par deux fois, malgré la compétition très sérieuse de ses confrères, il put garder finalement la place suprême qui lui assuraient un jugement solide, une mémoire excellente, une ardeur et une ténacité à l'étude qui ne se démentirent jamais. En 1870, Benjamin Demers, à la fin de sa physique, après être sorti victorieux des épreuves du baccalauréat, était fait bachelier ès arts et remportait le prix si convoité du Prince de Galles. Mgr Marois et le poète Nérée Beauchemin furent de la même promotion que lui. Depuis la fondation du prix du Prince de Galles, en 1860, Benjamin Demers était le cinquième élève qui décrochait cette distinction. Mgr Bégin, l'archevêque actuel de Québec, en fut, comme l'on sait, le premier titulaire en 1862, puis vinrent l'abbé Auguste Gosselin, l'auteur de la *Vie de Mgr de Laval*, l'abbé Langis, grand-vicaire à Rimouski, l'abbé Adrien Papineau, pendant quelques temps professeur de philosophie au séminaire.

Les succès remportés par Benjamin Demers pendant son cours d'études n'ont pas lieu d'étonner quand on sait qu'ils étaient dûs à une application constante, à des habitudes sou-

tenuës de travail, à une régularité de conduite exemplaire.

Comme l'on sait, c'est l'habitude au séminaire de donner chaque année à l'examen une note caractéristique de chaque élève. C'est une espèce de système Bertillon appliqué au régime scolaire.

Je ne veux pas dire que cette mensuration puisse servir à classer et marquer l'individu pour toujours. Y eut il jamais un jardinier assez habile pour assurer qu'il sortira une plante vivace de la graine pleine de promesses qu'il a jetée en terre ? Quelques semences possèdent pendant longtemps leur force de germination ; d'autres, au contraire, la perdent promptement. Quoiqu'il en soit, ces notes scolaires, si elles sont quelquefois trompeuses, jalonnent, d'ordinaire, d'une façon assez certaine, la route que devra suivre plus tard un élève.

La note de rhétorique qui fut attribuée au séminariste Demers m'est tombée par hasard sous les yeux, et j'y ai vu comme dans un livre ouvert l'explication de ses succès de collègue et de la belle et utile carrière qu'il devait plus tard fournir. Tout y est excellent, conduite, mémoire, travail, sans compter qu'il est le premier inscrit sur *l'Ordo*.

Et parce que cet élève modèle, souvent ennuyé par la maladie, était un travailleur assidu, il ne faut pas croire pour cela qu'il négligeât les bonnes amitiés qui se nouent au collège et qui ne se rompent plus qu'avec la vie. Il fut, au contraire, un bon et gai camarade.

J'ai souvenir que mes anciens condisciples de classe, me parlaient souvent d'un certain grand voyage que la communauté avait fait à Montréal en 1869, alors qu'ils n'étaient encore qu'en septième.

Quelle odyssee ? Et quelle gloire pour ceux qui y avaient pris part ? L'on était parti de Québec, midi sonnante, par une belle journée du mois de juin, sur l'un des bateaux de la compagnie du Richelieu. Pendant que l'on remontait le

fleuve, des clochers de toutes les églises échelonnées le long de la rive, les carillons s'étaient mis en branle pour saluer les voyageurs au passage. Pendant une escale à Trois Rivières, d'une fenêtre de son palais où il s'était fait conduire, le vieil évêque Cook, malade et impotent, avait béni le régiment en route. Puis c'était la visite à Montréal, les promenades à travers la ville, musique en tête, le grand dîner à Saint-Sulpice, au pied de la montagne, le retour dans la nuit et l'étude à six heures du matin, au débotté, sans désespérer. Il y avait deux ans que cet événement mémorable s'était passé lorsque j'entraï au séminaire et l'on en parlait encore. Lorsqu'on entamait ce sujet, les causeries ne tarissaient plus. Je demande pardon de m'attarder sur ces souvenirs d'enfance, mais c'est que l'abbé Demers a touché de très près à ce fameux voyage, qu'il en a raconté plus tard la genèse et qu'il en a laissé même une description très intéressante (1). Je voudrais reproduire ici ces pages écrites d'une plume facile et courante, mais cela rendrait cette notice trop longue, et je me contente de les signaler au lecteur qui pourra les trouver dans *l'Abeille* de 1878.

C'est dans ce même journal que l'on retrouvera aussi (2) la description des souhaits de bonne fête, que les physiciens de 1869-70 firent à leur doyen Félix Gendron, celui là même qui fut si longtemps grand vicaire de l'évêque de Chicoutimi sur la côte du Labrador.

C'est Benjamin Demers qui avait rédigé l'adresse pleine d'esprit qui fut présentée à cette occasion. La péroraison empruntée aux *Tristes* d'Ovid : ne manquait pas de piquant lorsqu'on songe au prénom du héros de cette fête :

Donec eris *felix*, multos numerabis amicos ;
Tempora si fuerint nubila, solus eris.

Au mois de septembre 1870, M. Demers prenait la soutane

(1) Voir *l'Abeille* des 7, 14 et 21 novembre 1878.

(2) 11 juin 1879.

au séminaire de Québec. Il fut aussitôt nommé assistant-professeur de seconde, et il enseigna en même temps qu'il suivait son cours de théologie.

En 1871-72, il fut chargé de l'histoire dans les classes de quatrième, de troisième, de seconde et de rhétorique.

Cette série de cours comprenait l'histoire romaine, l'histoire du moyen âge, l'histoire moderne et l'histoire du Canada. Et comme le professeur devait consacrer à chaque classe trois heures par semaine cela faisait en tout pour quatre classes une moyenne de 528 leçons pour une année scolaire. Ce n'était pas une sinécure comme l'on voit, et le champ à cultiver était des plus variés.

J'ai dit déjà comment il me fut donné de retrouver l'élève Demers sous la soutane du professeur en quatrième. J'eus la bonne fortune de recevoir ses leçons d'histoire du moyen-âge en troisième, en 1872-73, car il fut pendant toute cette année scolaire continué dans ses fonctions de l'année précédente.

Je n'ai pas mission d'étudier ni d'approfondir les méthodes d'enseignement que l'on suivait alors. Quand je le voudrais, les pièces de comparaison me manqueraient. Tout ce que je puis dire, c'est que le professeur Demers nous donnait une leçon courte, mais substantielle. Il s'attachait surtout à nous indiquer les lectures que nous devions faire pour la compléter. Les explications dont ses leçons étaient accompagnées, nous intéressaient ; elles nous faisaient comprendre une foule de choses qui, sans cela, seraient restées pour nous sèches et arides comme une pure nomenclature. En un mot, c'était un enseignement clair et méthodique, et le maître ne s'attachait pas à tenailler la mémoire de ses élèves en leur faisant réciter le mot à mot du texte. Ces trois heures d'histoire par semaine formaient pour ainsi dire comme une conversation suivie où le conférencier après

avoir lu et commenté le texte, s'assurait que son auditeur s'en était bien empreigné en provoquant chez lui des réponses intelligentes. Il n'y avait rien là dedans qui ressemblât à ces inquisitions où le maître cherche surtout à s'assurer si l'élève a étudié sa leçon, qu'il l'ait comprise ou non. Aussi, je puis dire qu'au cours des 260 et quelques leçons que mes condisciples et moi nous reçûmes du professeur Demers, il n'y eut jamais un jour sombre entre maître et élèves : pas un seul pensum, pas une seule heure de retenue, pas une seule punition.

Sans doute que les succès de collège de notre professeur exerçaient sur nos imaginations de jeunes élèves un prestige considérable. Mais il n'y avait rien de forcé dans notre attention et notre respect, car il savait allier à de grands talents une bonté de cœur naturelle qui attirait de suite les sympathies.

Il me semble encore l'entendre, lorsqu'avec sa voix, toujours un peu voilée par un malaise de gorge qui ne l'a jamais laissé, il nous disait les grands événements des siècles écoulés. Et cette leçon parlée me poursuit comme un air connu que l'oreille retient après que les sons en sont disparus depuis longtemps déjà.

Lorsque nous entrâmes en seconde, au mois de septembre 1873, M. Demers avait abandonné l'enseignement de l'histoire pour se livrer tout entier à ses études théologiques au grand séminaire. En cette année là, le 7 de décembre, il fut ordonné prêtre, dans la cathédrale de Québec, par Mgr. E. A. Taschereau. Le lendemain, jour de l'Immaculée Conception, la grande fête par excellence du séminaire, le nouveau lévite chantait sa première messe dans l'église de Saint-Romuald, sa paroisse natale.

Deux jours après, il était appelé au vicariat de Saint Raymond, une grande paroisse du comté de Portneuf, accroché

aux flancs de Laurentides et qu'enlacent les méandres de la rivière Sainte-Anne. C'est dans ce pittoresque decors que le nouveau vicaire, si soudainement arraché au régime du séminaire, commença son apprentissage de la vie pratique du ministère. Il y était depuis huit mois, et l'air frais et si vivifiant de la montagne commençait à récupérer ses forces affaiblies par des longues années d'étude, lorsque son évêque, qui se souvenait sans doute de ses succès classiques, l'appela à reprendre la carrière de l'enseignement.

Le collège de Lévis, fondé en 1853 par le curé Déziel, avait d'abord été dirigé par les Frères de la Doctrine Chrétienne, puis en 1860 était passé sous le contrôle des prêtres du séminaire de Québec.

Sous le directorat de l'un des prêtres auxiliaires de cette maison, l'abbé Louis Langis, aujourd'hui grand vicaire à Rimouski, le collège était entré dans une nouvelle ère. Jusqu'à lui, l'enseignement s'était borné, pour ainsi dire, à un cours primaire : une classe de latin, trois classes de grammaire et une classe un peu plus avancée où l'on donnait une préparation assez rudimentaire aux élèves qui se destinaient à la carrière des affaires. M. Langis élargit les cadres et s'attacha surtout à tracer un programme qui fut de nature à répondre aux besoins du commerce et de l'industrie (1).

Pour mettre cette pensée à exécution, il fallait un personnel plus nombreux que celui que le collège avait eu jusqu'alors, une direction plus suivie, et des professeurs spéciaux. Le séminaire, tout absorbé qu'il était à la formation particulière des élèves désireux de suivre un cours classique, ne pouvait pas se charger d'une semblable mission. Le 26 juin 1874, M. le supérieur Hamel annonçait donc, à la séance de fin d'année, que le temps de la séparation était

(1) Voir le Prospectus publié dans le *Journal de Québec* du 29 juillet 1873 et la réponse de M. Langis, à une adresse qui lui fut présentée lors de son départ du collège. *Echo de Lévis*, du 6 juillet 1874.

venu. M. Demers avait-il été pressenti sur le rôle nouveau qu'il serait bientôt appelé à remplir ? Je l'ignore. Mais ce que je sais, c'est qu'il assistait à cette séance et que le 3 juillet suivant, l'*Echo de Lévis* annonçait que le nouveau personnel du collège était formé. Le curé Déziel prenait la charge de supérieur ; M. l'abbé Georges Eric Sauvageau était nommé professeur de théologie et chargé de la direction des ecclésiastiques ; M. l'abbé Placide Edouard Beaudet devenait procureur et directeur des élèves, et M. l'abbé Benjamin Demers, préfet des études.

A l'ouverture des classes, au mois de septembre 1874, on constatait une augmentation si considérable d'élèves—le nombre des pensionnaires dépassait déjà la centaine—qu'il avait fallu en refuser plusieurs et qu'il était sérieusement question d'agrandir (1). Mais il fallait avant tout procéder à élaborer une constitution et des règlements, car c'était une nouvelle institution, à vrai dire, qui prenait naissance. On courut donc au plus pressé. Le 23 février 1875, le lieutenant gouverneur sanctionnait un "acte pour incorporer le collège de Lévis." (38 Victoria, chap. 49). Parmi les directeurs dont les noms sont mentionnés dans cette chartre, se trouve celui de M. Benjamin Demers, qui fit partie du premier bureau de direction du collège, avec les abbés Déziel, Beaudet et Sauvageau. Cette chartre était entrée en vigueur depuis trois jours à peine que M. Beaudet, gravement malade, donnait sa démission et était remplacé comme procureur par M. Achille Vallée. M. Demers dût se charger alors de la direction des élèves, en même temps qu'il continuait d'agir comme préfet des études. On peut aisément s'imaginer la somme de labour que dût s'imposer l'abbé Demers pour pouvoir mener de front et à bonne fin ces deux charges. Il lui fallait tout à la fois répondre aux parents, s'occuper de la régie des salles et de la discipline

(1) *Echo de Lévis*, du 9 septembre 1874.

puis enfin surveiller et diriger tout un nouveau programme d'études. Ce programme, il avait été, il est vrai, largement ébauché déjà par l'abbé Langis, mais répondrait-il aux promesses que l'on en espérait, et surtout serait-il du goût de tout le monde ? M. Demers voulait sincèrement que le collège ne recuât devant aucun obstacle pour élever le niveau de son enseignement de manière à rencontrer pleinement le vœu des parents et des hommes d'affaires qui désiraient pour le commerce des études fortes et sérieuses. Ce sont là les expressions mêmes dont il se servait lorsqu'il fit appel, vers la fin de l'année scolaire de 1875, à l'appréciation éclairée de quelques journalistes alors en réputation (1). La pensée du préfet des études ne fut peut être pas comprise dans le temps comme elle aurait dû l'être. Peut être encore eût-on crainte qu'il voulut aller trop vite en besogne. Quelque-uns même jetèrent le cri d'alarme comme s'il s'agissait de sauver de nouveau le Capitole qui n'était pourtant pas menacé d'escalade puisqu'il ne s'agissait que d'un programme d'études purement commerciales et industrielles (2). Mais la carrière de M. Demers avait été trop heureuse jusque là pour qu'il ne dût pas subir à son tour—ne fut-ce que quelques semaines—la peine imposée à tout homme venant en ce monde. Il semble que la vie ne serait pas digne d'être vécue, si elle s'écoulait sans cesse au milieu des jours calmes et sereins. Il y faut quelques orages pour en rompre quelquefois la désolante monotonie. La nature toute impulsive de M. Demers se cabra peut être un peu sous le coup de mords, mais la bonté naturelle de son cœur l'emporta et il ne parut plus rien au bout d'un certain temps de cet incident auquel on avait voulu donner des proportions trop fortes pour le sim-

(1) *Journal de Québec*, 15 juin 1875.

(2) *Journal de Québec*, 15 juin 1875 ; *Canadien*, du 19 juin 1875 ; *Journal de Québec*, 22 juin 1875.

ple cadre où il s'était agité. Quelqu'un, qui a bien connu alors M. Demers, m'écrivait tout récemment pour me dire en quels termes de bonne, franche et sincère amitié il vécut avec ses confrères pendant l'année scolaire qu'il passa au collège de Lévis.

Cependant la tâche que M. Demers s'était imposée était trop forte pour sa santé débile, et quoiqu'il se sentit une inclination naturelle vers la carrière de l'enseignement, il dut demander à aller vivre de la bonne vie rurale dans quelque presbytère de campagne. Ce fut M. l'abbé Lionel Lindsay, alors vicaire à la cure de Notre Dame de Lévis, qui le remplaça au collège dans sa charge de préfet des études. M. Demers a souvent déclaré depuis que la Divine Providence qui mène tout l'avait envoyé au collège de Lévis en attendant l'arrivée de M. Lindsay. C'est là un sentiment de modestie qui honore celui qui l'exprime, mais ceux qui ont connu M. Demers pendant le court passage qu'il fit au collège de Lévis, n'ont pas perdu le souvenir de l'année fructueuse qui couronna son labeur.

Après son départ du collège, l'abbé Benjamin Demers fut successivement nommé vicaire à la Pointe aux Trembles, comté de Portneuf (1875-1876) ; à la Baie Saint Paul (1876-1877) ; à Saint Denis de Kamouraska (1877-1878). Sa santé l'obligea alors encore une fois à prendre quelque repos, et pendant quatre mois, dans l'été de 1879, il exerça les fonctions de chapelain à la Quarantaine de la Grosse Ile. Enfin, de 1879 à 1880, il fut vicaire à Saint Elzéar, dans le comté de Beauce.

Je ne dirai rien de la vie calme et sereine que dût mener le jeune prêtre dans ces vicariats. A quoi bon ? Ne se ressemblent-elles pas toutes ces vies de jeunes vicaires à la campagne où l'étude assidue de la théologie se poursuit

encore en même temps que l'exercice souvent pénible du saint ministère ?

Cependant, l'ancien professeur, tout occupé qu'il fût à sa tâche journalière, ne pouvait se désintéresser complètement des études qu'il avait poursuivies pendant son temps de séminaire. Il est bien rare, surtout, que celui qui a une fois goûté aux charmes de l'histoire du Canada, n'y revienne pas par quelque côté. Pendant son vicariat de la Pointe aux Trembles, par exemple, l'abbé Demers trouva ample matière à amuser ses quelques loisirs dans les archives si intéressantes de cette paroisse qui remonte à 1679. Depuis le missionnaire Jean Basset, qui en fut le premier curé, jusqu'au vénérable M. Parent qui tenait les mêmes fonctions en 1876, la paroisse avait eu tour à tour pour pasteurs, Hazeur de Lorme, Robert Dumont, Louis Eustache Chartier de Lotbinière, Bailly de Messein, Poulin de Courval, soit une succession des noms les plus connus dans le vieux clergé canadien. M. Demers entreprit de faire sur chacun d'eux une courte notice biographique, et les pages inédites qu'il m'a été donné de parcourir, il y a longtemps déjà, dénotent chez l'auteur une recherche perspicace et l'art de grouper les petits événements paroissiaux de façon à les rendre intéressants et instructifs à la fois. Quel dommage que chacune de nos paroisses n'ait pas eu de la sorte son biographe ! Que de choses précieuses nous auraient été conservées ! Et comme ces notes écrites par des plumes éclairées et faciles nous consoleraient des sèches et plates nomenclatures que l'on nous donne parfois sous prétexte d'écrire des histoires paroissiales.

Pendant son vicariat de la Pointe aux Trembles, M. Demers commença aussi un index volumineux de tous les noms inscrits aux actes de baptême, mariage et sépulture de cette paroisse, afin de faciliter les recherches dans les registres.

A la Baie Saint Paul, si intéressante aussi par son passé, l'abbé Demers n'eût pas l'occasion de poursuivre des recherches aussi approfondies que celles qu'il avait faites à la Pointe aux Trembles, car l'abbé Charles Trudelle avait déjà depuis longtemps raconté dans *l'Abeille* à peu près tout ce qu'il y avait à dire là dessus (1). Du reste, l'année de ce vicariat de la Baie Saint-Paul, si tourmentée par les fameuses luttes politiques qui eurent lieu alors entre l'honorable sir Hector Langevin et le tribun Tremblay, et où fut agitée si vivement la question de l'influence indue, aurait-elle été bien propice à ces travaux du passé qui demandent du calme et de la réflexion ? Est-ce que ceux qui furent les témoins de ces luttes extraordinaires n'étaient pas plutôt disposés à jeter sur le papier des notes sur l'histoire contemporaine qui s'écrivait sous leurs yeux, qu'à fouiller les vieilles archives ? Que de leçons de choses, pleines de salutaires enseignements, on pourrait apprendre de la bouche de ces contemporains qui s'en vont vieillissant, si, seulement, ils voulaient laisser parler leurs souvenirs ?

Après sept années de prêtrise, l'abbé Demers fut nommé, en 1880, à la cure de Saint Gilles, dans le comté de Lotbinière. Ici, va commencer pour lui une vie toute nouvelle.

La paroisse de Saint Gilles, établie vers le commencement du siècle dernier dans l'ancienne seigneurie des Rageot de Beauvillage sur les bords de la rivière qui porte ce nom, était alors presque toute de population française quoiqu'il y restât encore quelques familles de descendance irlandaise venues à la suite des traités de paix de 1815. Jetée à l'avant garde sur les flancs de Saint-Nicolas, elle avait vu passer tous les colons qui, par le chemin Craig, étaient allés peupler les

(1) Voir *Abeille* des 10, 19, 28 novembre et 6 décembre 1859 : *Notes historiques sur la Baie St-Paul*. Il y a eu une nouvelle édition de cette étude en 1878 sous le titre de *Trois souvenirs*.

solitudes des comtés de Mégantic, d'Arthabaska et de Drummond, mais pendant que dans ses environs grandissaient les centres prospères elle était restée quelque peu stationnaire. Son église, vieille d'un demi siècle déjà (elle avait été bâtie en 1827), ne convenait plus aux besoins du culte (1). Le curé Demers entreprit d'en faire construire une nouvelle, et il mena si bien son projet à exécution que bientôt ses paroissiens virent s'élever sur les hauteurs qui dominent en cet endroit la rivière Beaurivage un temple modeste, il est vrai, mais digne de la maison de Dieu. Il releva les courages, jeta de l'impulsion dans les âmes défaillantes et sut si bien intéresser tout le monde à cette œuvre de régénération, qu'un riche négociant de l'endroit, du nom de Narcisse Dionne, piqué sans doute par l'exemple que donnait le curé, fit don à la paroisse d'une somme de dix mille dollars pour être employée aux fins du culte, et au soutien du curé. Cette somme considérable, sûrement appliquée, produit maintenant des revenus qui font un sort enviable au curé et permettent de compter Saint Gilles au nombre des paroisses rurales les mieux rentées de l'archidiocèse.

Pendant qu'ils s'exerçait ainsi la main dans l'administration de sa première paroisse, le curé Demers ne négligeait pas pour cela ses chères études. Ses compatriotes de Saint-Romuald qui travaillaient alors à la fondation d'un collège lui demandèrent son concours, et il vint dans l'automne de 1881 leur donner une conférence très intéressante sur les origines de leur paroisse.

Le *Canadien* du 22 octobre 1881 a donné un assez bon résumé de ce travail historique qui aurait mérité les hon-

(1) Un touriste, amateur d'archéologie religieuse, nous dit-il est vrai, qu'en 1850 il y avait dans le chœur de cette église un tableau représentant le baptême de Notre Seigneur par saint Jean-Baptiste, mais il a le soin d'ajouter que ce dernier portait le costume des capucins. Cet anachronisme n'indique pas une œuvre d'art.

neurs de la publicité en entier si son auteur avait voulu y consentir.

Dans l'automne de 1886, M. Demers fut appelé à remplacer à Saint François de la Beauce le curé François Xavier Tessier qui y exerçait le ministère depuis 34 ans et que les infirmités de la vieillesse forçaient à la retraite (1). Le curé Tessier avait eu un long règne et une administration fructueuse. Homme d'une grande énergie, actif et zélé, plus que personne il avait contribué aux développements de la colonisation dans les cantons de Tring et de Forsyth. Saint-François lui devait aussi beaucoup. Cependant, au cours des dix ou douze dernières années de son ministère, les méthodes avaient changé considérablement. La Beauce qui avait été si longtemps comme un pays fermé se sentait secouée par des aspirations nouvelles maintenant que le chemin de fer de Lévis et Kennebec la mettait en communication rapide et continue avec les grands centres. Le vieux curé, qui exerçait une grande influence dans toute la région et qui tint souvent dans ses mains les balances où l'on pèse et choisit les hommes politiques, éprouvait quelque répugnance à marcher dans ces voies nouvelles. Il serrait autour de lui ses bons et solides appuis des anciens temps, et il n'aurait pas voulu les voir s'avancer trop vite. Les uns, habitués à recevoir passivement ses conseils, restaient donc les pieds arrêtés sur place; les autres, impatientes de mouvement, agités un peu par la fièvre de l'or dont on faisait alors des découvertes merveilleuses dans les lits des rivières qui coulent à travers cette paroisse, maugréaient en sourdine et aspiraient après le jour où un homme plus jeune et plus vigoureux les mettrait en branle, leur aideraient à pousser à la roue, donneraient à leur enfants une éducation plus forte et plus solide. Cependant, la piété

(1) Il mourut quatre ans après, à Charlesbourg, où il s'était retiré.

exemplaire du curé, son ardente charité, la compassion qu'il ressentait pour les malheureux, sa main toujours tendue pour secourir les misères humaines lui faisaient pardonner bien des défauts.

A son arrivée à Saint-François, le successeur de M. Tessier saisit de suite la difficulté de la situation. Respectant les craintes des uns, mais comprenant encore mieux les aspirations des autres, il entreprit de rapprocher les groupes, pleins de défiance d'abord, mais qui peu à peu rentrèrent les angles aigus et se fondirent sous sa parole bienveillante, toute de paix et d'harmonie. Une fois la mémoire du prédécesseur honorée comme il le fallait et mise à l'abri, le nouveau curé prépara la marche vers l'avenir. Voilà pour le temporel. Quant à la partie qui touche de plus près au culte, le curé Demers sut si bien s'attirer, au bout d'un an de séjour, l'estime de ses paroissiens que ces derniers ne lui refusèrent plus rien, nous écrivait, il n'y a pas longtemps un de nos amis de Beauceville. Il fit entreprendre à l'intérieur de l'église des travaux d'importance, restaura les autels, installa des tribunes, des arcades et des jubés, agrandit la sacristie, dota le chœur d'un harmonium dont il avait été jusqu'alors privé, acheta un terrain de quatre arpents en superficie pour y fixer le cimetière. Et tous ces travaux s'exécutèrent sans que personne ne trouvât rien à redire. Les Beaucerons, comme les gens qui habitent les pays longtemps fermés, avaient autrefois une grande méfiance contre tous ceux qui venaient de l'étranger essayer de leur imposer leurs idées. Il fallait au nouveau venu, désireux de se fixer au milieu d'eux, une grande patience armée de beaucoup de prudence. Le curé Demers, alors que ces préjugés n'étaient pas encore éteints dans la vallée de Beauce, avait su conquérir d'emblée la confiance, et c'est un succès qu'il ne fut pas toujours donné

de remporter à ceux qui tentèrent l'aventure.

Maladif, un peu sombre par fois, mais franchement gai à ses heures, le curé Demers, nous disait un de ses anciens paroissiens, n'avait pas d'amis particuliers, il était l'ami de tout le monde. Et il nous vantait son impartialité, sa délicatesse, son élévation de sentiments, son esprit de piété, son ardente dévotion, sa parole chaude. Mais pourquoi ne pas citer les paroles mêmes de mon correspondant ?

“ Pendant les six années qu'il a été à Saint François, écrit-il, il n'a cessé de prêcher sa doctrine préférée : l'amour de Dieu et le bonheur céleste.

“ C'est avec cette doctrine plutôt que par la crainte et l'horreur de l'enfer qu'il inculquait à nos habitants une dévotion qui leur était inconnue avant lui.”

Et encore : “ Chez lui, l'amour de l'ordre allait jusqu'à la sévérité de la discipline monastique. Aussi, à son départ, tout était classé : archives, comptes, mémoires, règlements, titres et finances ”.

Nous qui vivons dans le monde, après notre sortie du séminaire, nous les perdons un peu de vue ces condisciples qui se consacrent au service des autels. Leurs actions ne sont pas racontées tous les jours dans les gazettes. Leurs noms ne sont pas mis sans cesse en vedette devant nos yeux.

Tout d'un coup, nous les rencontrons à un tournant de la route et nous nous demandons ce qu'ils ont fait ; nous cherchons à fouiller leur carrière, qui s'est écoulée, silencieuse et digne dans quelques paroisses isolées. Le groupement des actes qu'ils ont accomplis nous étonne parce que nous en avons eu les oreilles moins rabattues.

C'est ce qui m'est arrivé pour l'abbé Demers. J'ai dû naturellement, après tant d'années, faire la chasse aux renseignements, et j'en suis revenu les mains pleines. Il me

fait plaisir de voir que les dernières notes ne déparent pas celles que je recueillais tout d'abord sur les fiches du rhétorien de 1867 68.

Le curé Demers aurait bien voulu doter Saint François d'un collège et d'un couvent, mais sa santé ne lui permettait pas d'entreprendre ces grandes constructions. Il se contenta donc de paver la voie à son successeur. Entre temps, il employa les rares loisirs que lui laissait l'administration d'une si grande paroisse à mettre en ordre les archives et à recueillir des notes sur les origines et les traditions de la Beauce et des familles beauceronnes. Il publia le résultat de ses recherches en 1891. Ces *Notes sur la paroisse de St-François de la Beauce*, petit volume in-12 de 151 pages, seront plus tard de la plus grande utilité à ceux qui voudront écrire l'histoire de cette région si intéressante. Plût au ciel, encore une fois, que nous eussions partout de ces dépouillements d'archives, sobres, clairs, méthodiques, pour chacune de nos paroisses. Comme l'histoire de notre pays changerait de face, et comme au lieu de ne connaître que les grands évènements politiques ou religieux on pénétrerait jusque dans l'intimité, jusque dans les tréfonds de la nation.

L'abbé Demers laissa Saint François de la Beauce au mois d'octobre 1892 pour prendre la cure de Saint Louis de Lotbinière.

Ce ne fut pas sans un certain serrement de cœur que les Beaucerons de Saint François virent partir leur curé, et ils en ont gardé un souvenir si vivace qu'une mission fondée au lac à Busque, qui est devenue depuis paroisse régulière, a reçu en son honneur le nom de Saint-Benjamin, son patron.

Après treize ans d'absence, l'abbé Demers revenait au mois de septembre dernier faire une courte visite dans son ancienne paroisse de Saint François. Il avait laissé ignorer

sa venue et l'on peut juger de la surprise lorsqu'on le vit monter dans la chaire sacrée où, pendant six ans, il avait tenu les paroissiens sous le charme de sa parole chaude, vibrante et nourrie. Après la messe, nous raconte un témoin oculaire (1), les abords du presbytère furent encombrés de citoyens heureux de revoir celui qui avait eu tant à cœur leur bien temporel et spirituel. Le lendemain soir, l'ancien curé était banqueté par les notabilités de l'endroit, et l'on causa longtemps des jours heureux d'autrefois.

A Saint-Louis de Lotbinière, où il demeura du mois d'octobre 1892 au mois de juillet 1894, le curé Demers aurait mené la vie la plus tranquille et la plus heureuse du monde si son temps n'eut été quasi tout employé à apaiser les esprits surexcités à la suite d'une de ces antiques et éternelles chicanes dont nos paroisses sont malheureusement si coutumières. Je n'entreprendrai pas de dire comment naquit cette querelle, ni comment elle s'était perpétuée. Je n'approfondirai même pas le sujet du litige. Il suffit de savoir qu'il s'agissait de certains biens de fabrique. Tout cela remontait à des années et à des dizaines d'années. J'en ai lu la genèse dans la vieille *Gazette de Québec* de 1829. Qu'on juge après cela de la saveur archaïque de cette querelle. Le curé Demers eut là l'occasion de jouer un beau rôle de pacificateur. Ce conflit était heureusement terminé lorsque le banc d'œuvre fut aux prises sur une question secondaire ; il y eut le parti des anciens, et le parti des nouveaux, et que d'autres encore. Un jour que, dans une assemblée de fabrique, la discussion s'animait beaucoup, le curé, se penchant vers le marguillier en exercice, ne put s'empêcher de dire : " Autrefois les marguilliers se chicanèrent avec le curé, maintenant ils se chicanent entre eux ".

(1) Correspondance particulière parue dans *Le Soleil* du 21 septembre 1905.

Mais le curé Demers n'était pas fait pour ces querelles et la Providence le réservait à un rôle plus noble et plus relevé.

L'abbé François Xavier Plamondon, curé de la paroisse de Saint-Jean-Baptiste de Québec, était mort le 15 juin 1894, laissant vacant un des postes les plus importants de l'archidiocèse.

Démembrée en 1849 de la paroisse de Notre-Dame de Québec, Saint-Jean-Baptiste dessert les fidèles des quartiers Saint-Jean et Montcalm, en dehors des murs de la vieille cité de Champlain. Elle s'étend depuis la cime du coteau Sainte-Geneviève jusqu'à la Grande Allée et pénètre dans la campagne, par de là le Belvédère et le couvent de Bellevue.

C'est une paroisse de près de 12000 âmes dont 9000 communiant. A part la vaste et monumentale église où se font les offices paroissiaux, il y a, disséminées sur les principaux points de ce populeux faubourg, six chapelles, annexes du Patronage, de l'asile du Bon Pasteur, du monastère des Franciscains, du couvent des Franciscaines, de l'asile Sainte-Brigitte, de Manrèse qui appartient aux Jésuites.

Pour desservir une population comme celle qui vit sur ce territoire : riches négociants, professionnels et lettrés, gens de métier ou simples ouvriers, il faut un homme d'un grand tact qui puisse frayer dans les plus hautes sphères et se faire petit avec les humbles et les déshérités. Il y a là des communautés de religieuses, des ordres monastiques ou enseignants, des asiles ou des hôpitaux, il faut donc à la cure un prêtre conciliant, sachant les bornes, les règles, les limites et les nuances de chaque chose et de chaque œuvre. Le groupe intellectuel aime des prédications relevées ; il faut parler simplement aux pauvres et ignorants. Saint-Jean-Baptiste est remarquable par ses associations d'artistes et de musiciens, c'est dire qu'on y aime les belles cérémonies

du culte, la musique et le chant, une certaine pompe religieuse.

Ajoutons à tout cela que la fabrique de cette paroisse se trouvait à la mort du curé Plamondon, dans une position financière assez difficile. Treize ans auparavant, en 1881, les paroissiens avaient vu leur église détruite par un incendie dont les ravages s'étaient étendus sur une grande partie des faubourgs Saint-Jean et Montcalm. Cette église, lorsqu'elle fut la proie des flammes, n'était pas encore entièrement payée, et le montant des assurances avait été à peine suffisant pour couvrir la dette. Le temple nouveau, qui l'avait remplacé, n'était pas encore terminé et il était affecté déjà d'une si forte dette que l'on désespérait de pouvoir jamais l'éteindre.

Où trouver pour remplacer le curé Plamondon un prêtre qui fut à la fois très instruit, conciliant, bon prédicateur doux et humble, financier et administrateur ?

Monseigneur Bégin, qui administrait alors l'archidiocèse, pendant la maladie du cardinal Taschereau, jeta les yeux sur le curé de Saint Louis de Lotbinière, l'abbé Benjamin Demers.

Ce dernier entra en office comme curé de Saint-Jean-Baptiste de Québec le premier juillet 1894, et c'est là que nous allons le voir donner la pleine mesure de ses talents, et des preuves convaincantes de sa haute supériorité.

Depuis tantôt vingt ans, l'abbé Demers avait quitté la ville pour vivre presque continuellement à la campagne. Il fut sans doute un peu dépaysé lorsqu'il se retrouva dans ce milieu urbain, mais il ne tarda pas à se ressaisir. Il apporta dans ce presbytère de Saint Jean, où quatre vicaires lui servaient d'aides, les habitudes de régularité de travail et de simplicité de vie qui ont toujours été les règles de son existence.

Pieux, mais non mystique, il s'attacha d'abord à fonder ou à réorganiser ces œuvres qui contribuent si puissamment à entretenir la dévotion chez les fidèles toujours un peu distraits des grandes villes.

C'est ainsi qu'il institua et dirigea lui même la congrégation des enfants de Marie (27 septembre 1896), la confrérie des Dames de Sainte-Anne (1er juillet 1897) et l'association des Dames charitables. Il donna à la Ligue du Sacré-Cœur, qui venait à peine d'être établie dans la paroisse, une plus grande extension.

Bon, mais non faible, le nouveau curé se fit un devoir d'aider par tous les moyens les diverses congrégations religieuses établies sur sa cure. Les Frères des Ecoles chrétiennes furent ainsi l'objet de sa sollicitude éclairée.

L'église de Saint-Jean-Baptiste n'était pas terminée, le nouveau curé s'attacha ardemment à la compléter et à l'embellir. Tantôt ce sont des vitraux superbes, des lustres, ou des confessionnaux qu'il y fait placer ; tantôt c'est la chapelle Saint-François d'Assise qui est aménagée pour la célébration des mariages, et une nouvelle cloche vient remplacer un carillon qui s'est brisé ; tantôt c'est un chemin de croix qui vient décorer les murs, ou le grand autel qui est restauré. Dans l'espace de onze ans, les paroissiens lui donnent au delà de 13,000 dollars pour mener à bonne fin tous ces travaux d'embellissement.

Voilà, certes, des choses qui comptent. Mais l'œuvre capitale du curé Demers fut celle de l'extinction de la dette de l'église, et il s'y montra administrateur hors de pair. Cette dette s'élevait à \$130,000. Le curé entreprit, avec l'aide de ses vicaires et le concours des marguilliers, de la réduire de \$50,000. Il proposa donc à ses paroissiens de verser volontairement chaque année une somme de \$5,000, pendant dix ans. Il se mit à l'œuvre et fit lui-même la collecte à domi-

cile avec une persévérance et une tenacité qui n'avaient pas de relâche. Il a pu recueillir de cette façon la belle somme de \$30.000, et il ne désespérait pas d'atteindre le chiffre qu'il avait fixé si la maladie ne l'eût empêché au bout de six ans de continuer cette tâche trop ardue pour ses forces.

Que dire maintenant des relations que le curé Demers entretenait avec ses paroissiens ?

Pendant ses vingt années de ministère dans les centres ruraux, le prêtre avait vu beaucoup, il avait appris, il avait retenu. Aussi, quand il fut appelé à cette cure si importante de Saint Jean, sût il prévoir, préparer et utiliser. Il avait le sens de la valeur des choses et la pratique naturelle des hommes et des affaires. C'était un prudent, un réfléchi, un doux, mais il savait ce qu'il voulait et où il allait.

Le 7 décembre 1898, vingt cinquième anniversaire de l'ordination à la prêtrise de M. Demers, les citoyens de Saint Jean voulurent rappeler dignement la mémoire de cet événement, et profiter de la circonstance pour témoigner de leur reconnaissance au pasteur qui avait déployé tant de zèle et de dévouement pour le progrès moral et matériel de leur paroisse (1).

La journée qui précéda cet anniversaire, il y eut grandes séances de gala et présentation d'adresses au couvent de Notre-Dame de Bellevue et à l'établissement des Frères de la doctrine chrétienne, puis ce fut au tour des membres de l'Union Saint-Joseph et de l'Union musicale, deux grandes associations très en renom au Faubourg Saint Jean. Mais le clou de la fête fut certainement la démonstration sympathique qui eut lieu le soir même de l'Immaculée Conception, dans l'église paroissiale, où s'était massée la foule énorme des fidèles. Les marguilliers, ayant pris place sur une

(1) Voir pour la description des fêtes qui eurent lieu à l'occasion des Noces d'argent du curé Demers, le *Courrier du Canada*, du 7 décembre 1898, et le *Soleil*, du 9 décembre 1898.

estrade dans le bas chœur, présentèrent au jubilaire les hommages des paroissiens. “ Nous aurions voulu, disent ils, à cet fête, un éclat et une solennité plus en rapport avec nos sentiments de respect et d’attachement à votre personne, mais vous avez désiré que tout se passa sans éclat et sans pompe.....

“ L’histoire dira que c’est pendant votre administration qu’on est arrivé à la conversion d’une partie de la dette qui pèse sur notre église.

C’est à vous que notre église doit tous ses embellissements.

“ Au point de vue spirituel, vous avez organisé les confessions du soir, vous avez développé la dévotion au Sacré-Cœur le premier vendredi de chaque mois ; nous avons constaté que le nombre des confessions avait doublé et plus ; cela, dès que les confessionnaux furent installés dans l’église...La neuvaine à Saint-Joseph a été divisée, l’une pour les femmes, l’autre pour les hommes ; toutes deux sont suivies avec empressement et grande piété. Un sermon à la messe de huit heures, le dimanche, était un surcroît d’ouvrage ; vous vous l’êtes imposé afin de donner à un plus grand nombre de paroissiens l’instruction religieuse.

“.....Les écoles dirigées par les Chers Frères et par les dévouées religieuses de diverses congrégations sont par vous grandement encouragées.”

Enfin, on rappelait au curé tout ce qu’il avait fait pour les différentes associations de dévotion dans la paroisse.

Je me reprocherais de ne pas reproduire ici la belle réponse que fit en cette occasion le curé Demers, car, outre qu’elle résume en quelques mots sa carrière sacerdotale, elle nous dit aussi quel idéal il s’est fait du prêtre et comment il a compris le rôle que doit jouer un curé dans une paroisse. C’est une pièce documentaire qui peint

l'homme dont j'ai essayé d'esquisser la vie si bien remplie.
Mes chers paroissiens,

Je ne sais comment vous remercier des paroles vraiment belles, mais cependant un peu trop élogieuses, que vous avez trouvées dans votre cœur, pour me les adresser à l'occasion du 25ème anniversaire de mon ordination sacerdotale.

Je vous dirai donc bien simplement et dans toute la sincérité de mon âme : Merci ; merci des vœux que vous formez pour mon bonheur, merci des souhaits que vous faites pour ma santé, merci surtout de votre bonne volonté et de votre désir ardent de chanter avec moi, en ce jour, le cantique d'action de grâces que je dois à Dieu pour les bienfaits dont il m'a comblé pendant ces vingt cinq ans. En cela, vous vous unissez joyeusement à vos chers enfants qui sont venus remercier Dieu avec moi pendant la messe que j'ai célébrée hier. Hier, 7 décembre, était précisément le 25ème anniversaire du jour où j'ai été ordonné prêtre dans la Basilique de Québec, après un cours classique et théologique suivi au Séminaire de Québec, cet *alma mater* d'un si grand nombre de Canadiens Français, et qui, comme on l'a dit, a plus fait pour la gloire du nom Français en Amérique, que la Citadelle qui le domine.

Sur ces vingt cinq années de prêtrise, je n'en ai pas passé cinq, au milieu de vous. Les vingt autres, je les ai passées ailleurs, dans l'exercice du saint ministère. Vicaire à cinq endroits différents, préfet des études, directeur au collège de Lévis, desservant à la quarantaine de la Grosse Isle, et curé successivement dans trois paroisses, avant d'arriver dans cette grande et belle paroisse de Saint Jean Baptiste de Québec, j'ai eu le bonheur d'avoir pendant tout le temps —moins six mois—la santé nécessaire pour remplir les charges que mes supérieurs avaient cru devoir me confier.

Que Dieu en soit éternellement béni ! Et je vous invite à le bénir avec moi.

Vous dites que vingt-cinq ans de prêtrise représentent une somme de travaux accomplis dans l'ordre spirituel et temporel. En effet, j'ai dû nécessairement être mêlé à plusieurs œuvres importantes, puisque même j'ai présidé à la construction d'une église, et j'ai dû parfois éprouver des fatigues, essayer des revers et rencontrer des obstacles, comme cela arrive dans la vie de tout homme ; mais je me hâterai de vous dire que, à moi comme à tout prêtre placé à la tête d'une paroisse, les consolations n'ont pas fait défaut.

Or, je vous avouerai que l'une de nos plus grandes consolations, à nous curés,—et celle là en renferme bien d'autres,—c'est de voir le respect et l'affection même que prodiguent au prêtre, les populations pleines de foi de notre cher pays.

D'où vient cela ? Et comment expliquer cela ? Permettez-moi de répondre à cette question d'une manière que je crois être complètement conforme à la vérité.

Lors de la prise de Québec, en 1760, quand “ notre vieux drapeau, trempé de pleurs amers, ferma son aile blanche et repassa les mers ”, nos pères qui voyaient s'éloigner les glorieux débris de l'armée de Montcalm, purent se dirent, au milieu des larmes qu'ils versaient : “ Nous avons au moins le droit de conserver notre langue, nos lois et notre religion ”. Alors dans ces temps de deuil causé par le plus grand des désastres, “ nos pères, comme le dit un écrivain canadien, aperçurent debout, sur le seuil de leurs églises, leurs prêtres aimés, la croix à la main. Eux, les prêtres n'étaient point partis, comme la plupart des représentants de la noblesse canadienne ; ils étaient restés pour consoler leurs ouailles, pour les rattacher à la vie, par l'amour de Dieu, de la famille, de la patrie ” (L. O. David).

Cette union du prêtre et du peuple, qui a été scellée au lendemain de la conquête, s'est toujours maintenue au

Canada. Notre peuple a la foi, et la foi lui dit que le prêtre est le représentant, l'envoyé du Christ. Pour lui, le prêtre, c'est un autre Christ, ou plutôt c'est Jésus Christ qui vit, qui agit dans cet homme qui a reçu au jour de son ordination, une investiture sacrée, une vertu d'en haut qui commande le respect de la confiance.

Au nom de Dieu, le prêtre est là pour être le docteur de la vérité, le gardien des mœurs, l'ange tutélaire de la société chrétienne. Et alors, apparaissant comme couronné de cette triple auréole, le prêtre occupe nécessairement une position à part dans la paroisse où l'évêque l'a envoyé pour y être curé. " N'ayant pour ainsi dire aucun rang social, dit un auteur célèbre, il tient également à toutes les classes de la société ; aux classes inférieures, par sa vie dépouillée de tout luxe et souvent par l'humilité de sa naissance ; aux classes élevées, par l'éducation, par la science " qu'il a puisés aux mêmes sources où ont puisé ceux qui occupent les hauteurs de l'échelle sociale ", et aussi par l'élevation des sentiments qu'une religion divine sait inspirer " .

" Il n'a point de famille, mais il est de la famille de tout le monde ; " partout il est reçu, non comme un étranger, mais comme quelqu'un qui a des droits d'entrée libre. " Et on l'y appelle soit comme conseil, soit comme agent, dans les circonstances les plus solennelles de la vie. On dirait que, sans lui, on ne peut ni naître ni mourir. Il prend l'homme au sein de sa mère et ne le laisse qu'à la tombe ; il bénit le berceau, il bénit la couche nuptiale, il bénit le lit de mort, il bénit le cercueil, il bénit la fosse ", cette dernière demeure de tous. Les petits enfants qu'il chérit comme la portion la plus intéressante de son troupeau, " s'accoutument bien vite à l'aimer, à le vénérer et à le craindre ", et les jeunes comme les vieux, tous l'appellent : Mon père ! Puis, souvent, jetant sur ses épaules le manteau de la chasteté à

laquelle il s'est consacré, il va entendre les confidences ou les aveux les plus terribles, ou bien " il verra répandre à ses pieds les larmes les plus secrètes ". Il est par état le consolateur de toutes les peines de l'âme et du corps. Il est aussi l'intermédiaire obligé de la richesse et de l'indigence, et il voit le riche et le pauvre frapper tour à tour à sa porte ; le riche pour y verser l'aumône secrète qui délivre l'âme de ses péchés, et le pauvre pour la recevoir sans rougir ". De plus, ce prêtre, il est le gardien de l'église élevée à la gloire de Dieu par la piété et la générosité de ses paroissiens, et dans cette église il présidera à l'assemblée des fidèles, il immolera la Victime Sainte, et du haut de la chaire de vérité, il devra parler,—parler pour faire connaître les dogmes de la foi,—parler pour reprendre les coupables qui s'éloignent de la vraie voie,—parler pour stigmatiser le vice et encourager la vertu,—parler pour faire appliquer dans la pratique les grands principes de l'ordre social chrétien ; et pour cela, il ne pourra rester sur les hauteurs spéculatives où se tiennent le philosophe et le théologien qu'il ira consulter lui même au besoin, mais il devra descendre dans la plaine au milieu des luttes de la vie réelle, pour y régler les questions les plus subtiles qui ne manquent pas de se présenter.

Enfin, il usera ses forces, *en faisant le bien* dans la paroisse, et les enfants qu'il aura instruits, les malheureux qu'il aura consolés, les pauvres qu'il aura secourus, les pécheurs qu'il aura convertis, les bons qu'il aura fortifiés, tous auront pour lui une reconnaissance qui lui fera oublier toutes ses fatigues, et lui tresseront dans leur cœur une couronne qu'ils iront déposer sur sa tombe, au dernier soir de sa vie.

Voilà, mes chers paroissiens, le portrait du curé dans une paroisse catholique. Le voilà tel que l'ont tracé des maîtres

de renom, comme Lamartine entre autres. Le voilà tel que la foi catholique le fait voir dans nos paroisses canadiennes et ailleurs. Le voilà tel que je me le représente, en un jour où, après vingt cinq ans de travail pour les âmes, je suis obligé de faire mon examen de conscience pour voir si jusqu'à présent, j'ai reproduit dans ma vie sacerdotale, cet idéal qui impose de graves obligations à tout prêtre exerçant les fonctions de curé.

Vous comprendrez maintenant pourquoi, le 1er juillet 1894, en prenant possession de la cure de cette paroisse de 11,000 âmes, je vous disais, venir ici pour y être curé, *pari plus mais pas moins*. Je donnais à entendre par ces paroles, que je ferais tous mes efforts pour remplir avec courage et bonne volonté tous les devoirs de cette charge ; mais que ces devoirs étant suffisamment grands et nombreux, je ne voulais point en assumer d'autres. Et pour arriver plus sûrement à cette fin, au milieu des luttes de parti qui trop souvent, dans nos paroisses, divisent les esprits et paralysent bien des œuvres, je vous déclarais que j'aurais toujours devant les yeux ce vieil axiome qui remonte bien loin dans l'histoire de l'église catholique et que nos professeurs nous expliquaient si bien au séminaire : " In certis unitas, in dubiis libertas, in omnibus caritas ". " Unité dans les choses certaines, liberté dans les choses douteuses, charité en tout et partout dans les rapports entre tous et avec tous ".

J'ajoutais aussi que j'aurais toujours à cœur de conserver, embellir et agrandir même au besoin, les œuvres des Martineau, des Racine, des Plamondon, mes vénérés prédécesseurs en cette paroisse.

Et en particulier, au sujet de cette grande église qui a été reconstruite, après l'incendie, au prix de grands sacrifices et qui pourrait peut-être en exiger d'autres avec le

temps, je vous promettais de travailler avec vous pour en augmenter encore. par tous les moyens, la beauté attractive, afin de ramener à cette maison-mère, tous ses enfants que malheurs de l'incendie avaient accoutumés à s'éloigner d'elle.

Avec l'aide de mes zélés collaborateurs, je me suis appliqué à tenir ces promesses, et dans votre adresse, vous avez voulu m'en donner un témoignage bienveillant, quand vous énumériez ce que nous avons pu faire depuis quatre ans pour l'ornementation de l'église, et le développement de la piété dans les âmes.

Cette église nous devons tous l'aimer et nous dévouer pour elle ; si elle est le centre religieux de la paroisse, elle doit être aussi le symbole de l'unité religieuse des esprits et des cœurs de tous les paroissiens, et vers elle doivent converger toutes les *forces vives* de la paroisse.

Elle est grande et assez vaste pour permettre à 10,000 personnes et plus, d'y satisfaire au devoir dominical, pendant les cinq messes qui s'y disent tous les dimanches. Elle est belle et quand, au jour de la fête nationale, elle se couvre de fleurs et suspend à ses galeries les drapeaux nationaux, vous avez raison d'en être fiers. La musique que l'on y entend est celle qui est la plus recherchée dans toutes les églises de la ville.—Les cérémonies que l'on y fait fait, sous la direction des Chers Frères, sont vraiment pieuses, et à travers la pompe de ces cérémonies et les fumées de l'encens, on se sent porté à prier avec plus de ferveur le Dieu qui réside au Tabernacle.

Continuez à être généreux pour elle. Faites lui une large part dans les aumônes ou les offrandes que chacun de vous est obligé de faire à Dieu, soit pour le remercier de succès obtenus, soit pour obtenir la rémission de péchés commis. Veuillez aussi penser à elle dans votre testament :

cet acte de charité qui sera inscrit au livre de vie plaidera fortement pour vous auprès du Juge Suprême.

En terminant, je vous prie d'agréer l'expression de ma sincère reconnaissance pour tous les vœux que votre adresse contient pour moi, et veuillez croire que cette bienveillante démonstration sera inscrite pour moi au nombre des grandes consolations de ma vie.

Les anciens confrères de classe du curé Demers ne voulurent pas non plus laisser passer cet anniversaire sans lui présenter leurs vœux. Et ils lui adressèrent le joli sonnet que l'on va lire :

Vingt-cinq ans de prêtrise et cinquante de vie !
Vicaire, professeur, desservant, puis curé ;
Eloquent, zélé, bon et partout honoré,
Nerveux, vif, mais prudent : pour moi, ça fait envie !

Le noble sang français circule dans tes veines ;
Ce sang, dans Etchemin, te fut un jour transmis.
En toi, les *Carrier* aux *Demers* sont unis,
Rejeton de deux clans aux annales sereines.

Et de tout cœur, tu t'es au Dieu-Christ consacré,
Pour combattre avec lui le grand combat sacré.
En maints endroits brilla ton zèle apostolique.

Bénis ton digne prêtre, église catholique,
Qu'il prêche encore longtemps la sainte liberté,
La foi du Christ ; à tous, la paix, la charité. (1)

Sept ans s'étaient passés depuis cette belle cérémonie lorsque la santé du curé Demers l'obligea à donner sa démission et à prendre définitivement sa retraite.

Le dimanche, 9 juillet 1905, il fit ses adieux aux paroissiens de Saint Jean dont il était le pasteur depuis onze années—les plus belles de sa vie sacerdotale. Il leur recommanda particulièrement l'œuvre paroissiale. Notre

(1) Deux confrères s'étaient mis en collaboration pour composer ces vers. Aussi la pièce anonyme est signée : *Quod sensit amicus, cecinit poeta* (Ce qu'un ami a pensé, un poète l'a chanté).

Seigneur, leur dit il, vient demeurer dans votre église pour vous seuls, c'est un devoir de l'y loger convenablement ; l'église paroissiale doit être le centre d'union de tous. C'est elle qu'on doit aimer d'abord. Tous vos souvenirs d'enfance et de jeunesse vous y doivent attacher. Et si l'on aime son église, on donnera pour elle généreusement, on ne l'oubliera pas dans son testament.

Le Soleil du lendemain, en rendant compte de cette scène touchante des adieux, ajoutait que les paroissiens de Saint-Jean-Baptiste en garderaient un durable souvenir et que le curé Demers vivrait longtemps dans leur cœur. Les marguilliers en ont donné récemment une preuve bien convaincante car ils ont fait peindre à l'huile son portrait par l'artiste Eugène Hamel, et ils l'ont fait placer dans la sacristie de l'église où il restera comme un éternel souvenir des années d'apostolat que ce bon curé a passées au milieu d'eux. (1)

C'est l'abbé Joseph Beaudoin, ancien curé de Saint Charles de Bellechasse, qui a succédé à M. Demers le 15 juillet 1905

L'abbé Benjamin Demers a aujourd'hui 57 ans, et dans sa paisible retraite du pensionnat de Saint-Louis de Gonzague, tout près de cette belle paroisse de Saint-Jean qu'il a desservie avec un zèle si éclairé, il occupe maintenant ses loisirs à mettre la dernière main à une notice historique sur la famille Demers.

Le pâle résumé que je viens de faire de la carrière de ce prêtre distingué ne dit pas cependant tout ce qu'il est et tout ce qu'il aurait pu être si les circonstances et sa santé, toujours un peu chancelante, lui en avaient donné l'occasion. Il y a des côtés de son caractère et de son talent que j'ai laissés dans l'ombre et qui pourtant auraient mérité plus ample

(1) Voir l'*Evénement* du 18 novembre 1905.

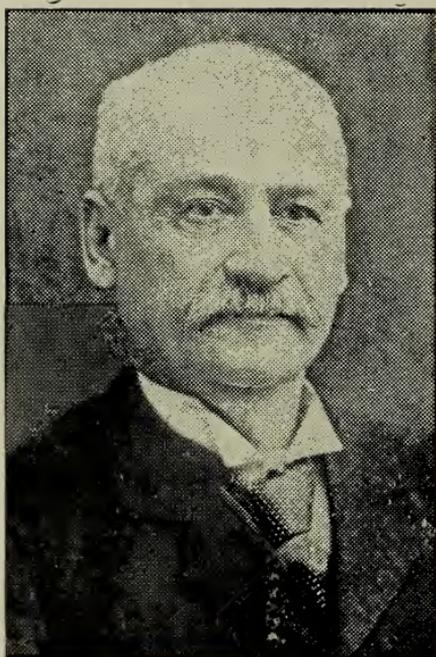
mention. Il s'est toujours senti du goût pour les calmes études et l'histoire de son pays. Partout où il a passé, il s'est souvenu qu'il avait été professeur d'histoire pendant toute sa vie de grand séminariste. Il lui en reste quelque chose et comme un arrière goût dont il n'a jamais pu se défendre. Cette tendance naturelle qu'il avait à tenir une plume lui a fait faire des recherches, et lui a permis de laisser déjà des notes précieuses. Pourquoi, n'emploierait-il pas maintenant les quelques heures de calme repos que lui laissera sa santé fatiguée à rappeler ses souvenirs et à donner à ses concitoyens de ces belles pages comme il en écrivait autrefois, alors qu'il était élève au séminaire ?

Il me semble, pour ma part, que je sentirais dans mon âme passer comme un courant de jeunesse si mon ancien professeur voulait me donner encore quelques bonnes leçons d'histoire et me faire profiter de son expérience et de sa science éclairée.

J.-EDMOND ROY.







L.-J. Demers, M. P.



II

LOUIS JULIEN DEMERS, M. P.

Né à Etchemin le 9 décembre 1849.—Fréquente les écoles de la paroisse. Voyage aux Etats-Unis en 1873.—Au collège de Lévis en 1874-75.—Commis chez J.-B. Michaud (1875-1880).—Prend magasin à St-Romuald en 1880.—Se marie en 1882 avec Elmina Giroux.—Prosperité de ses affaires.—Elu successivement, commissaire d'écoles, conseiller, maire et marguillier.—Se retire du commerce en 1897.—Sa carrière politique.—Elu en 1897, en 1900 et en 1904.—Caractère de sa vie politique.—Sa mort le 29 avril 1905.—Ses enfants.

Louis-Julien Demers, né à Etchemin le 9 décembre 1849 et baptisé à St-Jean-Chrysostôme, était le second enfant de Benjamin Demers et de Félicité Carrier, de St Romuald. Il a passé son enfance et l'on peut dire presque toute sa vie sur ce sol choisi par le premier ancêtre des Demers, et il a été à même d'en connaître tous les coins et recoins, tous les événements et aussi tous les personnes qui y ont passés pendant un demi siècle.

Comme ses frères et sœurs, il a suivi les classes des écoles de la paroisse, où l'on enseignait à lire, à écrire, à compter et où l'on donnait quelques leçons d'histoire, de géographie et d'anglais. Le jeune Louis avait un caractère un peu vif et impétueux et il avait souvent le mot pour rire ; ce qui lui attira quelquefois de vertes réprimandes de la part des maîtresses justement indignées de ses saillies imtempêtes. Il fut évident de bonne heure qu'il voulait gagner sa vie autrement que par la culture de la terre. Un professeur anglais—M. Smith—lui donna quelque temps, des leçons d'anglais, d'arithmétique et de télégraphie, et bientôt il voulût, comme bien d'autres, aller tenter fortune aux États-Unis, en 1873. Malheureusement les affaires se trouvaient alors paralysées par une crise financière dans plusieurs États de la république américaine. Il a raconté lui-même que, lors de ce voyage, il a essayé un peu de tout, sans trouver ce qu'il désirait.

Il revint au pays et sur les instances de son frère Benjamin, devenu depuis le 1er août 1874, préfet des études au collège de Lévis, il entra au collège, dans la *classe d'affaires*, alors conduite par le professeur Duncan, pour y apprendre à fond la tenue des livres. On peut affirmer que cet hiver de 1874-75 fut passé par le jeune Louis dans un travail assidu et opiniâtre et que pas une minute ne fut perdue.

Au printemps de 1875, il fit son entrée, comme commis, de la maison de M. J. B. Michaud, l'une des plus importantes maisons faisant le commerce de marchandises sèches dans la ville de Lévis.

“ Les nobles efforts du jeune enfant, dit le *Quotidien*, pour se frayer une voie dans la vie sont dignes d'être cités comme exemples, à la jeunesse.

“ Ils démontrent au début de l'existence l'homme de caractère et le vertueux, que serait le futur député de Lévis.

“ Les débuts de L. J. Demers furent modestes ; on le voit simple commis chez J. B. Michaud de cette ville, où il donna la mesure de son talent et de son travail toujours consciencieux.” (1er mai 1905).

Ces paroles du *Quotidien*, M. Michaud, son patron encore vivant, nous les a redites bien souvent, presque dans les mêmes termes.

En 1880, après un apprentissage de cinq ans dans la marchandise sèche, il voulut essayer ses ailes et avec un capital de quatre à cinq cents piastres, il prit magasin à St Romuald, dans une partie de la maison appartenant à F. X. Guay, et faisant le coin du *chemin du roi* et de la route *Taniata*.

L'endroit était central, mais le local était petit et des plus modestes. C'est là que L. J. Demers commença, avec l'aide d'un commis, à mesurer du galon et de l'indienne, à son propre compte.

Son principe que nous nous permettons de soumettre à tous ceux qui commencent un commerce avec un petit capital, fut celui-ci : “ augmenter le stock quand on peut le payer et sauver tous les escomptes ”. Si on lui objectait qu'avec cela il faut aller bien *lentement*, il répondait aussitôt à peu près dans les termes du proverbe italien qu'il ne connaissait pas peut-être : “ Qui va lentement, va sûrement et qui va sûrement va loin ”—“ *Chi va piano va sano, chi va sano va lontano* ”.

C'est là tout le secret de la vie commerciale de L. J. Demers.

Au printemps de l'année suivante (1881) il demanda à son propriétaire un agrandissement du local, pour son commerce qui avait pris une certaine extension ; mais comme on fut dans l'impossibilité d'accéder à sa demande il déménagea un peu plus loin, au côté nord du chemin, dans la

maison aujourd'hui occupée par M. le notaire Lemieux.

Il s'y trouva plus à l'aise pour agrandir le champ de son commerce suivant les circonstances et d'après sa ligne de conduite. Il prit son logement dans le haut de la maison et le 30 octobre 1882, il se rendit à l'église de St-Jean-Chrysostôme pour y chercher une compagne de sa vie, de ses espérances et de son bonheur sur cette terre. La cérémonie du mariage fut présidée par son frère Benjamin, alors curé de St-Gilles de Beaurivage.

L'épouse s'appelait Elmina Giroux. Elle était née à St-Jean-Chrysostôme, le 15 janvier 1853, et était fille de Pierre Giroux marchand, et de M. Louise Bourassa, de la paroisse de St Jean Chrysostôme. Elle était la petite nièce de l'ancien curé de St Jean Chrysostôme, M. P. Beaumont.

“ Mme Demers, dit le *Quotidien* du 1er mai 1905, a été une charmante et digne collaboratrice des œuvres de son mari et a continué dans son intérieur les belles pratiques de vertus familiales de tradition dans les familles Giroux et Demers.” Il est de toute certitude que “ Mme Demers ne contribua pas peu par ses qualités aux succès toujours croissants de son mari ”, dit *un ami*, dans le *Soleil* du 1er mai 1905.

On doit avouer que depuis 1882 jusqu'à 1896 les affaires de L. J. Demers suivirent constamment une marche ascendante de progrès et de succès ; à tel point qu'en 1888, il crut devoir acheter la propriété de F. Nolin à environ un arpent de son magasin pour y transporter ses marchandises et s'y mettre plus à l'aise dans un local plus vaste et mieux aménagé.

C'est à peu près vers ce temps (en 1889) qu'il acheta les propriétés de M. Hall à Etchemin et qu'il devint ainsi grand propriétaire de maisons à vendre ou à louer, dans ce beau village.

C'est alors aussi, que les honneurs de la paroisse commencèrent à tomber sur lui. "Toujours humble, et modeste il ne cherchait qu'à s'effacer contrairement à tant d'autres qui ne cherchent qu'à se mettre en évidence pour se faire voir. Il occupa tous les postes d'honneur sans les avoir cherchés." (Un ami, *Soleil* 1er mai 1905).

Il fut commissaire d'écoles, il fut conseiller et maire de la paroisse.—Il était maire lors de l'inauguration solennelle du pont Garneau par l'honorable Honoré Mercier —Il fut aussi appelé à occuper une place au banc d'œuvre des marguilliers.

On peut dire que dans toutes les places où il a été appelé par le choix de ses concitoyens, il a rendu de grands services par son expérience des affaires, par sa prudence et son esprit méthodique. Quoique descendant de Normand, il n'aimait point la chicane et les procès pour le seul plaisir de plaider, et par des bons conseils de paix il a réussi plusieurs fois à régler bien des difficultés.

En 1896, il s'était construit une grande et belle maison, voisine de son magasin et "il se retirait du commerce pour jouir d'un repos bien mérité et vivre tranquille dans sa paroisse au milieu de sa famille et de ses amis : mais il est dit qu'il n'y a pas de bonheur parfait ici bas. En 1897, à la mort du regretté Dr Guay, député du comté de Lévis, il n'y eut qu'une voix dans toute la division électorale pour le proclamer comme son successeur au mandat. Ce ne fut que sur les instances pressantes de ses amis qu'il consentit à accepter le mandat de Lévis pour éviter une élection au comté.

"Son élection fut faite à l'unanimité.

"Ses bons rapports avec les électeurs augmentèrent encore par la suite sa popularité.

"En 1900, aux élections générales, il remporta la victoire

sur son concurrent le notaire Dumontier par une majorité de plus de 800 voix. En novembre 1904, le parti conservateur, désireux de remporter le beau comté de Lévis lui opposa un de ses plus forts lutteurs, M. Jos. Lavery, avocat de Québec, qui fut défait par 975 voix." (Un ami—*Soleil* du 1er mai 1905).

L'Événement du 1er mai 1905, dit la vérité quand il affirme que :

“ A la mort du Dr Guay, Laurier mis au fait des aspirations multiples de ses amis qui menaçaient de gêner la situation politique, au point de vue libéral, demanda à M. Demers d'accepter la candidature.

M. Demers consentit..... ..”

Malgré son désir de rentrer dans la vie privée, et malgré son faible état de santé, il fut obligé, sur les mêmes instances, d'entrer en lutte en 1900 et surtout en 1904 alors que la maladie qui le minait depuis plusieurs années faisait en lui des ravages sérieux. Cette dernière lutte fut dirigée par M. Cléophas Blouin, député à la Chambre locale, son propre fils Raoul Demers, étudiant en droit et des amis de la cause libérale.

Le résultat fut une grande victoire, comme l'a dit *l'ami* cité plus haut.

La popularité dont il a joui sans conteste dans le comté de Lévis, il la devait sans doute à la grande politique libérale de Laurier qu'il promettait d'appuyer de son vote, il la devait aussi à l'appui constant, aux encouragements, aux bons conseils, aux espérances bien souvent réalisées qu'il se plaisait à donner, avec patience, en tout temps et tout lieu, par lettre ou de vive voix, aux représentants de la classe ouvrière ; mais suivant nous, il la devait principalement à sa franchise, à son honnêteté et à son bon jugement. Et à ce sujet, nous citerons de préférence les paroles du *Quotidien*.

“ Quoique ne partageant pas ses opinions politiques nous avons toujours admiré sa franchise et son honnêteté.

“ M. Demers est un homme franc et loyal et quand une fois il a donné sa parole, on sait qu'il la tient, car c'est la parole d'un gentilhomme.

“ M. Demers a obtenu pour le comté de Lévis une foule d'améliorations nécessaires pendant son terme de député ; ces améliorations ont été faites, par son entremise, par l'administration Laurier et les citoyens lui doivent une dette de reconnaissance (25 mars 1905).

“ La carrière politique (de L. J. Demers) a été modeste, mais toute de droiture.

“ Il était un de ceux qui ne sacrifient pas à un principe...

“ M. L. J. Demers n'avait pas d'ennemis, sa franchise et sa loyauté lui avaient attiré l'estime et la considération de tous.....

“ M. Demers n'était pas un discoureur, mais c'était un travailleur, un tenace et son jugement et ses conseils autorisés étaient écoutés de ses chefs...(1er mai 1905).

L. J. Demers parlait facilement en conversation avec ses amis et au besoin plaidait sa cause avec feu et facilité de paroles, mais en public, devant un auditoire un peu considérable, il était, dit-on, comme M. Tardivel, le grand écrivain de la *Vérité* de Québec, il ne pouvait balbutier que quelques paroles. Mais cette gêne et ces paroles entrecoupées avaient leur éloquence dans la bouche de l'honnête homme d'action qui les prononçait.

“ Dans les conseils, dit M. Alfred Cloutier, sa modestie et l'absence complète de prétention donnaient plus de poids à sa parole que l'éloquence même.

“ Nous nous rappelons toujours la brève allocution qu'il fit à ses constituants, à St-Romuald, le soir de son élection en novembre dernier. “ Je vous remercie, mes amis, dit il,

de l'honneur que vous venez de me faire ; mais je sais que ce n'est pas à cause de mes qualités personnelles, de mes talents, que vous m'avez élu ; c'est Sir Wilfrid Laurier, c'est le ministère qui est la tête des affaires, c'est le programme qu'il s'est imposé et que j'irai appuyer de mon vote, que vous approuvez". " Et il était sincère, nous étions à ces cotés. Ces quelques paroles où la vanité n'avait pas grande part, firent plus d'effet que le plus éloquent discours. Un cri d'enthousiasme s'éleva de l'assemblée qui le porta en triomphe jusqu'à sa demeure". (Un souvenir, *Soleil*, mai 1905).

La maladie de L. J. Demers, aggravée par la lutte électorale, le força à garder la maison dès le mois de décembre 1904, à peu près un mois après la victoire.

Il devait y passer l'hiver dans les souffrances, et être incapable même d'aller se faire assermenter à Ottawa, et de siéger au moins une fois à la chambre, comme il l'aurait désiré, pour faire plaisir à son chef et à ses amis du comté de Lévis.

Se voyant sérieusement frappé, en bon chrétien plein de foi, et pratiquant qu'il était, il régla ses affaires de conscience, et il revit son testament.

Il eut le temps de donner des bons conseils à sa femme et à ses enfants, et tant qu'il conserva la parole c'est-à-dire jusqu'à un mois avant sa mort, il put s'entretenir—quoique péniblement—avec ses amis des choses de la politique, des affaires municipales de la paroisse, etc.

Il a eu alors l'occasion d'émettre son opinion sur bien des questions de commerce, de travaux du gouvernement et du conseil municipal, de spéculation à la bourse, etc.

Nous nous rappelons l'avoir entendu condamner formellement les opérations de la bourse comme étant l'œuvre du hasard ou de la chance, et non point l'œuvre de l'intelli-

gence, et de l'industrie personnelle ou du travail de l'homme qui doit gagner son pain à la sueur de son front, et il ajoutait : " Ce que j'ai, je l'ai amassé *miette par miette*, *pincée par pincée*. J'espère que mes enfants ne risqueront point de le perdre dans les jeux de la bourse ".

Au mois de mars, le cancer d'estomac,—maladie qui ne pardonne pas,—était formellement déclarée, d'après les médecins.

Le mois d'avril fut pénible et douloureux. Le malade ne se faisait comprendre que par signes.

Il s'est éteint tranquillement le soir du 29 avril 1905 à l'âge de cinquante cinq ans et cinq mois, en présence de sa femme, de ses enfants et de quelques amis.

Ses obsèques eurent lieu le 3 mai 1905 au milieu d'un cortège immense à l'église de St-Romuald. Le service fut chanté par son frère, Benjamin Demers, prêtre, curé de St Jean-Baptiste de Québec qui alla aussi au cimetière prononcer les dernières bénédictions sur sa tombe avant de le déposer dans le caveau de famille.

Louis Julien Demers avait eu de son mariage avec Elmina Giroux dix enfants dont cinq sont décédés en bas âge.

1. Ls. PIERRE RAOUL, né le 7 août 1883.

2. Jos. BENJ. ROMUALD, né le 29 septembre 1884.—
Décédé le 27 avril 1885—7 mois.

3. M. LOUISE LÉDA, née le 12 septembre 1885.

4. M. ELMINA YVONNE, née le 24 décembre 1886.

5. M. LOUISE CLARISSE, née le 27 juillet 1888.—Décédée
le 2 août 1888.—7 jours.

6. M. FLORE-CLAIRE, née le 11 juillet 1889.

7. M. HENRIETTE HERVA, née le 10 juillet 1891.—
Décédée le 30 juillet 1891—20 jours.

8. JOSEPH ALBERT, né le 13 janvier 1894.—Décédé le 10
juillet 1894—6 mois.

9. MARIE LOUISE ALBERTINE, née le 2 mars 1895.—
Décédée le 12 juillet 1895—4 mois.

10. M. ALICE, née le 12 avril 1897.—

III

FÉLICITÉ DEMERS

Félicité, le troisième enfant de Benjamin Demers et de Félicité Carrier, est né à Etchemin le 12 février 1851 et fut baptisée à St Jean-Chrysostôme. Elle est décédée dans le cours de la même année, le 24 octobre 1851, à l'âge de huit mois.

Et rose, elle a vécu ce que vivent les roses
L'espace d'un matin.

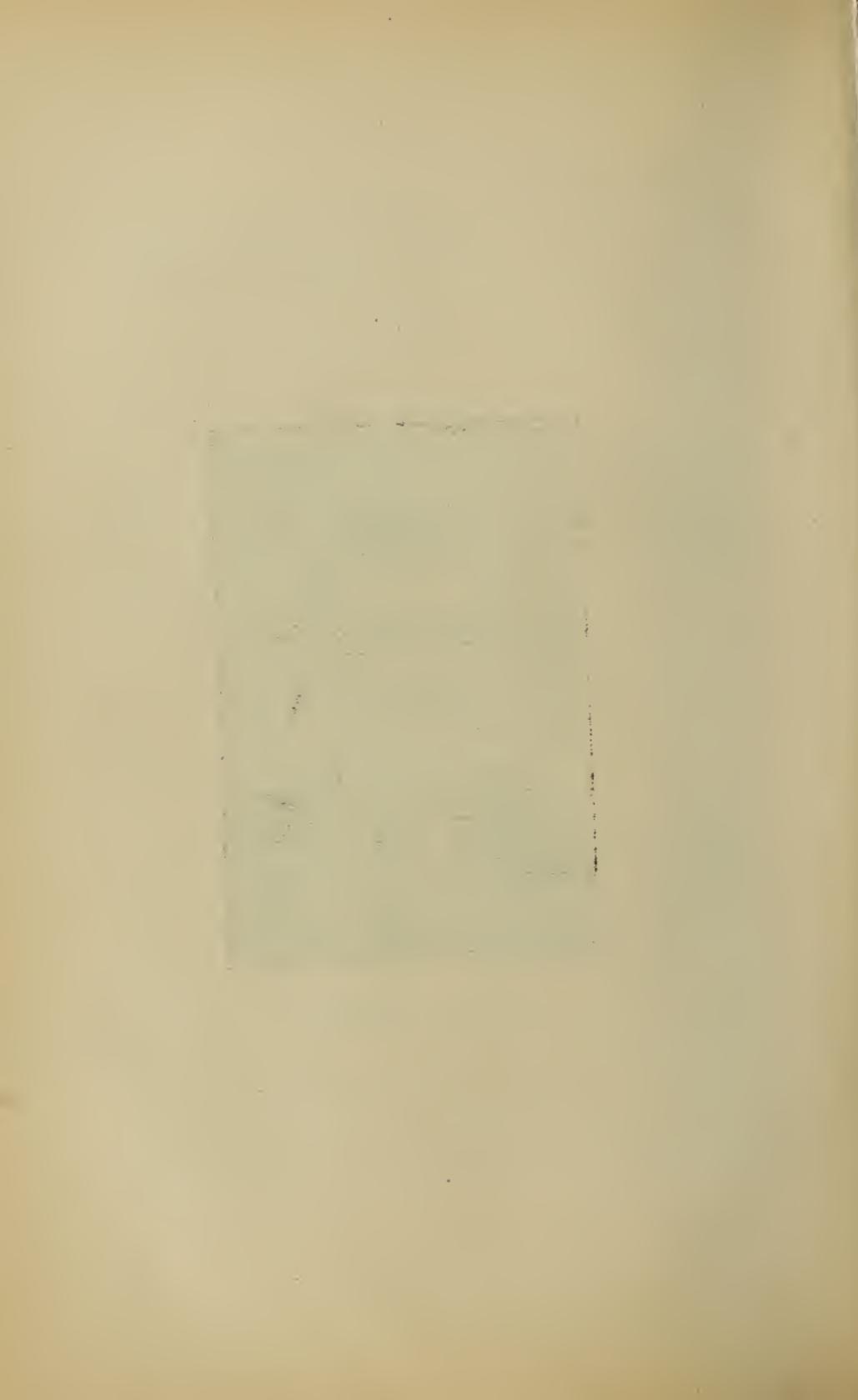
IV

PIERRE DEMERS

Pierre Demers, le quatrième enfant de Benjamin Demers et de Félicité Carrier, est né à Etchemin le 8 septembre 1854. Vu l'absence du curé de St Jean Chrysostôme, il a été baptisé à l'église de St-Joseph de la Pointe Levy. Comme ses frères et sœurs, il a fréquenté, dans sa jeunesse, les écoles de la paroisse et plus tard il eut quelque velléité de s'établir sur une terre pour y passer sa vie. C'est pour cela que son père lui donna une terre qu'il avait achetée de Ignace Dubois dans la concession Taniata, de la paroisse de St Jean Chrysostôme, et à raison de cette donation, il ne figure pas, au testament du père Benjamin Demers en 1875, dans le partage des rentes foncières des emplacements.



Pierre Demers



Grand et fort, ne craignant point le travail, il aurait certainement réussi à posséder une certaine aisance.

Mais il ne demeura pas longtemps sur cette terre. Il la vendit en 1876 à son oncle Laurent Carrier, et s'établit à St-Romuald, comme maître-charretier, en attendant de se fixer à l'endroit où la Providence l'appellerait à vivre.—Il fut élu conseiller à St-Romuald en 1878.

Il se maria le 19 août 1879 avec Georgiana Cardinal, fille de Augustin Cardinal et de Adèle Ranger, alors résidant à St Romuald.

Son beau-père avait habité Montréal et il était descendu à Etchemin pour travailler comme contre maître dans la manufacture de haches de MM. Boivin et Bullargeon ; il eut maintes fois occasion de parler à son gendre de la vie que l'on menait à Montréal, des moyens d'y vivre et de l'extension que cette ville prenait tous les jours.

Pierre Demers se décida à aller, avec sa femme et ses enfants, tenter fortune à Montréal, en 1881.

Il a d'abord résidé à la côte St-Paul, puis à la Pointe St Charles, et enfin depuis le mois de mai 1903, il a pris résidence dans la paroisse St-Joseph, sur la rue Richmond.

Il s'est distingué dans les deux premières paroisses par son zèle pour les œuvres paroissiales ; les curés de ces paroisses se sont plués à faire l'éloge de son esprit chrétien et de son honnêteté. Il est aussi un membre actif de la Société des Artisans Canadiens Français, à Montréal.

Depuis 1881, jusqu'à ce jour, il a été constamment le fidèle employé du gouvernement sur le canal Lachine, où il est occupé comme charpentier dans la construction et la réparation des écluses.

Ses enfants sont au nombre de sept, trois seulement sont vivants.

1. PIERRE-BENJ. OSWALD, né le 10 décembre 1880.— Décédé le 18 mars 1882.
2. MARIE-ANNA-YVONNE, née le 27 juillet 1883.— Décédée le 25 avril 1884.
3. MARIE-EVA, née le 29 juin 1885.— Décédée le 3 septembre 1886.
4. JOS.-EDOUARD-HERVÉ, né le 17 juin 1887.
5. JOS.-ROSARIO EDGAR, né le 17 avril 1889.— Décédé le 21 février 1890.
6. PAULA-ALINE-LÉA, née le 26 septembre 1892.
7. LUCIENNE JULIETTE-FERNANDE, née le 15 juin 1895.

V

MARIE MADELEINE DEMERS

Marie Madeleine Demers,—la cinquième enfant de Benjamin Demers et de Félicité Carrier est née à Etchemin, le 13 mars 1854 et elle a été baptisée à St-Jean Chrysostôme. Elle a fréquenté, comme ses frères et sœurs, les écoles de la paroisse où elle s'est distinguée par une application constante, et une mémoire des plus heureuses pour les faits et les dates.

Elle essaya, en 1874 1875, la vie religieuse au couvent des Dames de la Congrégation à Montréal, mais sa santé ne lui permit pas d'y rester.

Marie-Madeleine se maria, le 7 février 1888, avec Pierre Guay, menuisier-entrepreneur, de St-Romuald, fils de Pierre Guay et de Adelaïde Hallé.

Elle n'a pas d'enfants.

Son mari est décédé le 3 juillet 1895, à l'âge de 46 ans, Depuis la mort de son mari, elle a toujours demeuré dans la famille de son frère, L. J. Demers.



Melle Madeleine Demers
(Mde. Pierre Guay)



Melle. Celina Demers
(Mde. Geo. N. Guay)

MARIE CÉLINA DEMERS

Marie Céline Demers,—le sixième enfant de Benjamin Demers et de Félicité Carrier,—est née à Etchemin, le 8 février 1856, et, elle est la première de la famille qui fut baptisée à St Romuald.

Elle fut aussi assidue que sa sœur Marie Madeleine, à suivre les classes dans les écoles de la paroisse, et il ne semble pas qu'elle eut jamais l'idée de se faire religieuse.

Elle se maria, le 15 janvier 1879, à l'église de St-Romuald, avec George-Napoléon Guay, fils de François-Xavier Guay, boulanger, et de Adelaïde Côté de St-Romuald, et frère du révérend Jacob Guay, curé de Ripon, diocèse d'Ottawa et de feu le Dr P. M. Guay, député de Lévis aux Communes d'Ottawa.—La cérémonie fut présidée par son frère le rév. Benj. Demers.

Son mari, George Napoléon Guay, était employé civil du gouvernement fédéral à Québec. Il exerçait les fonctions d'*inspecteur des poids et mesures*. Il est décédé à St-Romuald, le 19 mai 1904, à l'âge de 49 ans.

Les enfants issues de ce mariage sont au nombre de neuf. Cinq seulement sont vivants.

1. J.-GEO. OSCAR, né le 3 janvier 1880.

2. MARIE-ROSALBA, née le 29 janvier 1881,—mariée le 8 juin 1903 à Jos. Arthur Gagnon, marchand de St-Romuald.

Les enfants nés de ce mariage, sont dans la 9ième génération de la famille des Demers à Etchemin.

Voici leurs noms :

(a) GEO.-ARTHUR MORISSEAU, né le 3 avril 1904 et décédé le 19 avril 1904.

(b) LORETTA GILBERTE, née le 20 juin 1905.

Jos.-Arthur Gagnon et son épouse sont allés se fixer à Montréal en septembre 1905.

3. Deux jumeaux :

(a) MARIE-ANTOINETTE ALBERTINE, née le 5 avril 1882 et décédée le 11 août 1882.

(b) NAPOLÉON ALBERT, né le 6 avril 1882 et décédé le 9 août 1882.

4. JOS.-ACHILLE HECTOR, né le 3 avril 1884 et décédé le 5 avril 1884.

5. ANDRÉ-EVANCE, né le 30 novembre 1885.

6. ELMINA-HÉLOÏSE, née le 14 janvier 1888.

7. EUDORE WILFRID, né le 7 janvier 1890 et décédé le 10 février 1890.

8. MARIE BERTHE, née le 26 août 1891.

VII

JOSEPH DEMERS

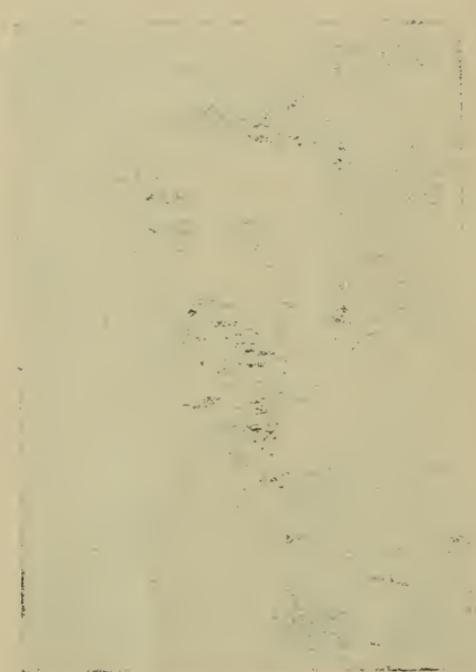
Joseph Demers—le septième enfant de Benjamin Demers et de Félicité Carrier—est né à Etchemin le 4 janvier 1858 et il a été baptisé à l'église de St Romuald.

Après avoir fréquenté les écoles de la paroisse, il s'adonna à la culture sur le bien paternel. Par le testament de son père en 1875, il hérita de la terre des ancêtres à Etchemin, et de celle de la concession Belair, moins les emplacements du bas de la côte dans les rentes desquels cependant il reçut un sixième.

Il est resté célibataire, et il a vécu avec la tante Esther qui était attachée au bien et qui est décédée le 1er juin 1902.



Joseph Demers





Jérôme-Alias-Edouard Demers

Il a été élu une fois conseiller de la paroisse, mais en général il a mieux aimé vivre dans la tranquillité et loin du bruit des affaires municipales et autres.

Sa santé qui déclinait beaucoup depuis quelques années l'a forcé à vendre les terres qu'il possédait, d'abord en 1901, celle de Belair, et ensuite, le 13 juillet 1905, celle d'Etchemin qu'il a vendu à Henri Lagueux, son voisin.

Il a gardé les rentes des emplacements d'en bas et de ceux qu'il a concédés sur la côte.

VIII

AMBROISE-JÉRÔME ALIAS EDOUARD DEMERS

Ambroise-Jérôme, mieux connu dans la famille sous le nom de Edouard,—le 8ième enfant de Benjamin Demers et de Félicité Carrier,—était né à Etchemin le 14 octobre 1859. Il a été baptisé à St Romuald. Après avoir fréquenté les écoles de la paroisse et être demeuré quelque temps à la maison paternelle, il partit pour les Etats Unis en 1877. Il y séjourna pendant plusieurs années, surtout à Muskigon, dans le Michigan.

Il revint à Montréal vers 1890 et il prit de l'ouvrage dans les ateliers du Grand Tronc à la Pointe St-Charles.

Il se maria à l'église St-Jacques à Montréal, le 9 d'août 1897, avec Vénérande Valérie Paquet, domiciliée elle aussi à Montréal, et fille de Edouard Paquet et de Delphine Bolduc, de St Romuald.

Il réside maintenant à *Chaudière Curve*, avec sa femme depuis le 9 mai 1901—et y est employé dans les *shops* de l'*Intercolonial, Railway*.

Il n'a pas d'enfants.

Marie-Elise Demers — le 9iême enfant de Benjamin Demers et de Félicité Carrier,—est née à Etchemin le 27 septembre 1861. Elle a été baptisée à l'église St-Romuald.

Elle a suivi les classes de couvent des Dames de la Congrégation ouvert depuis 1873, dans la paroisse de St-Romuald.

Elle se maria à St-Romuald le 25 octobre 1892 avec Joseph Cantin, agriculteur de St-David de l'Auberivière et fils de de Pierre Cantin et de Olive Coté, aussi de St-David de l'Auberivière.

Le mariage fut célébré par le révérend M. Onésiphore Cantin, frère de l'époux et aujourd'hui curé de St-Nicolas.

Un seul enfant est issu de ce mariage :

MARIE ANNA, née le 26 juillet 1893.



Melle. Elise Demers
(Mde. Jos. Cantin)



CHAPITRE HUITIÈME

LES COUSINS ET LES COUSINES

- I. Les enfants de Ls.-Julien Demers.—II. De Etienne Demers.—III. De Marie Demers, épouse de Ls.-Elie Bourget.—IV. De Athanase Demers.
-

Il nous est agréable, dans ce chapitre, de faire connaissance avec nos cousins et nos cousines du côté paternel ainsi qu'avec leurs enfants.

Comme nous l'avons vu, parmi les enfants de Julien Demers et de Geneviève Roberge, six, soit par décès en bas âge, soit par d'autres causes, ne se sont pas mariés. Des six autres, Christine, mariée à Laurent Roberge n'eut pas d'enfants et dans le chapitre précédent nous avons parlé de nos frères et sœurs qui sont les enfants de Benjamin Demers et de Félicité Carrier.

Il nous reste à faire connaître les enfants de Louis-Julien Demers marié à Marcelline Hallé et agriculteur à St-Bernard de Dorchester, de Etienne Demers marié à Céleste Ainse et cordonnier à Etchemin, de Marie Demers, mariée à Louis Elie Bourget, charpentier, établi définitivement à

St Joseph de Lévis, après avoir passé quelque temps à Etchemin et à *l'Anse à l'eau* du Saguenay et de Athanase Demers, marié à Luce Bégin et agriculteur à St-Lambert de Lévis.

I.—LES ENFANTS DE LOUIS JULIEN DEMERS

(*De St-Bernard*)

1. MARIE MARCELLINÙ, née le 8 décembre 1841—mariée le 8 septembre 1879 à Henri Mercier (Ste-Agathe).

Un enfant :

a) JOSEPH MERCIER, né le 3 décembre 1880—marié à Delima Langlois, le 12 novembre 1900.

Ses enfants sont :

(aa) JOS. HENRI, né le 31 juillet 1901.

(bb) PIERRE, né le 28 septembre 1902—(cc) CYPRIEN, né le 25 octobre 1903.

(dd) ODIAS, né le 16 avril 1905.

2. JULIEN, né le 7 avril 1844.—Marié le 8 mars 1886 à Ursule Labonté, décédé le 10 mars 1904.

Ses enfants sont :

a) JOS. JULIEN, né le 22 décembre 1886.

b) MARIE ANNA LUMINA, née le 4 juillet 1888,—décédée le 9 avril 1889.

c) JEAN ALPHONSE, né le 13 octobre 1889.

d) M. ARMO-SA-GRATIA, née le 17 mai 1891.

3. BENJAMIN, né le 14 mars 1849—décédé le 20 octobre 1855.

4. ATHANASE, né le 23 février 1851—décédé le 25 juillet 1853.

5. PAUL, né le 3 février 1853—décédé le 25 juillet 1853.

6. PIERRE, né le 24 juin 1855—marié le 21 septembre 1897 à Marie Breton (St Adrien d'Irlande).

Pas d'enfants.

7. M. SÉRAPHINE, née le 29 juin 1857—décédée le 16 juin 1864.

8. JOS. OCTAVE, né le 9 août 1859.

9. JEAN, né le 27 juin 1863, marié le 16 septembre 1890 à Célanire Nicol. (St Adrien d'Irlande).

Ses enfants sont :

- a) LOUIS, né le 9 août 1891—(décédé).
- b) ROSANNA, née le 12 janvier 1893.
- c) DÉLIA, né le 13 août 1894.
- d) NAPOLÉON, né le 9 juillet 1896.
- e) ALBERT, né le 5 septembre 1898.
- f) EVA, née le 19 janvier 1901—(décédée).
- g) ALPÉDA, née le 8 mai 1902.
- h) ANGÉLINA, née le 30 juin 1904.

II—LES ENFANTS DE ETIENNE DEMERS

(D'Etchemin)

1. ZOÉ, décédée en 1852 à l'âge de 15 ans.

2. AGNÈS, née le 8 janvier 1841—Mariée le 12 juillet 1870 à Auguste Blais.

Ses enfants sont :

(a) AUGUSTE, marié à Eloise Chevrette.—6 enfants.

(b) ARTHUR, marié à Adeline Gagné.—5 enfants.

(c) M. EMILIENNE, décédée en bas âge.

(d) M. LOUISE, mariée à H. Tremblay.—3 enfants.

(e) EDMOND, décédé en bas âge.

(f) LOUIS, décédé en bas âge.

(g) JOSEPH, décédé en bas âge.

(h) JOS. ERNEST, né en 1888.

3. ETIENNE, né en 1843—(aux Etats-Unis).

4. JOSEPH, né en 1845—décédé à l'âge de 3 ans.

5. PHILIPPE, né le 1er mai 1849—marié à Ombéline Vermette.—Pas d'enfants.

6. FRs.-XAVIER, né le 6 janvier 1851—marié à Sophronie Daigle en 1874.

Ses enfants sont :

(a) FRs.-XAVIER, né en 1876.

(b) LUCIA, née en 1880, mariée à Julien Lambert (décédée).

(c) YVONNE, née en 1886.

- (d) ELISE, née en 1887.
- (e) JOSÉPHINE, née en 1893.
- (f) MARIE ANNE, née en 1899.
- (b) 5 autres enfants décédés en bas âge.

III—LES ENFANTS DE MARIE DEMERS, ÉPOUSE DE LOUIS-
ELIE BOURGET

(De St Joseph de Lévis)

1. DELINA, mariée à Pierre Bilodeau, charretier.

Enfants :

- (a) CELINA, mariée à François Robitaille—8 enfants.
- (b) ARTHUR, marié à Ezilda Paine—8 enfants.
- (c) VIRGINIE, mariée à Alph. Boutin—5 enfants.
- (d) LYDIA, mariée à Arthur Guay.
- (e) ACHILLE, marié à Anna Paquet—2 enfants.
- (f) AIMÉE, mariée à Onésime Paquet—pas d'enfants.

2. LOUIS BOURGET, marié 1^o. à Elise Samson.

Enfants :

- (a) ERNEST, marié à Georgiana Lapointe,—pas d'enfants.
 - (b) ZEPHIRINE, décédée à l'âge de 21 ans.
 - (c) VIÛGINIE, décédée à l'âge de 19 ans.
 - (d) ALPHONSE, marié à Caroline Huppé — 5 enfants.
- Marié 2^o. à Angélique Lecours.

Enfants :

- (e) JOSEPH, marié à Rebecca Ruel—5 enfants.
 - (f) ALCIDE, décédé à l'âge de 26 ans.
 - (g) AZARIA, morte à l'âge de trois ans.
 - 3. JULIE, décédée en bas âge.
 - 4. PHILIPPE, marié à Julie Théberge—3 enfants.
 - 5. ESTHER, mariée à J. True heart (Montréal).
 - 6. GENEVIÈVE, mariée à Pierre Bourget.
 - 7. JOHNNY, marié à Eugénie Barras.
 - 8. PIERRE, décédé à l'âge de 20 ans.
 - 9. ROSE, mariée à F. X. Paine, 2 enfants.
-

IV. - LES ENFANTS DE ATHANASE DEMERS

(De St-Lambert de Lévis)

1. MARIE LUCE, née le 14 décembre 1845—décédée le 14 juillet 1860.

2. ATHANASE, né le 20 décembre 1848—marié 1° à Perpétue Larochelle le 4 août 1874.

a) Athanase, né et décédé le 30 janvier 1876. *

2° A Marie Anne Carrier le 19 juillet 1880.

Il a eu de ce second mariage, Marie-Lumina née le 12 septembre 1882.

2. BENJAMIN, né le 12 juin 1850—décédé le 27 janvier 1851.

4. JOSEPH THÉOPHILE, né le 7 mars 1852—décédé le 12 septembre 1853.

5. MARIE CÉCILE, née le 10 octobre 1853—mariée à Arcadius Blais, le 31 août 1880.

Ses enfants sont :

a) JOSEPH, né le 10 août 1882—marié à Odélie Carrier le 28 février 1905.

b) GAUDIAS, né le 4 janvier 1884.

c) MARIE JOSEPHINE, née le 18 novembre 1885.

d) JOSEPH ARTHUR, né le 14 octobre 1886—mort le 2 mai 1896.

e) ALPHONSE, né le 10 janvier 1890—décédé le 12 février 1980.

f) EDOUARD, né le 16 mai 1892

g) PHILIPPE, né le 17 juillet 1894.

h) ADÉLARD, né le 17 août 1896.

i) MARIE ROSANNA, née le 21 janvier 1898—décédée le 29 août 1901.

6. OVIDE, né le 26 mars 1855—marié à Marie Duperron dit Lavertu le 15 janvier 1876—décédé le 28 février 1890.

Ses enfants sont :

a) OVIDE, né le 21 novembre 1876.

b) ALFRED, né le 25 avril 1878—décédé le 9 avril 1880,

c) ERNEST, né le 5 avril 1880.

d) GEORGIANA, née le 16 juillet 1881—mariée le 13 juin 1901, à Ferdinand Bôutin.

Ses enfants sont :

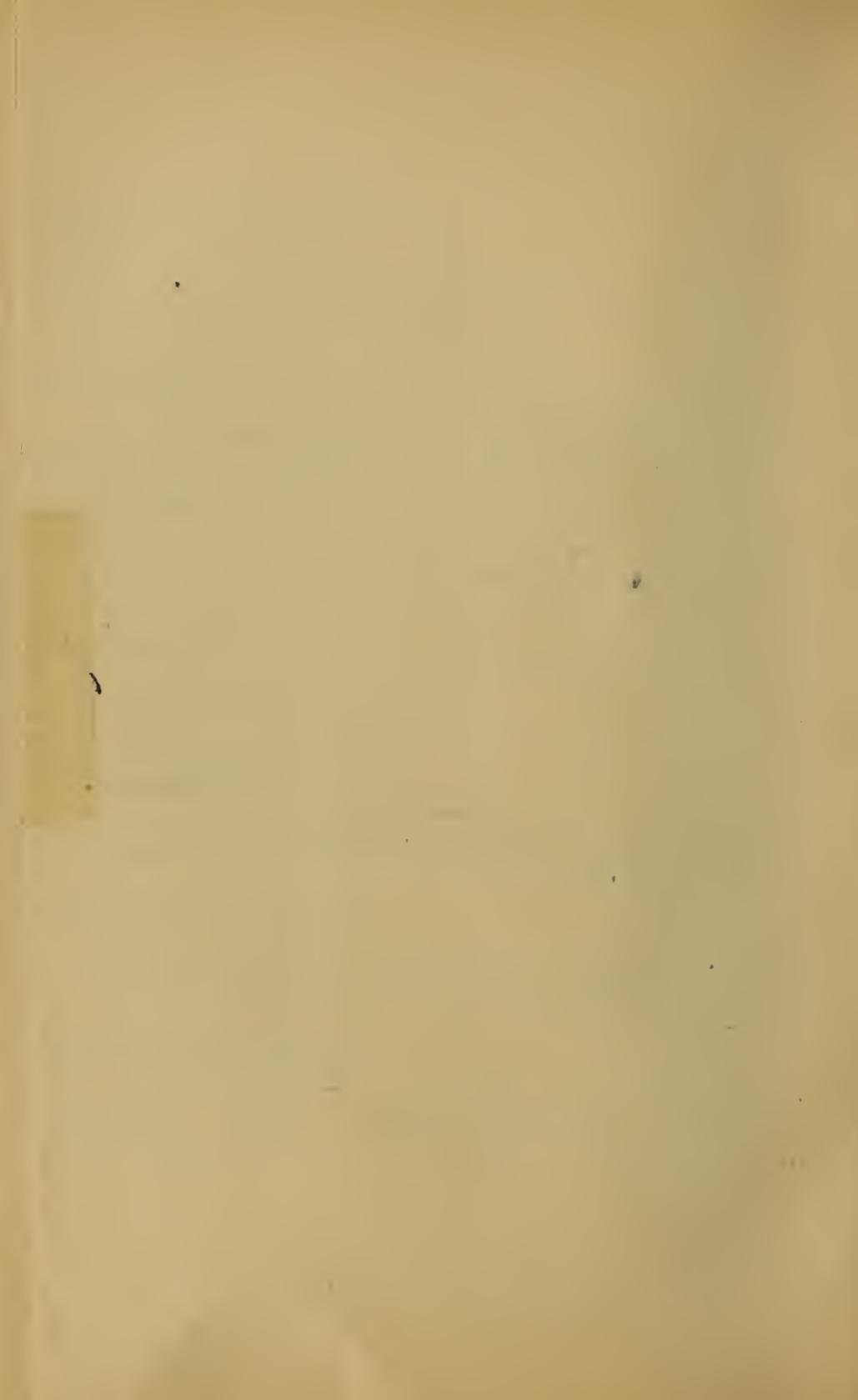
- aa) GEORGE ARMAND, né le 21 juin 1903.
bb) MARIE-ALICE, née le 27 mars 1905.
e) AMARILDA, née le 14 juillet 1884—mariée le 10 octobre 1905 à Napoléon Labrecque.
f) JOSEPH, né le 27 mai 1886.
g) OMER, né le 24 avril 1888.
7. PIERRE ABRAHAM, né le 3 octobre 1856—marié 1° à Alphonsine Chaloult en 1882 2° à Elisabeth Jennie Lincoln, en 1901. Demeure à Alpena, Mich.
Pas d'enfants.
8. MARIE ESTHER, née le 8 janvier 1858—religieuse auxiliaire chez les S.S. de la Charité de Québec, depuis 1881.
9. JOSEPH ETIENNE, né le 20 décembre 1859—marié à Alexina Martel le 29 janvier 1894.
Ses enfants sont :
a) MARIE-BLANCHE-JULIETTE, née le 27 mai 1895—décédée à l'âge de trois mois.
b) M. BLANCHE GERMAINE, née le 26 novembre 1896.
c) MARIE AURORE, née le 6 mai 1898.
d) MARIE ALICE YVONNE, née le 9 mai 1900—décédée à l'âge de deux ans.
10. LUCIE OMBELINE, née le 11 février 1862.—Elle a été pendant près de dix neuf ans la dévouée gouvernante de la maison de son cousin le curé Benj. Demers à St François de Beauce, à St Louis de Lotbinière et à St Jean Baptiste de Québec.
-

CHAPITRE NEUVIEME

TABLEAU GÉNÉALOGIQUE

I. JEAN DEMERS et JEANNE VOIDY

| | | | | | | | | | | | |
|---|---------------|------------|--------------|-----------|------------|---------------|---------------|------------|---------------|--------|--------------------|
| François | Marguerite | Jean * | Pierre | Eustache | René | M. Madeleine | Eustache | Catherine | Jean Nicolas | Michel | M. Anne |
| II. JEAN DEMERS et JEANNE L'ARRIVEE | | | | | | | | | | | |
| M. Jeanne | | Françoise | | M. Anne | | M. Angélique | | Louis | | René | |
| III. LS. JOSEPH DEMERS et GENEVIEVE HUART | | | | | | | | | | | |
| | | | M. Geneviève | | Ls. Joseph | | Ls. Etienne * | | M. Marguerite | | |
| IV. LS. ETIENNE DEMERS et MARGUERITE DEMERS | | | | | | | | | | | |
| Ls. Etienne | Ls. Joseph | Auguste | Antoine | Félicité | Gaspard | M. Euphrosine | Julien * | Marguerite | M. Anastasie | Ignace | M. Joseph |
| V. JULIEN DEMERS et GENEVIEVE ROBERGE | | | | | | | | | | | |
| M. Geneviève | M. Marguerite | Ls. Julien | Etienne | Christine | Marie | Athanase | Euphrosine | Damase | Benjamin * | Esther | Victor |
| VI. BENJAMIN DEMERS et FELICITE CARRIER | | | | | | | | | | | |
| Benjamin | Ls. Julien | Félicité | | Pierre | | M. Madeleine | M. Céline | | Joseph | | Ambroise (Edouard) |



EPILOGUE

A NOS CHERS PARENTS

Notre tâche est achevée. Le passé de la famille Demers d'Etchemin est maintenant devant vos yeux, avec ses joies et ses peines, ses travaux et ses troubles, ses beaux exemples de vertus chrétiennes.

Notre premier ancêtre—Jean Demers—a eu douze enfants et ses petits enfants étaient au nombre de soixante huit. Ces soixante huit petits enfants se sont multipliés et se sont fixés sur plusieurs points du Canada ou sur la terre étrangère. Nous n'avons pu les suivre, et nous nous sommes contentés de redire la vie de nos ancêtres directs qui sont au nombre de six, à Etchemin.

Nous, les enfants de Benjamin Demers, nous sommes, ainsi que nos cousins et cousines, dans la septième génération. La huitième génération compte déjà plusieurs représentants et même la neuvième est commencée.

Voilà donc, frères et sœurs, neveux et nièces, cousins et cousines, voilà le passé de notre famille, tel que nous avons pu le retracer.

A vous, maintenant de préparer l'avenir ! A vous de continuer les traditions de la famille !

“ *Franc et sans dol* ” voilà, si je ne me trompe pas, la devise que vous avez dû lire avec moi, sur l'écusson de la famille Demers.

Soyez donc comme vos ancêtres, francs, honnêtes et exempts de ces ruses et de ces fourberies qui souillent le caractère d'un citoyen.

Comme eux encore, tenez haut et ferme le drapeau de cette église catholique qui a baptisé nos ancêtres, qui les a mariés et qui est venu les consoler au lit de la mort.

Cette sainte église vous tracera vos devoirs et en même temps vous montrera une autre famille, le modèle le plus beau et le plus parfait qui soit sorti des mains divines, la famille de Nazareth, sanctuaire du devoir, de la vertu et de l'amour de Dieu. Là, dans cette humble maison de Nazareth, vous n'aurez pas honte de votre berceau qui a ressemblé au berceau du Christ. Vous verrez le Christ à l'œuvre. Il a voulu naître humble et pauvre, il était le fils du charpentier. Il a travaillé et il a honoré et ennobli le travail. Frères, neveux, cousins, allez apprendre de lui les leçons de sobriété, de simplicité, de frugalité et d'amour du travail, qu'il a données à vos ancêtres et que vos ancêtres ont mises en pratique.

N'ayez pas honte du travail. Le travail est la sève qui nourrit les familles et les nations.

Vous, parents chrétiens, imitez saint Joseph, le chef de cette famille bénie. Il était tout à sa famille et non point au dehors, dans les clubs et les théâtres. Il était dans sa famille, la joie, le bonheur et la vie.

Vous, tantes et cousines, mères chrétiennes, jetez les yeux sur la sainte Vierge Marie, modèle et protectrice de vos ancêtres appelées par la Providence à élever de nombreux enfants. Que votre maison soit gaie et parfumée de piété. Pratiquez l'économie, veillez à tout et distribuez à tous, comme la femme forte des Saintes Ecritures, les rôles que chacun doit remplir.

Alors votre famille grandira dans la paix, dans l'harmonie et dans la pratique des vertus qui sont la gloire des familles chrétiennes.

N'oubliez pas aussi, de temps en temps, de prendre la plume pour enrégistrer la naissance d'un nouveau né, le mariage d'un frère ou d'une sœur, la mort d'un père ou d'une mère, tel événement tant soit peu important qui vient apporter la joie ou la tristesse dans la famille.

Et alors vous continuerez ce *livre d'or* dont nous avons ébauché la première partie.

Benj. Demeris de

APPENDICE

(A)

Extrait des registres des baptêmes, mariages et sépultures, faits dans la paroisse de Montréal, sous le titre du S. Nom de Marie dans l'Ile, comté et d'istrict de Montréal, pour l'année mil six cent cinquante quatre.

MARIAGE DE JEAN DUMET ET DE JEANNE VÉDIE

(Copie)

Anno D, 1654 die 9 Novembris, denunciationibus præmissis tribus continuis diebus festis inter Missarum solemniam, nulloque legitimo impedimento detecto, ego Claudius Pijaræ Sacerdos Societatis Jesu vices agens Parochi Montis regalensis Joannem DuMet filium Joannis DuMet et Barbaræ Maugis, Parochiæ Sti Jacobi Dieppensis et Joannam Vedie, filiam Michaelis Vedie et Catherinæ Dorbelle, parochiæ Sti Germani Diœcesis Andegavensis interrogavi, eorumque mutuo consensu habito, solemniter per verba de presenti matri-

monio conjunxi ; presertibus testibus notis D. Paulo de Chomedey, D. Lamberto Closse, Gilberto Barbier et aliis pluribus. Postea eis ex ritu *Stæ* Romanæ Ecclesiæ in Missæ Celebratione benedixi.

(Traduction)

En l'an du Seigneur 1654, le 9 novembre, après les publications faites pendant les messes solennelles de trois jours de fête consécutifs, et ne s'étant trouvé aucun empêchement, nous, Claude Pijart, prêtre de la Société de Jésus, faisant les fonctions curiales à Mont Royal, avons interrogé Jean du Met, fils de Jean du Met et de Barbe Maugis, de la paroisse de St-Jacques de Dieppe, et Jeanne Védie, fille de Michel Védie et de Catherine Dorbelle de la paroisse de St-Germain, diocèse d'Angers, et après avoir pris leur mutuel consentement, nous les avons solennellement par paroles de présent unis dans les liens du mariage, en présence des témoins connus D. Paul de Chomedey, Lambert Closse, Gilbert Barbier et de plusieurs autres.— Ensuite je leur ai donné la bénédiction pendant la célébration de la messe, suivant le rite de la sainte église romaine.

Les premiers actes de mariages ne sont pas signés, mais ont été reconnus pour véritables par le certificat suivant, à la fin du premier volume des mariages. “ Je soussigné prêtre curé de Montréal, certifie que le présent livre de mariages est véritable ; en foi de quoi j'ai signé ce quatorzième de juillet, mil six cent soixante dix ”.

(Signé :) G. PÉROT, CURÉ.

Lequel *extrait*, nous soussigné, certifions être conforme à l'original.

Au séminaire de Montréal,

Ce 1er août, 1905.

(Signé :) N. A. TROIE, PRÊTRE S. S.

Curé de N. D.

(B)

Régistre de N. D. de Québec

EXTRAIT DE BAPTÊME DE MICHEL DU METS

Le vingt sixième du mois de novembre de l'année mil six cent quatre vingt un, par moy soussigné missionnaire de la Coste Lauzon a été baptisé dans la maison d'André Bergeron, Michel Du Met fils de Jean Du Met et de Jeanne Voidy sa femme, et né le dernier août de la même année. Les parrain et marraine ont été Jean du Met, frère du dit Michel et Marguerite Gilbour femme de Jacques Rousseau, tous habitants de la dite Coste qui ont déclaré ne savoir écrire ni signer, de ce interrogés suivant l'ordonnance.

(Signé :) J. BASSET, ptre, M.

Certifié conforme à l'original (sur une feuille à part) dans le registre de 1681.

(Signé :) B. D. Piro,

(C)

Extrait des Registres des baptêmes, des Mariages et des sépultures de la paroisse de Sainte Famille de l'Ile d'Orléans, pour l'année mil six cent quatre vingt seize.

MARIAGE DE JEAN DE MERS ET DE JEANNE L'ARRIVÉE

“ Après la publication faite par trois divers jours de festes et dimanches tant en l'église de cette paroisse qu'en cellé de St Joseph de la Coste de Lauzon, des bans du futur mariage d'entre Jean de Mers agé d'environ vingt six ans, fils de Jean de Mers et de Jeanne Voydi d'une part demeurant à près de Québec, et Jeanne L'arrivée agée de vingt six ans, fille de Jean L'arrivée et de Jeanne Barbereau d'autre part de cette paroisse, et ne nous étant apparu aucun empêchement au dit futur mariage, je, Curé soussigné, les ay mariés et ensuite donné la bénédiction nuptiale ce deux de mai mil six cent quatre vingt seize, en présence de Jean de Mers, Jean L'arrivée, pères des époux, Jean Morisset, Nicolas

Catrin, Pierre Loignon qui ont signé à la réserve des époux et père et Morisset qui ont déclaré ne savoir signer de ce requis selon l'ordonnance."

(Signé :) " CATRIN " — " CHARES LOIGNON ",

" F. LAMY " PTRE.

Lequel extrait, nous curé soussigné, certifions être conforme au texte original déposé aux archives de la Sainte Famille d'Orléans.

(Signé :) LS.-J. GAGNON, PTRE, CURÉ.

(D)

Extrait du livre 1er des registres de la paroisse de St Joseph de Lévis.

MARIAGE DE JOSEPH DEMERS ET DE GENEVIÈVE HUART

" Aujourd'hui quinziesme de février de l'année mil sept cent trente cinq, après la publication de trois bancs de mariage entre Joseph Demers, fils de Jean Demers et de Jeanne L'arrivée, les P. et M. de cette paroisse d'une part, et Geneviève Huart, fille de Jean Huart et d'Angélique Jourdain, les P. et M. aussi de cette paroisse d'autre part, ne s'étant trouvé aucun empêchement légitime, je soussigné, prêtre curé de St Joseph, ay reçu leur consentement mutuel par paroles de présent, leur ay donné la bénédiction nuptiale suivant la forme prescrite par la Ste Eglise et ce, en présence du coté du garçon, de René Demers, Louis et de Jean Demers, ses frères, d'Augustin Normandeux et de Jean Tinon les beaux frères du garçon, Louis Joseph Lambert, et du côté de la fille, de Jean Huart son père, de Jean et Joseph Huart, ses frères, de Jean Dussault beau-frère et de Charles Bergeron aussi beau frère, d'Etienne et Jacques Huart ses oncles, de Pierre Dussault et de Jean Levasseur desquels quelques uns ont signé, les autres ayant déclaré ne savoir signer, de ce requis suivant l'ordre.

(Signé :) Jean Huart, Jacques Moré, Jean Tinon, Lambert Villeray.

(Signé :) J. LA RUE, PTRE.

Lequel extrait, nous prêtre vicaire à St-Joseph de Lévis déclarons conforme à l'original de nos archives.

St-Joseph de Lévis 7 août 1905.

(Signé :) ARMAND PROULX, P^{TRE} VICAIRE.

(E)

Extrait des baptêmes, mariages et sépultures de Saint-Nicolas pour l'année mil sept cent soixante quatre.

MARIAGE DE LOUIS ETIENNE DEMERS ET MARGUERITE
DEMERS

L'an mil sept cent soixante quatre, seize juillet, après la publication de trois bans de mariage faite au prône des messes paroissiales par trois dimanches consécutifs entre Louis Etienne Demers, fils de feu Joseph Demers et de Geneviève Huart de la paroisse de Saint Joseph d'une part, et Marguerite Demers, fille de Joseph Demers et de feu Marie Josepte Gingras de cette paroisse, d'autre part, même publication ayant été faite dans la paroisse de St Joseph, comme il n'est apparu par le certificat de publication expédié par Monsieur le curé de St Joseph, ne s'étant trouvé aucun empêchement que celui du trois au troisième degré et d'autre part du quatre au quatrième degré de consanguinité dont les parties ont été dispensées par Monsieur Briand, Vicaire Général, comme il paraît par la dispense restée entre mes mains, je prêtre soussigné, Récollet, par permission de Monsieur Desrochers, Curé du lieu, ai reçu leur mutuel consentement de mariage par paroles de présent et leur ai donné la bénédiction nuptiale avec les cérémonies prescrites par la Sainte Eglise, en présence de Jeseph Demers père et le frère Pierre Demers, Joseph Dubois, Etienne Paradis, Louis Demers, Louis Cantin, Jean Baptiste Demers, André C. Lallement. Les uns ont signé et les autres ont déclaré ne la savoir. De ce requis suivant l'ordonnance.

(Signé :) MARGUERITE DEMERS, MARIE THÉRÈSE DEMERS,
JEAN BAPTISTE DEMERS, LAMBERT MÉNARD,
LOUIS QUANTIN, FRANCOISE DESROCHERS,

LOUIS DEMERS, FÉLICITÉ MENARD,
 JOSEPHTE-MARIE DEMERS, JOS. DEMERS,
 J.-G. DESROCHERS, F. LOUIS DEMERS, R. M.

Lequel extrait nous soussigné, curé de la paroisse de Saint Nicolas, certifions être en tout conforme au registre original déposé dans les archives de la dite paroisse.

Saint Nicolas le quinze août mil neuf cent cinq.

(Signé :) O. CANTIN, PTRE, CURÉ.

(F)

Extrait des baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse de St Joseph de Lévis pour l'année mil huit cent trois.

MARIAGE DE JULIEN DEMERS ET GENEVIÈVE ROBERGE

Le vingt cinq juillet mil huit cent trois, après la publication de trois bans de mariage faite au prône de nos messes paroissiales par les trois derniers dimanches consécutifs, entre Julien Demers, garçon majeur, cultivateur, fils de Louis-Etienne Demers et de Marguerite Demers, ses père et mère de cette paroisse d'une part, et Geneviève Roberge, fille mineure de Charles Roberge, cultivateur, et de Geneviève Lambert, ses père et mère aussi de cette paroisse d'autre part, ne s'étant découvert aucun empêchement au dit mariage, nous soussigné prêtre, curé de la paroisse de St-Joseph Pointe Levy, après nous être assuré du consentement des parents requis par la loi, avons reçu leur mutuel consentement de mariage, et leur avons donné la bénédiction nuptiale selon la forme prescrite par notre mère la Sainte Eglise et en présence de Louis Etienne Demers, père, Etienne Demers, frère de l'époux, et de Charles Roberge, père, Joseph Roberge, frère de l'épouse et de plusieurs autres dont un a signé avec nous, les autres ont déclaré ne le savoir, de ce requis suivant l'ordonnance.

(Signé :) J. GINGRAS,

M. MASSE, PTRE.

Certifié conforme à l'original déposé dans les archives de cette paroisse.

St-Joseph de Lévis, 7 août 1905.

(Signé :) ARMAND PROULX, P^{TRE} VICAIRE.

(G)

Extrait du Registre des baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse de St-Jean Chrysostôme, de Lévis.

MARIAGE DE BENJAMIN DEMERS ET FÉLICITÉ CARRIER

Le vingt cinq novembre mil huit cent quarante cinq après la publication de trois bans de mariage faits au prône de nos messes paroissiales entre Benjamin Demers, cultivateur, domicilié en cette paroisse, fils majeur de Julien Demers, Ecuyer, Capitaine de Milice, et de Geneviève Roberge aussi de cette paroisse d'une part ; et Félicité Carrier, domiciliée en cette paroisse, fille majeure de Louis Carrier et de feu Félicité Cantin aussi de cette paroisse d'autre part ; et ne s'étant découvert aucun empêchement au dit mariage, nous soussigné, curé de cette paroisse, avons reçu leur mutuel consentement de mariage, et leur avons donné la bénédiction nuptiale en présence de Julien Demers, père, et Athanase Demers, frère de l'époux, de Louis Carrier père, de Laurent Carrier frère de l'épouse et de plusieurs autres parents et amis des époux, les uns avec l'époux ont signé avec nous, les autres avec l'épouse ont déclaré ne savoir signer.

| | |
|--------------------------|------------------|
| (Signé :) JULIEN DEMERS, | ATHANASE DEMERS, |
| BENJAMIN DEMERS, | P. MORNEAU, |
| LAURENT CARRIER, | ANTOINE ALÉ. |
| URSULE HALLÉ. | |

P. BEAUMONT, P^{TRE}.

Certifié conforme à l'original, le 30 août 1905.

(Signé :) L. G. AUCLAIR, CURÉ S. J. C.

(H)

Extrait du " Journal de Québec " 5 janvier 1882.

NOTICE BIOGRAPHIQUE.

LE RÉVÉREND M. P. T. SAX

Les citoyens de Québec, d'origine française ou autre, ont appris avec douleur et chagrin le décès du révérend M. Pierre Téléphore Sax. Son nom était connu depuis longtemps dans la vieille cité, et tous s'accordent à dire que c'est l'une des figures les plus marquantes du clergé canadien qui vient de disparaître.

Il était né, à Québec, le 11 novembre 1822. Son père, élevé aux Etats Unis s'appelait William Sax et exerçait à Québec les fonctions d'arpenteur du gouvernement ; sa mère, native de Lacadie, dans la province de Québec, s'appelait Osithe Tremblay ; c'était, comme quelqu'un l'a dit, une femme extraordinaire, riche de mérites et de vertus, dont Québec n'a pas perdu le souvenir.

Le jeune Pierre fit ses études au Petit-Séminaire de Québec, en même temps que son frère William, qui fut moissonné par la mort à la fleur de l'âge, et qui donnait les plus grandes espérances. Il s'y fit remarquer dès lors par ses talents supérieurs, sa vive intelligence, sa riche mémoire, et par un goût prononcé pour la lecture des ouvrages sérieux et instructifs. Il était externe, et pendant que les autres écoliers passaient les jours de congé aux jeux et dans les promenades, il se renfermait dans sa chambre et s'absorbait tout entier dans la lecture d'un livre de science ou d'histoire. A la fin de ses études, il se décida à entrer dans le sacerdoce, et, après avoir fait ses études théologiques au Grand Séminaire de Québec, il fut ordonné prêtre, le 1er octobre 1846. Pendant toute sa vie, il a conservé la plus grande affection et la plus grande reconnaissance pour le Séminaire de Québec, son ALMA MATER où, sous l'habile direction des Demers, des Casault, etc., il avait été initié aux secrets des sciences et des beaux arts.

Nommé vicaire à la cathédrale de Québec, il fut député à

Rome, en septembre 1850, auprès de M. le Grand Vicairo Baillargeon, et il assista à la consécration épiscopale de ce dernier, comme évêque de Tloa. Il revint avec lui au Canada et, pendant quelques mois, il demeura à l'archevêché de Québec.

Il fût ensuite envoyé à la desserte de la mission de Laval, où il resta trois ans. Ses paroissiens de Laval, ceux d'origine irlandaise surtout, ont conservé de leur ancien missionnaire un long et touchant souvenir ; et, plus d'une fois, après qu'il eut quitté Laval, il nous a été donné de voir, pendant les pèlerinages de la Bonne sainte Anne, des familles entières, venant de cette paroisse, se jeter aux pieds du Révérend M. Sax, et lui demander sa bénédiction.

Il fut nommé à la nouvelle cure de Saint Romuald, au commencement d'octobre 1854. C'est là, dans cette paroisse située à quelques milles de Québec, que la providence voulait qu'il fit briller, dans tout leur éclat, les qualités de sa belle intelligence et de son esprit vraiment large et judicieux. Saint-Romuald venait d'être démembré de Saint-Jean Chrysostôme, et comptait à peine 800 communians. Tout y était à faire et à organiser ; les ressources étaient modiques, mais le nouveau curé était fermement déterminé de mener à bonne fin l'entreprise qui lui était confiée. D'ailleurs, nul plus que lui ne semblait savoir les qualités nécessaires pour cela. Dès les premières paroles qu'il adressa à ses paroissiens dans la chapelle improvisée où l'on se trouvait un peu à l'étroit, il leur demanda trois choses : du courage, de la générosité et de la bonne volonté. Du courage, il en fallait pour bâtir un presbytère et une église en rapport avec les besoins présents et futurs de la nouvelle paroisse ; de la générosité, il en fallait pour arriver avec de faibles ressources, à faire face à des dépenses considérables ; enfin de la bonne volonté, il en fallait aussi pour renverser les difficultés, conserver la bonne harmonie entre tous et diriger toutes les forces vers un seul but. Le curé trouva dans les paroissiens ce qu'il demandait. Lui-même d'ailleurs devait donner l'exemple ; son courage ne devait jamais faiblir ; il devait sacrifier généreusement son temps et son travail, et montrer en tout temps non seulement une bonne volonté mais une volonté ferme et inébranlable, qui,

secondée par une capacité supérieure, et une habilité peu commune pour la gestion des affaires, devait réussir à opérer de grandes choses. Au sortir de l'église, après le sermon du nouveau curé, un vénérable vieillard prononçait ces paroles vraiment prophétiques : " Nous avons là le curé qu'il nous faut ".

Les travaux de l'église commencèrent dès le printemps suivant, et peu à peu, avec le temps et le travail, on la vit s'élever majestueusement au sommet de la côte, au dessus des maisons bâties le long du fleuve. Un an après, le 3 avril 1856, Mgr de Tloa, administrateur de l'archidiocèse de Québec, allait la bénir solennellement et la consacrer au culte.

L'intérieur de l'église n'était point finie et ne devait l'être qu'en 1868. Monsieur Sax prit tout le temps nécessaire pour réfléchir et pour mûrir les plans. Il se décida à faire peindre à fresque l'intérieur de son église. Dans un voyage qu'il fit aux Etats Unis, il alla consulter les Bénédictins qui se connaissent en arts, et ceux ci lui suggérèrent le nom de Monsieur Lamprecht, jeune artiste de Munich et grand prix de sa célèbre école de peinture, et le lui recommandèrent comme l'un des meilleurs artistes de Mnnich, et l'un des plus habiles peintres résidant aux Etats Unis. Monsieur Sax s'aboucha avec lui et lui fit faire ces magnifiques tableaux qui représentent les principales scènes de la vie de Jésus Christ, et de la sainte Vierge, de saint Joseph et de saint Romuald, et que l'on admire sur les murs de St-Romuald.

Monsieur Sax fut l'âme de tous ces travaux : c'est lui qui en conçut l'idée, et c'est lui qui les fit exécuter ; ses paroissiens avaient placé toute leur confiance en lui. Sa prudence dans les affaires, son tact dans ses relations avec tout le monde, son amour de l'économie, en un mot ses aptitudes comme administrateur étaient connus de tous, et suivant eux, ce que Monsieur Sax faisait ne pouvait être mieux fait par d'autres ; aussi peut on dire avec la plus grande vérité que c'est à lui surtout que revient l'honneur d'avoir élevé à la gloire de Dieu, dans la paroisse de St Romuald, l'un des temples les plus splendides que nous connaissons dans la province de Québec, et ce temple on l'appellera longtemps " l'église de M. Sax ".

La question de l'instruction élémentaire et supérieure de la jeunesse eut aussi une large part dans la vie de M. Sax. Studieux lui-même et très instruit, il connaissait l'importance de l'étude et de l'éducation. En chaire ou ailleurs, il faisait connaître ses idées sur ce point et il disait à peu près dans les mêmes termes que Viard : " L'instruction est le premier besoin de l'homme social ; elle est au moral ce que la respiration est au physique ; c'est elle qui forme la base de la plus solide des sociétés, les liens les plus doux entre les hommes.....on n'est point obligé d'être savant dans toute l'étendue du mot, mais tout le monde peut et doit avoir quelque instruction, et il n'est pas permis aujourd'hui, même aux ouvriers et aux cultivateurs les plus pauvres, de ne pas savoir lire, écrire et compter ". Et cette instruction, il voulait qu'elle fut pratique et souverainement religieuse. Il proclamait comme parfaitement vraie cette parole de Guizot " qu'il faut que l'éducation populaire soit donnée et reçue au sein d'une atmosphère religieuse et que les impressions et les habitudes de la religion pénètrent de toutes parts."

Il surveillait lui-même les écoles de sa paroisse ; il établit plusieurs écoles indépendantes en rapport avec les besoins de la population ; il conseillait fortement à ses paroissiens, qui avaient quelque aisance, d'envoyer leurs enfants dans les maisons d'éducation supérieure, et en 1873 il voulut établir à St-Romuald quelque chose de plus stable et de mieux organisé que les écoles élémentaires.

Il demanda et obtint la faveur de posséder un rameau de cet arbre vigoureux planté à Montréal, il y a plus de deux cents ans, par la sœur Bourgeoys, et il le plaça à côté de la magnifique église qu'il avait bâtie. Désormais grâce à ses soins intelligents, l'éducation des filles dans la paroisse ne devait plus rien laisser à désirer.

Quant aux garçons, il laissait à son successeur le soin d'accomplir la tâche importante et difficile de leur procurer une éducation convenable.

Son testament d'ailleurs est là, comme une image fidèle de lui-même, et pour nous dire combien la cause de l'éducation lui était chère.

Après avoir donné à l'archevêché de Québec, aux Sœurs

de la Congrégation surtout, des sommes considérables ; après avoir pourvu, par des pensions viagères, à la subsistance de son frère et de ses domestiques ; après avoir fait différents legs à quelques autres personnes, il laisse au Séminaire de Québec, à l'expiration des susdites pensions viagères, le résidu de ce qu'il possédait (environ une vingtaine de mille piastres) pour des pensions en faveur des jeunes gens qui se destinent à l'état ecclésiastique. Ce testament, en même temps qu'il est profondément ecclésiastique, est on ne peut plus favorable à l'instruction de la jeunesse, et le fruit de ses économies, sera ainsi employé *in æternum* pour le plus grand bien du pays.

Monsieur le grand Vicaire T. E. Hamel a été vraiment inspiré, quand, au moment de prononcer, en termes émus au milieu des larmes d'un grand nombre, l'éloge funèbre du défunt, il prit pour texte ces paroles du psalmiste : "*dilexi decorem domûs tuæ*". — "J'ai aimé la splendeur de votre maison". Monsieur Sax a aimé la beauté du sanctuaire matériel consacré à Dieu ; l'église de St-Romuald est un monument impérissable de cette affection. Il a aimé le sanctuaire de la science ou de l'éducation ; ce que nous venons de dire le prouve abondamment. Il a aussi aimé, comme pasteur, le sanctuaire des âmes ; pendant un grand nombre d'années, il a été en communication avec elles, et il a été appelé à les diriger dans le chemin qui mène au ciel. Sa parole était facile et naturelle ; il avait le talent d'être clair et précis tout à la fois. Son autorité était toujours respectée, et si parfois il jugeait nécessaire d'user de sévérité, cela n'empêchait pas qu'il fut toujours aimé. Il était le père et le conseiller de tous, et au jour des funérailles, nous avons entendu plusieurs personnes dire avec reconnaissance : "Je dois beaucoup à Monsieur Sax" !

Ses relations avec les protestants de la paroisse ou d'ailleurs ont toujours été excellentes.

Nous savons même que quelques uns d'entre eux aimaient à le consulter dans certaines affaires importantes.

Monsieur Sax donna sa démission comme curé de St-Romuald, en 1878. Il y avait 24 ans qu'il présidait avec une grande intelligence et une rare habileté au développement et aux destinées de cette belle paroisse dont la popu-

lation avait triplé pendant son administration. Ce fut un jour de deuil et de tristesse que le jour où le pasteur fit ses adieux à ses ouailles assemblées en foule considérable à la porte de cette église qu'ils avaient ensemble élevée à la gloire de Dieu. Une adresse lui est présentée au nom de tous ; elle est remplie des sentiments de gratitude qui débordaient dans l'âme des paroissiens. On ne permettra d'en citer le passage suivant :

“ Permettez, monsieur le curé, que nous fassions mention de l'intérêt tout paternel que vous prenez à nos affaires temporelles. Que de succès, que d'entreprises menées à bonne fin par vos sages avis ; notre confiance en vous a toujours été illimitée ; aussi quelqu'un avait-il une affaire importante à régler, quelque projet dont la réussite l'inquiétait, immédiatement il allait vous faire part de ses craintes et de ses espérances et toujours vos sages avis lui permettaient d'espérer.

“ Que de fois même vous êtes venu généreusement en aide à vos paroissiens quand le malheur les avait frappés et plus d'un parmi nous vous doit une éternelle reconnaissance pour l'avoir relevé dans les revers de fortune et l'avoir conduit dans les sentiers voisins de l'opulence.”

La réponse du pasteur fut pleine d'émotion, et ses adieux furent ceux d'un père à ses enfants ; en souvenir des bons rapports qu'il avait toujours eus avec ses paroissiens, il leur déclara qu'il n'avait point voulu aller se fixer ailleurs et qu'il voulait passer le reste de ses jours au milieu d'eux.

La maladie qui devait le conduire au tombeau commençait alors à exercer ces ravages sur lui. L'année suivante, il put cependant entreprendre un voyage en Europe. Il visita l'Irlande, l'Angleterre, la Belgique, la France, l'Espagne, la Prusse, l'Autriche, l'Italie, l'Algérie, l'Égypte, la Palestine, la Grèce et la Turquie. Ce fut un voyage instructif à tous les points de vue, comme il savait le faire. A son retour, sa rare mémoire était comme un livre dans lequel on lisait les beautés qu'il avait contemplées et les impressions qu'il avait éprouvées.

La maladie, cependant, faisait des progrès, et déjà on prévoyait le moment où il serait enlevé par la mort à

l'affection de ses amis et de ses anciens paroissiens. Durant l'été dernier (1881), il eut une sévère attaque de paralysie qui se prolongea assez longtemps ; il revint, partiellement de cette attaque et l'on espérait qu'il pourrait vivre quelques années encore.

Tout à-coup, dans la soirée du 19 décembre dernier (1881), une terrible crise d'apoplexie le saisit, au moment où il causait avec son ami le Révérend M. Hoffman, curé de Saint David, et quelques minutes après s'être fait faire une lecture dans le III^{ème} volume de l'Histoire de l'Église, par Rohrbacker. M. le curé de Saint David lui administra les derniers sacrements, et à 10 h. et quart P. M. il rendait le dernier soupir.

Ses funérailles sont connues de tous. Grand nombre de prêtres étaient présents, et l'église de Saint Romuald était trop petite pour contenir la foule qui s'y pressait. Monseigneur l'archevêque de Québec voulut lui-même chanter son service, et l'on remarqua, à la fin de l'absoute, que sa Grandeur était très émue.

Tous les magasins de Saint Romuald ainsi que les manufactures étaient fermés, et sur le parcours du cortège funèbre, les citoyens s'étaient fait un devoir de suspendre à leur porte un crêpe, en signe de deuil et d'affliction.

Le révérend M. P. T. Sux est décédé à l'âge de cinquante neuf ans.

(I)

CONSTRUCTION DE L'ÉGLISE DE SAINT ROMUALD

Notes dans le 1er registre de la paroisse (1855)

Le 15 avril, on a commencé à creuser les fondations de l'église.

Le 20 avril, a été posée la première pierre des fondations, à l'angle sud ouest de la tour, par Joseph Bittner, maçon.

Le 20 juillet, le comble était placé sur la sacristie.

Le 25 août, la maçonnerie du chœur ainsi que la charpente étaient terminés.

Le 15 septembre, les maçons ont failli.

Le 20 septembre, les travaux furent repris par la Fabrique.

Le 25 octobre, la charpente du comble était terminée.

Le 15 novembre, le froid intense et subit arrêta les travaux des maçons.—Il reste encore le pignon du portail à faire.

Le 25 décembre, les ouvriers en ferblanc ont fini de couvrir l'église et la sacristie.

P. SAX, P^{TRE}.

Ouvrages faits à l'église en 1856 :

15 février.—La sacristie était terminée et la messe y a été dite sur semaine, jusqu'à la bénédiction de l'église.

3 avril.—L'église a été bénite par Mgr Baillargeon. Le sermon a été prêché par M. Baillargeon, curé de St-Nicolas.—La grand'messe, chantée par M. Antoine Racine, chapelain de l'église St-Jean de Québec.

Ont assisté Messieurs Joseph Auclair, curé de Québec, J. Déziel, curé de N.-D. de Lévis, N. F. Fortier, curé de St-Michel, Bernier, curé de St-Anselme, E. Langevin, secrétaire du diocèse, G. Drolet et D. Racine vicaires de Québec, Ed. Bonneau, asst. chapelain de St-Patrice, L. Bolduc de St-Roch, P. Harkin, curé de Colomban et plusieurs autres.

10 avril.—L'ouvrage en maçonnerie du portail a été repris et terminé le 5 juin.

6 juillet.—Le clocher a été commencé et les ouvriers ne l'ont terminé que le 15 novembre.

20 novembre.—La première couche d'enduits sur la voûte a été posée et les échafauds disparus.

Pour la fête de Noël, les autels étaient placés, la crèche ornée, et la statue de la sainte Vierge, exposée dans la chapelle.—La messe de minuit fut chantée par M. Horan, p^{tre}, principal de l'école normale, et c'est à cette messe qu'ont servi pour la première fois le calice, le ciboire, les burettes, les parures des autels et ornements arrivés de France dans le cours de l'été.

P. SAX, P^{TRE}.

(J)

LISTE DES CURÉS DE ST ROMUALD

Pierre Tel. Sax, 1854-1878

Antoine Gauvreau, 1878 1882.

Adolphe Godbout, 1882-1889.
 Philéas Lessard, 1889-1898.
 Charles Richard, 1898.

(K)

LISTE DES CURÉS DE ST-JEAN-CHRYSOSTÔME

1er, M. Dufresne (curé de St-Nicolas) 1828-1830.
 2ième, M. François-Xavier Leduc 1830-1831.
 3ième, M. J. Bte Daveluy 1831-1837.
 4ième M. Pierre Beaumont 1837-1870.
 5ième, M. Jos. Stanislas Martel 1870-1875.
 6ième, M. Pierre Victor L'garé 1876-1898.
 7ième M. Louis Grégoire Auclair 1898.

(L)

Comme le Révd M. Beaumont a eu pendant longtemps des relations avec les membres de la famille Demers, nous croyons devoir reproduire sa courte notice biographique que nous nous trouvons au Vième volume de l'histoire de la Seigneurie de Lauzon (pages 41 et suivantes).

M. Pierre Beaumont, fils de Joseph Bonaventure Beaumont et de Charlotte Mais, était né à Québec le 23 mai 1808. Ordonné prêtre le 31 mars 1835, il fut d'abord vicaire à Rimouki. Il arriva à St Jean Chrysostôme le 4 octobre 1837.

M. Pierre Beaumont qui mena à bonne fin la construction de l'église St Jean.....devait garder la cure de cette paroisse pendant trente trois ans, soit depuis 1837 jusqu'en 1870 où il fut appelé à exercer aux Euryeuil. C'est dans cet endroit qu'il décéda, le 24 septembre 1879, à l'âge de 71 ans.

Le curé Beaumont était un vaillant, un énergique et attirait à St Jean, plusieurs membres de sa famille qui y jouèrent un rôle important. Entre autres, Pierre Giroux son neveu, (époux de Louise Parassé) qui devint un marchand important de l'endroit et qui brigua plus tard les suffrages des électeurs du comté de Lévis, et le notaire Amb. Trudel, qui épousa Elise Giroux, fille de Pierre Giroux, de Québec, le 14 janvier 1845.

C'est lui (M. Beaumont) qui demanda au gouvernement en 1843 qu'il fut bâti un moulin à farine dans la paroisse. Dans l'été de 1847, il alla au secours des émigrés irlandais cantonnés à la Grosse-Isle et en proie à l'épidémie du typhus.

Quant il eut bâti l'église de St Jean, voyant que les habitants ne se souciaient pas de lui donner un presbytère convenable, il en fit bâtir un à ses frais, quitte à régler plus tard avec la paroisse. Ce ne fut qu'en 1856 (20 avril) qu'il parvint à obtenir que l'ancienne chapelle provisoire serait convertie en école et que la paroisse achèterait le presbytère qu'il avait lui même fait construire. Afin d'arriver à cet arrangement à l'amiable il accorda à la Fabrique des termes de paiement à longue échéance.

FIN DE L'APPENDICE

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--------------|---|
| Préface..... | I |
|--------------|---|

CHAPITRE PREMIER

| | |
|--|---|
| Jean Demers I.—La famille Du Met ou Demers.—Vient de la Normandie.—Les deux frères, André et Jean, et leur cousin Etienne.—Jean Du Met (Demers) s'établit à Etchemin en 1662.—Ses travaux.—Ses moyens de vivre.—Désobéissance à Mgr. de Laval au sujet d'un enfant à baptiser.—Ses enfants et leur établissement à St-Nicolas.—Son décès à Québec en 1708..... | I |
|--|---|

CHAPITRE DEUXIEME

| | |
|---|----|
| Jean Demers II.—Jean Demers, successeur de son père à Etchemin.—Il se marie à Ste Famille I. O. en 1696.—Aveu et dénombrement de la seigneurie en 1723.—La maison paternelle.—Procès.—Ses enfants.—Son décès en 1736..... | 15 |
|---|----|

CHAPITRE TROISIEME

| | |
|--|----|
| Louis Joseph Demers. — Louis Joseph Demers succède à son père sur la moitié de sa propriété.—Son mariage.—Procès verbal de 1738.—Sa mort prématurée en 1749.—Sa veuve et ses enfants.—Décès de la veuve en 1773.—Incendie des maisons d'Etchemin en 1760 | 21 |
|--|----|

CHAPITRE QUATRIÈME

- Louis-Etienne Demers.—Louis-Etienne Demers se marie à St. Nicolas, en 1764.—Il hérite de la propriété de sa mère.—Echange avec ses soeurs.—Etat de Lauzon.—Invasion de 1775. Il est élu marguillier en 1794.—La charge de sous voyer qu'il occupe en 1797 lui donne du trouble.—Ses enfants.—Il fait donation à son fils Julien en 1801.—Coûumes et usages du temps.—Son décès en 1817.—Belles paroles de son testament. 25

CHAPITRE CINQUIÈME

- Julien Demers.—Son mariage en 1803 avec Geneviève Roberge.—Le curé Masse.—Contrat de mariage.—Quittances de ses frères et soeurs.—Titre nouvel en 1805.—Moulins d'Etchemin.—Bornes de la terre en 1825.—Pont sur l'Etchemin en 1818.—Devient capitaine de milice.—Et syndic pour l'église de St. Jean-Chrysostôme.—Noms des tenanciers à Etchemin vers 1829.—Ses enfants.—Il fait donation à son fils Benjamin en 1845.—Son décès en 1860.—Décès de son épouse en 1869.... 41

CHAPITRE SIXIÈME

- Benjamin Demers.—Ses goûts pendant sa jeunesse.—Son mariage en 1845 avec Félicité Carrier.—La famille Carrier.—Construction d'une nouvelle maison.—Aspect nouveau du village d'Etchemin vers 1850.—Formation de la paroisse de St-Romuald en 1855.—Il est fait conseiller, commissaire d'écoles, puis juge de la cour des commissaires.—Décès de son épouse en 1864.—Inventaire.—Part des enfants.—Nouvelle résidence en 1871.—Vente de terrain aux religieuses du couvent, et à la Fabrique pour un nouveau cimetière en 1871.—Son testament.—Sa mort en 1875..... 53

CHAPITRE SEPTIÈME

- Les enfants de Benjamin Demers.—I. L'abbé Benjamin Demers.—II.—Louis Julien Demers, M. P.—III Félicité Demers.—IV. Pierre Demers.—V. Marie Madeleine Demers.—VI. Marie Céлина Demers.—VII. Joseph Demers.—VIII. Ambroise Jérôme alias Edouard Demers.—IX. Marie Elise Demers..... 63

CHAPITRE HUITIÈME

| | |
|--|-----|
| Les cousins et les cousines.—I. Les enfants de Ls.-Julien Demers.— | |
| II. De Etienne Demers.—III. De Marie Demers, épouse de | |
| Ls.-Elie Bourget.—IV. De Athanase Demers..... | 116 |

CHAPITRE NEUVIÈME

| | |
|---|--|
| Tableau généalogique..... | |
| Epilogue.—A nos chers parents..... | |
| (A) Appendice.—Mariage de Jean Dumet (Demers) et Jeanne Voidy | |
| (B) Baptême de Michel Demers (Dumets)..... | |
| (C) Mariage de Jean Demers et Jeanne L'arrivée..... | |
| (D) “ de Joseph Demers et Geneviève Huart..... | |
| (E) “ de Ls. Etienne Demers et Marguerite Demers..... | |
| (F) “ de Julien Demers et Geneviève Roberge..... | |
| (G) “ de Benjamin Demers et Félicité Carrier..... | |
| (H) Notice Biographique : Le Curé Sax..... | |
| (I) Construction de l'église de St-Romuald.—Notes en 1855 et | |
| 1856..... | |
| (J) Liste des Curés de St-Romuald..... | |
| (K) “ “ “ “ St-Jean Chrysostôme..... | |
| (L) Le Rev. Mr. P. Beaumont, curé de St-Jean Chrysostôme | |
| (Notice sur)..... | |

La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Echéance

The Library
University of Ottawa
Date Due

| | | |
|--|--|--|
| | | |
|--|--|--|



a39003



003389292b

U D' / OF OTTAWA



| COLL | ROW | MODULE | SHELF | BOX | POS | C |
|------|-----|--------|-------|-----|-----|---|
| 333 | 02 | 01 | 05 | 06 | 21 | 1 |